

CEMO AMO

Centre d'Education en Milieu Ouvert

Diagnostic social 2020

Identité de l'AMO : CEMO AMO

86 rue de Parme à 1060 Saint-Gilles

Matricule de l'AMO : i0786

Personne de contact : Olivier Gatti, directeur

olivier.gatti@cemoasbl.be ; 02/533.05.60 ou 0477/89.32.18

Arrondissement : Bruxelles.

Zone d'action du service : Saint-Gilles essentiellement

Introduction

Notre service, le CEMO AMO, a la particularité d'être à la fois un service d'Actions en Milieu Ouvert et le Service Jeunesse du CPAS de Saint-Gilles. Il s'agit plus spécifiquement d'un « partenariat intégré » qui permet la mise en commun de moyens afin de mener une action la plus large et globale possible concernant l'aide apportée aux jeunes et aux familles en difficulté sur le territoire saint-gillois. Notre territoire d'action dépasse largement les frontières de la commune de Saint-Gilles car via certaines de nos actions, nous touchons des jeunes de toute la région bruxelloise. Notre dispositif KAP (Kot Autonome Provisoire) qui développe un accompagnement spécifique à l'autonomie de jeunes de 16 à 25 ans en est un bon exemple car il n'est pas destiné exclusivement aux jeunes saint-gillois mais bien à l'ensemble des jeunes ciblés par notre dispositif.

Notre équipe est donc composée du personnel du service AMO et de celui du service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles. Chaque service a également ses missions spécifiques, comme par exemple la gestion des aides sociales destinées aux jeunes saint-gillois de 0 à 18 ans assumée par l'équipe du service jeunesse, en plus de celles portées conjointement. Il s'agit par exemple de demande d'aide pour la prise en charge financière de frais scolaire, de repas chauds, de frais pour l'inscription à un stage, à une activité culturelle ou sportive, à l'achat de matériel sportif, etc. Ce partenariat entre une AMO et un CPAS est un modèle que nous mettons en œuvre depuis de nombreuses années et qui permet notamment d'être en contact quasi permanent avec le public précarisé de notre territoire d'action, de lui proposer nos services. Cela permet également une interaction permanente entre ces deux cadres institutionnels où l'AMO pourra par exemple influencer la politique jeunes et familles du CPAS et où le CPAS pourra interpeller l'AMO sur certaines réalités vécues par un public fortement précarisé.

Saint-Gilles - contexte sociologique¹

Saint-Gilles (2,5 km², 1,6 % du territoire régional) est une petite commune très densément peuplée (19 991 habitants au km²). Elle compte plus de 50.000 habitants.

Bien que la commune soit caractérisée dans son ensemble par un brassage important de population de milieux sociaux très divers, une différenciation importante entre le haut (à l'est, du côté d'Ixelles) et le bas du territoire (à l'ouest, jouxtant Anderlecht) est observée.

La population est en moyenne plus favorisée dans le haut que dans le bas de la commune.

La différenciation s'observe tant au niveau de la qualité des logements, qu'en termes de taux de chômage, de niveau de revenus ou de loyers.

Le nombre de logements sociaux est faible à Saint-Gilles : on compte seulement 4 logements sociaux pour 100 ménages dans la commune. Ils sont essentiellement situés dans le bas de Saint-Gilles (dans les quartiers Bosnie et Porte de Hal).

L'âge moyen à Saint-Gilles est inférieur à celui de la région bruxelloise, le taux de natalité est resté longtemps supérieur à celui de la région mais diminue ces dernières années. La commune présente

¹ Source : IPSA – Institut bruxellois de statistique et d'analyse

désormais un taux similaire à celui de la région. Saint-Gilles est l'une des rares communes de la région à compter un peu plus d'hommes que de femmes.
Près de 10.000 saint-gillois ont moins de 18 ans.

Saint-Gilles est l'une des communes bruxelloises qui comptent le plus de personnes de nationalité étrangère (près de la moitié de ses habitants).

À l'échelle de la commune, le revenu moyen apparaît nettement inférieur à celui de la région. La proportion de la population qui vit d'un revenu d'intégration sociale (ou équivalent) du CPAS ou d'une allocation de chômage est supérieure à celle observée au niveau de la région.

Un quart des enfants naissent dans un ménage ne disposant pas de revenu du travail et, pour un cinquième des nouveau-nés, la mère est seule au moment de la naissance. Le taux de couverture de l'accueil pour les enfants de moins de 3 ans est bas avec moins d'une place pour quatre enfants de cet âge.

En termes d'enseignement, les élèves du secondaire qui résident à Saint-Gilles suivent plus fréquemment l'enseignement professionnel et moins l'enseignement général par rapport à la moyenne régionale.

Comparativement à la région, on retrouve également une proportion un peu plus grande de jeunes saint-gillois dans l'enseignement spécialisé. Le retard scolaire des adolescents saint-gillois fréquentant l'enseignement secondaire est lui aussi plus prononcé.

Saint-Gilles est une commune constituée en majorité par des locataires. Trois quarts des logements sont occupés par des locataires, une proportion nettement plus élevée qu'à l'échelle régionale.

Contexte historique et fondamentaux du CEMO

Le CEMO a été créé en 1978 par le CPAS de Saint-Gilles. Monsieur Albert Eylembosch, alors Président du CPAS, avait la volonté de créer un service spécifique pour venir en aide aux jeunes et aux familles rencontrant des difficultés de tout ordre sur le territoire saint-gillois. D'emblée, le CEMO avait pour vocation d'être un service généraliste, allant à la rencontre du public cible puisque des permanences sur l'espace public avaient déjà été mise en place à l'époque. C'est aussi avec un « tandem » composé d'un assistant social et d'une psychologue, complémentaire au regard du public et des situations, que le service a démarré son activité.

Motivé par la volonté de développer une aide spécifique pour venir en aide aux jeunes et aux familles, lutter contre la pauvreté, développer une alternative au placement des enfants pour raison de pauvreté et défendre le maintien et le retour en famille, le CEMO s'est dès le début inscrit dans la lutte contre les inégalités sociales.

La notion d'expérimentation et d'innovation est présente dès la création du service : allier la dimension psychologique et le travail social, amener l'intervention dans le milieu de vie, travailler dans et avec les familles. La volonté était également face à un constat ; la difficulté du service social général du CPAS face aux problèmes des familles, de dégager une solution et d'aller trouver les moyens là où ils se trouvent ce qui a débouché, à terme, sur une collaboration particulière d'un service public avec le secteur associatif.

Repères méthodologiques

L'ensemble de l'équipe se réunit chaque semaine pour tenir une réunion d'équipe durant laquelle le diagnostic social, abordé sous différentes formes, a régulièrement mobilisé l'implication de tous. L'équipe est également accompagnée dans un travail de supervision qui a été assumé ces dernières années par le service agréé RTA et où les thématiques et la méthodologie du diagnostic social ont régulièrement été travaillés.

C'est lors de nos multiples réflexions et discussions que **nous avons fait le choix méthodologique de nous focaliser sur deux thématiques spécifiques** afin de les approfondir et de poursuivre leur développement : **les jeunes dits « incasables » et la place du père dans les familles**. Bien entendu, ce choix ne nous a pas empêché de poursuivre notre mobilisation sur un ensemble d'autres thématiques, à des degrés divers et sous des formes variables : la précarité des jeunes et des familles, la gratuité scolaire, l'autonomie des jeunes, le soutien à la parentalité, le regroupement familial, le non-recours aux droits sociaux, etc.

Nous aborderons brièvement ces thématiques qui nous mobilisent au quotidien dans la partie « *Au-delà de ce diagnostic social ; une réalité, des constats et des actions* », tout en précisant qu'elles ne sont pas moins importantes que les thématiques pour lesquelles nous avons fait le choix d'un travail plus intense.

Dans le cadre de la réalisation de notre diagnostic social 2020, nous avons mis en place au sein de l'équipe deux sous-groupes spécifiques tout en poursuivant une mise en commun et une implication globale de l'équipe.

Nos constats sont issus et alimentés par l'ensemble de nos activités. Par les très nombreuses situations d'aides individuelles ; par le travail de rue que nous réalisons depuis maintenant plusieurs années et qui est devenu un réel axe d'intervention ; par le travail spécifique que nous réalisons avec les écoles via notre projet coupole « AMORce » où nous développons des animations et des groupes de parole dans différentes écoles et différents groupes classe ; par les ateliers parents que nous développons sur différentes thématiques, par l'important travail de réseau dans lequel nous sommes impliqués en permanence, que ce soit dans le cadre de la collaboration autour d'un jeune ou d'une famille, mais aussi via notre implication dans différents groupes de travail de la coordination sociale regroupant plus de 100 associations différentes, ou encore par notre participation à trois groupes de la ligue francophone bruxelloise de santé mentale, dans le collectif AMO, dans le collectif « Jeunes en errance », etc.

Précisons également que pour réaliser notre diagnostic social, nous nous sommes aussi appuyés sur différents outils que nous avons développés dans notre travail quotidien :

- la fiche aide individuelle qui reprend une série d'information de base comme l'envoyeur, la première demande, ...
- la fiche concernant la demande de prise en charge financière (pour les aides CPAS) qui reprend le type de demande, pour quels types de frais, ...
- la fiche d'intervention qui permet de synthétiser les éléments principaux d'une intervention lors d'un accompagnement individuel (visite en famille, entretien, réunion à l'école, accompagnement pour une démarche, ...)

- la fiche « Projet ou Activité » est le support qui reprend les éléments principaux lors d'une action : constats de départ, objectifs, durée, partenaires, ...
- la fiche d'évaluation du projet ou de l'activité.
- Le cahier de constats qui est utilisé lors de la réunion d'équipe hebdomadaire et qui reprend une série de constats qui émergent des échanges que nous avons autour des accompagnements individuels, des projets, des actions, des échanges avec nos partenaires, des réactions face à l'actualité du secteur, ...
- Notre base de données des dossiers individuel (BDD Access) ;
- Le carnet d'observation du travail de rue et des différentes actions et activités « extra-muros ».

Au-delà de ce diagnostic social ; une réalité, des constats et des actions

Sans être exhaustif, il nous paraît important de souligner à quel point la situation globale des jeunes et des familles qui nous sollicitent se dégrade. Même si nous n'avons pas réalisé de grille particulière pour un ensemble de difficultés que nous constatons et qui font et continueront de faire l'objet d'un travail permanent d'analyse, de réflexion, de mobilisation et éventuellement d'actions spécifiques, il est essentiel de ne pas les oublier. **La précarité infantile** ou plus précisément l'incidence de la pauvreté des parents sur leurs enfants. Notre collaboration particulière avec le CPAS de Saint-Gilles nous place en première ligne de ces situations et bien que de nombreux dispositifs et d'accès à des aides sociales spécifiques aux enfants soient mises en place à Saint-Gilles, nous ne pouvons que constater, de façon générale, une difficulté croissante pour les familles en situations de pauvreté d'avoir accès à une aide sociale générale adéquate et suffisante. La difficulté d'accès se matérialise d'autant plus combinée à l'absence d'information ou à la complexité administrative pour obtenir une aide du CPAS. Nous avons la chance à Saint-Gilles de pouvoir travailler en collaboration avec le CPAS afin de développer une aide la plus adéquate et la plus adaptée aux situations que nous rencontrons mais il n'en est pas de même avec tous les CPAS.

Nous constatons encore une importante discrimination pour raison de pauvreté ou d'origine culturelle. Cette discrimination est généralisée : emploi, logement, scolarité ... ; rien n'y échappe.

En réponse à ce constat, nous nous mobilisons dans un collectif d'associations et de partenaires dans un dispositif que nous avons appelés GAPPI – Groupe d'Action et de Prévention contre la Précarité Infantile ayant pour objectif principaux la sensibilisation de différents acteurs à la précarité infantile, la création d'outils avec la coordination sociales (ex.guide « parents besoin d'aide).

Toujours en lien avec les CPAS, nous souhaitons souligner les risques liés à la généralisation du PIIS et à l'impact que ce dispositif risque d'avoir sur les familles les plus fragiles. Ce projet individualisé d'insertion sociale peut prendre des « formes » différentes selon les CPAS et nous craignons certaines dérives, notamment auprès des familles aidées par l'aide à la jeunesse, qui ne pourront pas satisfaire aux exigences à la fois du CPAS et d'un mandant de l'aide à la jeunesse.

Globalement, le manque d'information sur les aides disponibles, que ce soit au CPAS ou ailleurs ne permet pas de toucher le public le plus éloigné des dispositifs d'aide (**phénomène du non recours**).

Il faut encourager la rencontre entre les professionnels et les publics cibles, notamment sur l'espace public.

Nos actions HLM - *Hors Les Murs* – visent notamment cet objectif d'aller à la rencontre du public qui ne franchirait pas la porte d'un service. Nous sommes régulièrement présents sur l'espace public, nous organisons des tournées de quartiers, nous allons à la rencontre des personnes via différentes activités, nous participons à plusieurs événements sur l'ensemble du territoire communal et nous en organisons plusieurs.

Nous constatons que les travailleurs sociaux des CPAS n'ont plus les moyens de réaliser un réel travail social tant ils sont débordés par leur charge de travail global. Malheureusement, les jeunes adultes sortant de l'aide à la jeunesse en font d'autant plus les frais. La tendance au « **management** » du social, à la rentabilité des services où il en est demandé toujours plus aux services de 1^{ère} ligne, aux équipes risque de provoquer de plus en plus de démotivation et à terme, une pénurie de travailleurs sociaux.

A notre niveau et grâce à notre partenariat intégré avec le CPAS de Saint-Gilles, nous nous mobilisons par exemple dans le Comité Spéciale Jeunesse afin d'analyser certaines aides et de faire évoluer la politique du CPAS. Nous nous mobilisons également dans la Plateforme intersectorielle Aide à la jeunesse et CPAS de Bruxelles. Enfin, via notre dispositif KAP, nous sommes amenés à être en contact avec de nombreux CPAS de la région de Bruxelles, à défendre les droits des jeunes et à « tisser » de nouvelles formes d'aides.

Nous tenons également à signaler la difficulté de s'appuyer sur le **protocole d'accord réalisé entre l'Aide à la jeunesse et les CPAS**. Celui-ci reste peu connu des travailleurs de terrain et peu appliqué. Le travail réalisé dans le cadre de la Plateforme intersectorielle CPAS et AJ est essentiel mais nous pensons que le protocole de collaboration devrait faire l'objet d'une nouvelle attention des différents niveaux de pouvoir afin de tendre vers une meilleure connaissance et une plus grande application. Celui-ci doit être actualisé et devenir un réel outil dans la collaboration ; il faut également envisager plus de « formations croisées » permettant aux travailleurs sociaux de chaque secteur de se rencontrer, de mieux se connaître pour mieux collaborer dans une dynamique constructive au lieu d'alimenter le « ping-pong » institutionnel. Les CPAS refusent encore trop souvent d'aider des mineurs d'âge et renvoie quasi systématiquement vers l'aide à la jeunesse.

La difficulté de préserver le **secret professionnel** face à une volonté de l'état de tout contrôler, de sanctionner, met également les métiers du social à rude épreuve. Il est la base de la relation d'aide et de confiance. Nous ne pouvons pas mélanger contrôle et aide ; nous ne devons pas faire l'amalgame entre logique sécuritaire et aide individuelle. Autant il nous paraît évident de repenser certains dispositifs suite aux récents attentats et d'y accorder une vigilance à différents niveaux, autant il nous est essentiel de préserver certains fondements du travail social et de la relation d'aide en générale.

Concernant le secteur scolaire, le **non-respect** de la circulaire 7135 du 15/05/2019 concernant la mise en œuvre de la **gratuité scolaire** au niveau primaire est malheureusement très répandue. Les tensions générées par des problèmes d'ordre économiques (frais scolaires non payés) est trop souvent source de distance entre le monde scolaire et les parents. Les enfants en sont les premières victimes par de petites ou grandes discriminations. L'organisation de la scolarité reste **trop souvent**

discriminatoire, que ce soit au niveau des orientations, du manque de remédiation et de soutien individuel, mais aussi au niveau de la fracture numérique. Le « tout au numérique » se généralise laissant une nouvelle fois les plus démunis sur le (bas) côté. L'accès à une demande de bourse d'étude est par exemple un vrai parcours du combattant : demande en ligne, plateforme web saturée, besoin d'un lecteur de carte d'identité, besoin de la carte d'identité et de ses codes liés à celle-ci, helpdesk injoignable, pas de permanences pour apporter un soutien concret et une procédure papier toujours disponible mais vous promettant d'être traités en dernier.

A notre niveau, nous avons pu mettre en place une prise en charge des différents frais scolaires par le CPAS de Saint-Gilles qui s'est d'emblée montré très concernés et s'est mobilisé. De nombreux types d'aides et de procédures plus inclusives sont accessibles et destinées directement aux enfants (par exemple pour les familles « sans papiers », en situation irrégulière). Nous interpellons régulièrement les écoles sur un ensemble de pratiques inadéquates notamment liées aux frais scolaires.

Un autre constat est celui concernant certaines « dynamiques » dans le travail social qui tend à nous éloigner des réalités vécues par les jeunes et les familles, de nous mobiliser de façon trop importante sur un ensemble de tâches ou de procédures au lieu de nous permettre à mieux nous concentrer sur notre travail de terrain. Nous faisons ici références à certaines obligations ou procédures administratives, voire de la **complexité administrative** dans notre travail.

D'une manière générale, nous constatons et déplorons le **manque de moyens** octroyé par les différents niveaux de pouvoir pour l'aide quelle qu'elle soit ! Tant au niveau de l'aide sociale générale que de l'aide spécialisée. Toujours plus de contrôle et de répression pour moins d'accompagnement, de soutien et de prévention. La logique de résultat semble de plus en plus influencer le travail social au détriment du lien pourtant nécessaire et primordial.

Nous souhaitons également pointer la **problématique du logement**, principalement à Bruxelles, pour les jeunes et les familles en situation de pauvreté ... mais pas qu'eux. Car la difficulté de se loger correctement ne concerne plus uniquement les familles pauvres mais un nombre toujours croissant de personnes. Nous sommes particulièrement sensibles à cette problématique en lien direct avec notre projet KAP centré sur l'accompagnement à l'autonomie des jeunes et nous insistons sur l'importance de la diversité des dispositifs de soutien et d'accompagnement de ces jeunes : misons sur une complémentarité et une diversité des dispositifs avec une facilité de relais entre eux plutôt qu'une mise en concurrence faute de moyens suffisants.

Au CEMO, notre mobilisation est permanente dans la recherche de solutions et dans l'interpellation de différents niveaux de pouvoirs pour faire évoluer la situation comme par exemple auprès d'une société de logements sociaux pour envisager d'accueillir des jeunes.

En ce qui concerne plus particulièrement l'aide à la jeunesse, nous déplorons que trop souvent, le **SAJ** ne puisse pas se saisir des situations concernant des **jeunes de 17 ans ou plus**. Faute de personnel suffisant, faute de dispositifs disponibles ou adéquats, faute d'un temps de réaction portant des délais d'intervention à une trop grande proximité avec l'âge de la majorité ; l'explication est probablement multiple mais le constat est là : ces jeunes sont trop souvent « abandonnés » par le SAJ.

Tout en défendant l'importance de la prévention et la nécessité de revaloriser ce secteur, force est de constater que **le secteur de l'aide à la jeunesse manque globalement de moyens tous types de service confondus** : les besoins sont immenses. Il manque des places dans les services mandatés, résidentiels et non résidentiels car lorsqu'un enfant est en danger, c'est une réponse rapide et adéquate qu'il faut pouvoir mettre en œuvre tout en ayant les moyens pour travailler à une évolution de la situation.

Enfin, ce « tour d'horizon » ne peut faire l'économie du manque de structure pour **accompagner les jeunes dans leur autonomie**. Nous développons depuis 10 ans un dispositif spécifique d'accompagnement intensif à l'autonomie pour les jeunes de 16 à 25 ans, hors de tout mandat. Le KAP (Kot Autonome Provisoire) est devenu au fil des années une référence auprès de bon nombre de partenaires de différents secteurs. Que ce soit pour le modèle spécifique que nous développons qu'en raison du manque d'autres structures de ce type, trop de jeunes sont orientés vers nous et ne peuvent, principalement faute de place, intégrer notre projet. Il est nécessaire de déployer des moyens, de plus travailler en synergie intersectorielle, de développer différents modèles d'accompagnement à l'autonomie et à la transition vers l'âge adulte. Il faut miser sur la diversité afin de rencontrer les différents « profils » de jeunes ayant besoin de soutien et il faut assouplir les transitions au sortir de l'aide à la jeunesse.

Autre phénomène préoccupant même s'il reste relativement marginal est celui de la prostitution chez les jeunes. Nous avons suivis deux journées de sensibilisation-réflexion sur ce thème avec une association qui se mobilise spécifiquement sur cette réalité et il nous paraît important de rester attentif à ce phénomène. Est-ce réellement de plein « gré » que certains jeunes nous disent se prostituer pour ce qu'ils nomment « de l'argent facile » ? Qu'en est-il du danger auquel ces jeunes s'exposent ? Est-ce que les « réseaux » sont plus actifs qu'il n'y paraît ? Est-ce que le phénomène de « lover boy » est en augmentation ? Etc. Autant de questions soulevées même si « quantitativement », cela ne concerne « que » quelques jeunes impliqués directement ou indirectement dans la prostitution.

Nous souhaitons également attirer l'attention sur le phénomène des violences intrafamiliales qui restent des situations compliquées à gérer. Les différents acteurs qui gravitent autour des enfants seront parfois en perte de repères : comment agir ? Faut-il signaler ? Comment accompagner les parents et les enfants ? Comment collaborer en restant dans le respect du secret professionnel et du cadre de chacun ? Les émotions que suscitent de telles situations sont souvent puissantes : colère, indignation, tristesse, révolte, impuissance, volonté de protéger... Nous avons aussi fait le choix de travailler cette thématique avec des intervenants extérieurs et nous essayons de développer des stratégies d'accompagnement respectueuses de chacun avec pour priorité absolue l'intérêt supérieur de l'enfant. Nous constatons également que c'est souvent très compliqué de se coordonner avec les institutions ou les autorités de l'aide à la jeunesse quand elles sont présentes ... voir quand il faut les mobiliser.

Ces constats ne sont malheureusement que quelques exemples de ce qui apparaît comme une dégradation globale de la situation des jeunes et des familles en difficulté, de l'accès à une aide adéquate de plus en plus difficile, d'une précarisation globale tant des personnes que des services sensés pouvoir les aider, d'une mise à l'écart toujours grandissante des jeunes et des familles en

marge des structures existantes. Ces constats n'enlèvent rien de la nécessité de notre travail à notre niveau d'AMO. Bien au contraire ! Mais n'y a-t-il pas lieu que l'ensemble du secteur de l'aide à la jeunesse se mobilise globalement pour une plus grande reconnaissance, pour un meilleur financement et pour une plus grande implication dans l'ensemble des matières dont les décisions impactent directement ou indirectement notre travail auprès des jeunes et des familles ?

Place aux deux thématiques que nous avons décidés d'approfondir et de développer.

I. « Il (leur) manque une case ? A la rencontre des jeunes « dits incasables » et des services qui les accompagnent »

Au sein du CEMO, et plus spécifiquement autour des accompagnements à l'autonomie, nous observons certains jeunes en situation d'errance qui ont du mal à trouver leur place dans les dispositifs sociaux existants. Ce public se retrouve « en décrochage » par rapport aux structures de socialisation traditionnelle, qui semblent avoir du mal à répondre à leurs besoins. Face à cette difficulté de s'inscrire dans les projets institutionnels existants, il est donc poussé à se construire dans les marges et se retrouve face à un risque accru de désaffiliation.

Ces jeunes, dans les espace politiques et médiatiques, ont à plusieurs reprises été catégorisés comme « incasables ». L'apparition de ce terme nous questionne. A priori, après une première lecture des situations des jeunes catégorisés de la sorte que nous avons pu rencontrer, ce terme nous paraissait réducteur et ne semblait pas les représenter. Cette hypothèse a été le moteur de ce travail.

De manière générale, une analyse avec comme porte d'entrée la question des catégorisations nous semblait pertinente. En effet, le travail des associations participe à la création des marqueurs et points de repère qui concernent les publics rencontrés. Influentes, elles laisseront une empreinte tant sur la manière de résoudre les questions posées par cette population que sur le « vivre ensemble ». La manière dont on nommera ces jeunes leur fixera certains attributs et aura une double influence sur la manière dont ils seront traités et sur la construction de leur identité. *Qui sont ces jeunes ? Est-ce que cette catégorie les représente ? Quelle influence cette assignation aura sur leur parcours et sur leur devenir ? Comment les institutions imaginent/répondent (à) leurs besoins ?* Sont des questions qui traverseront cet écrit.

La première partie de cet écrit décrit le phénomène dans sa globalité, ainsi que nos constats de terrain, en y incluant des situations de vécus de jeunes rencontrés et étiquetés de la sorte. Nous présenterons ensuite les causes de ce phénomène, ainsi que les hypothèses sur lesquelles nous nous sommes basés. Notre méthode d'évaluation sera ensuite décrite avant de vous présenter notre recherche.

Ce diagnostic social tend à respecter une méthodologie particulière : une démarche d'écoute, d'analyse et de décision. Le travail que nous vous présentons puise ses fondements dans l'empirie. À partir de différents lieux d'observation « au plus proche des acteurs », synonyme d'une approche « par le bas », nous avons observé et rendu compte de la manière dont ce problème se pose. En effet, ce travail d'enquête a pour base principale différentes sources de données : les discours de différents acteurs sociaux en lien avec la problématique, le regard que certains jeunes parfois catégorisés comme incasables portent sur leur propre situation, ainsi qu'un regard introspectif sur les actions que nous menons avec ce public. L'analyse des données a été rendue possible par un croisement de ces différents « points de vue ».

Grace à ce travail, nous avons pu faire émerger et décrire différents mécanismes à l'œuvre dans les institutions qui accueillent ces jeunes. Les effets collatéraux du fonctionnement des institutions qui

amènent à la stigmatisation de ces jeunes, les limites de l'organisation du « social », ainsi que certaines des actions mises en place par les acteurs pour dépasser les effets négatifs de la catégorisation seront présentés dans une première partie. Dans une seconde section, sur base de cette analyse, nous ferons un retour plus concret vers notre terrain et nos actions. Différentes recommandations autour de la manière de répondre de manière pertinente à cette problématique termineront donc cet écrit. Qu'il soit travailleur de terrain et/ou décideur, le lecteur, tel qu'il soit, pourra y puiser certaines suggestions. Par effet domino et de manière dynamique, il sera également moteur des évolutions des propres actions de notre service.

1. Décrire le phénomène

1.1. Constat

Ces jeunes forment une catégorie qui contient une hétérogénéité importante de situations. Ceux-ci ont été confrontés à différents phénomènes dans leurs parcours, tels que des événements traumatiques graves dans l'enfance, différentes ruptures, des difficultés scolaires, des problèmes psychiatriques... Ces jeunes vont être situés par les acteurs sociaux à la frontière de la santé mentale, du judiciaire, du handicap, de la toxicomanie, etc.² Les jeunes rencontrés sont souvent à la limite de l'âge de la majorité, sans véritable réseau d'accompagnement. Les services qui leur sont destinés estiment qu'ils ne sont pas dans les conditions permettant de travailler avec eux. Ils sont trop jeunes ou trop âgés, trop difficiles, trop abimés, ne savent pas respecter « le cadre », etc. Il est difficile de les définir à travers une étiquette spécifique et précise, et ils n'auraient donc pas accès à certains services spécialisés. Ils ne remplissent pas non plus les conditions d'accès des services plus généraux car ils sont vus comme « hors cadre ». Quand ils intègrent un service, ils perdent souvent assez rapidement leur place, et sont donc confrontés au phénomène d'errance institutionnelle, même s'ils gardent parfois des liens forts avec certaines institutions et travailleurs sociaux. Ce phénomène est renforcé au moment du passage à la majorité car ils sont souvent confrontés à une offre de service, qui ne répond pas à leurs besoins spécifiques. Ils sont peu accompagnés dans cette période de transition.

Nos constats rejoignent ce qui est relaté dans les écrits traitant de cette problématique. Cependant, malgré une grande hétérogénéité dans ces situations, certaines caractéristiques communes les traversent (Barreyre & Fiacre, 2009) :

- Des besoins spécifiques complexes qui relèvent de plusieurs modes de prise en charge (sanitaire, sociale, médico-sociale et judiciaire) ;
- La difficulté de définir qui ils sont et ce qu'ils recherchent ;
- Des parcours faits de rupture et d'errance institutionnelle ;
- Une violence structurelle et institutionnelle qui caractérise le parcours de ces enfants (pauvreté, exclusion scolaire, conflits familiaux...) ;
- Une violence répétée de la part du jeune envers lui-même, l'environnement, les biens ou les personnes qui l'entourent ;
- Un sentiment de mise en échec de toutes les configurations d'aide, d'accueil ou d'accompagnement que les professionnels tentent de construire avec eux.

² Cfr. Rapport annuel 2017-2018 du Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant, Chapitre 15 « On n'en veut pas ! », pp.66-71.

Ces échecs successifs amènent les institutions à catégoriser ces jeunes comme « incasables », c'est-à-dire « inintégrables » à une quelconque stratégie d'intervention ou à un projet d'action les concernant.

Ces jeunes nous confrontent aux limites de notre cadre.

Effectivement, le CEMO accompagne avec difficulté ces jeunes au sein du KAP étant donné la pluralité des besoins de ces derniers et une certaine « mise en danger » (d'eux-mêmes et des autres jeunes dans le projet). L'instabilité de leur situation rend difficile la mise en place d'un suivi. Ils ont parfois du mal à répondre aux attentes et au cadre souvent rigide de l'institution.

Ces jeunes se retrouvent le plus souvent dans une désaffiliation et hors du réseau d'accompagnement social ou, au contraire, avec une multitude d'intervenants autour d'eux sans une véritable concertation dans leur plan d'action. Ces jeunes se construisent donc dans les marges et viennent interroger les systèmes d'aide sociale en général.

Nous sommes préoccupés par l'avenir de ces jeunes, qui « ne trouvent pas leur place ». Ces jeunes, catégorisés de la sorte par défaut mériteraient que les services s'adaptent plus à leurs besoins, que ce soit au sein des secteurs (aide à la jeunesse, santé mentale, sans-abrisme, aide sociale générale...) ou de manière intersectorielle. Cela marque notre engagement à vouloir comprendre ce phénomène de manière plus précise.

1.2. Exemples concrets

Voici deux exemples de situations rencontrées au travers du projet KAP du CEMO :

- Dan est un jeune homme de 19 ans, venu au CEMO pour une demande KAP. Ce jeune semble très fragile et son discours manque de cohérence. Il est en prolongation de son suivi par la protection de la jeunesse. Ce dernier s'est fait mettre dehors de chez sa famille, oscille entre la rue, les hospitalisations psychiatriques et la famille. Il a un passé institutionnel et judiciaire. De nombreux intervenants sont autour de lui : éducateurs de rue, service de psychiatrie mobile, juge, délégué, service de santé mentale, CPAS, etc. Malgré tout ce réseau, sa situation semble très fragile et instable, il n'y a pas de projet durable pour ce jeune. Chaque tentative de « stabilité » semble se solder par un échec. Cette situation interpelle.
- Benoit a 17 ans quand il vient déposer une demande au KAP. Il a été placé dès sa naissance, avec ouverture d'un dossier SAJ, car le contexte familial était problématique. Jusqu'à ses 12 ans, il enchaîne les centres, et les retours en famille sont marqués par la violence physique. Suite au décès de sa grand-mère, qui était l'une des seules personnes ressources dans sa famille, Benoit commence à consommer et à commettre des faits de délinquance. Il a régulièrement des comportements impulsifs, voire violents, qui rendent difficile le maintien dans une institution. Il ne se sent pas bien dans sa peau et les autres placements ne font qu'accroître les choses car le cadre des institutions et l'aspect communautaire ne lui conviennent pas du tout. Il fugue régulièrement et passe de SRU en SRU³. Son dossier passe alors au SPJ qui le place en SRS⁴. Cette « maison de la dernière chance » ne lui convient pas du tout. Il fugue à nouveau et se retrouve en errance d'abord chez des amis, puis entre les services non mandatés d'hébergement d'urgence de l'Aide à la Jeunesse. En parallèle, il est parfois hébergé chez le père de sa petite amie qui devient pour lui une personne ressource malgré le fait qu'ils vivent également dans une situation de pauvreté. Le SPJ a fermé le dossier pendant cette période d'errance ; il n'est donc plus aidé par l'AAJ et c'est le CPAS qui le soutient à travers un revenu de 8€ par jour (considéré comme « taux de rue »). Il intègre le KAP dans ces conditions.

³ SRU = Service Résidentiel d'Urgence. Ancien CAU.

⁴ SRS = Service Résidentiel Spécialisé. Ancien CAS.

Dès le début, la mise en place des démarches administratives sont difficiles. Benoit n'a pas de téléphone et n'est joignable que par sa copine, ce qui complique énormément la communication. Nous avons beaucoup de difficultés à le voir et il rate la plupart de ses rendez-vous avec le CPAS et l'AIS⁵. Benoit a des difficultés à établir un ordre de priorités, comme sa situation administrative et financière. Il trouve toujours des excuses matérielles et qui ne sont jamais de sa faute. Nous parvenons tant bien que mal à maintenir le logement, mais le travail avec Benoit est presque inexistant. Il sait très bien nous expliquer les raisons pour lesquelles il n'a toujours pas investi le logement : il s'y sent seul, enfermé entre 4 murs, sans contact avec l'extérieur car il n'a pas de téléphone. Il a beaucoup de difficultés à quitter son réseau de la rue et reste très attaché aux différentes institutions non mandatées par lesquelles il est passé et où il va régulièrement trouver des ressources, mais il investit très peu le suivi avec le KAP. A l'entrée dans le projet, Benoit est en demande de vivre seul et de se trouver une place en se « conformant » aux règles de la société, mais, dans les faits, il fuit régulièrement les obligations et met en péril sa présence dans le projet. Nous devons régulièrement adapter notre cadre et faire le lien avec les institutions qui ne bénéficient pas de la même souplesse pour maintenir le revenu et l'appartement.

Peu à peu, il commence à investir son appartement et à entretenir de bons contacts avec les autres habitants. Il invite régulièrement des amis à squatter son lieu de vie. Cependant, il garde le même mécanisme vis-à-vis de ses intervenants et évite les rendez-vous.

Les intervenants se posent la question de son envie d'être accompagné dans son appartement et de se confronter aux obligations que cela engendre. Ils gardent néanmoins la souplesse nécessaire à son accompagnement afin d'éviter que ce passage soit un nouvel échec dans son parcours.

Suite à de nombreuses difficultés de travailler avec lui et à des mises en danger envers les autres locataires, le CEMO a dû mettre fin au projet KAP avec Benoit, tout en restant disponible s'il désire être accompagné.

1.3. SOURCES

Nous avons puisé nos sources au niveau interne et au niveau externe.

- Au niveau interne, par l'intermédiaire des **demandes et des suivis individuels** via le projet KAP principalement, mais aussi via quelques suivis individuels au CEMO.

- Au niveau externe, d'une part, via les **échanges entre partenaires du réseau**, en particulier les associations de l'aide à la jeunesse (services non mandatés qui ont l'hébergement pour outil et services mandatés) et les partenaires travaillant avec un public jeune (18/25 ans) en situation de rupture, le secteur de la psychiatrie et de la pédopsychiatrie.

D'autre part, par l'intermédiaire des échanges réalisés à travers le **groupe « Jeunes en errance »** : depuis plusieurs années, les services non-mandatés de l'Aide à la Jeunesse qui proposent un hébergement voient augmenter le nombre de jeunes en errance (sans-abri ou à risque de le devenir). Ce constat est partagé par les centres de jour, les maisons d'accueil, les travailleurs de rue : des jeunes majeurs, mais aussi mineurs, sont contraints de passer par une période de sans-abrisme. Face à cette réalité, sept associations bruxelloises ont décidé de se rassembler pour travailler sur l'errance des jeunes. Il s'agit du Service de santé mentale Le Méridien, des services non-mandatés de l'Aide à la Jeunesse Le CEMO, SOS Jeunes - Quartier Libre et Abaka, de l'asbl L'Îlot (sans-abrisme), du Délégué général aux droits de l'enfant et du Forum - Bruxelles contre les inégalités.

⁵ AIS = Agence Immobilière Sociale. Au sein du projet KAP, l'AIS représente le gestionnaire locatif et joue donc un rôle de propriétaire (signature des conventions d'occupation du logement de transit, EDL d'entrée et de sortie, gestion du bon état du bien, etc.).

Nous avons également souhaité nous inspirer des **cadres théoriques sociologiques**, tels que Louis Althusser, Erving Goffman (théorie des interactions), Robert Castel, Howard Becker (analyse de la déviance), Serge Paugam (carrière du pauvre).

Par ailleurs, afin d'intégrer **la parole des jeunes**, nous avons utilisé le verbatim réalisé par la chercheuse Bénédicte De Muylder en 2019, dans le cadre du groupe de travail « Jeunes en errance » précité. Celle-ci a effectué 6 focus groupes avec 48 jeunes volontaires (âgés entre 16 et 22 ans) issus de l'accompagnement de différents services (CEMO, Abaka, SOS Jeunes, At-home 18-24 et Solidarité), ainsi que 7 rencontres individuelles. Ces jeunes ont alors pu relater leurs parcours de vie et exprimé leurs ressentis à propos de différentes thématiques (changement de lieu de vie, passage à la majorité, services d'aide existants, etc.).

Il existe aussi une **littérature spécifique** sur le sujet sur laquelle nous nous sommes appuyés et qui se retrouve en fin de document, dans la partie bibliographique.

2. ANALYSER ET INTERPRETER LE PHENOMENE

2.1. Quelles sont les causes possibles de ce phénomène ?

Il est essentiel de préciser que les causes de ce phénomène ne sont pas unidimensionnelles. Elles sont multiples, dépendent de la construction interpersonnelle, interrelationnelle, sociétale et culturelle du sujet. Elles sont complexes, constamment en interaction, s'influençant mutuellement. Le but de cette analyse des causes est donc d'ouvrir les explications en laissant s'exprimer différents points de vue et de prendre en considération les interférences possibles entre plusieurs éléments pour comprendre le phénomène.

Ainsi, dans une perspective microsociologique, il importe de pointer de manière rétrospective les éléments déterminants de l'histoire du sujet qui permettraient d'expliquer sa situation actuelle, tout en évitant tout processus réductionniste, tout rabattement de l'explication des causes. C'est la raison pour laquelle il est également important de centrer les recherches dans une perspective macrosociologique. Ceci indique d'envisager des causes sociétales et culturelles inhérentes à la définition de la problématique et à son émergence.

Exemples :

- Précarité des familles et reproductions sociales
- Institutionnalisation et placement, manque de famille d'accueil
- Inadéquation des dispositifs d'aide et d'accompagnement
- « Psychologisation » et individualisation des problématiques (manque de présence des contextes sociaux dans la prise en charge)
- Exil
- Traumatismes
- Difficultés familiales
- Phénomène de la « patate chaude » : chaque service tente de se « refile » l'accompagnement/la prise en charge du jeune. Aucun service ne s'investit pleinement dans le suivi. Les services ont peur de prendre des « risques »
- Institution au cadre manquant de souplesse
- Manque de dispositif alternatif
- Pas de stabilité dans les parcours
- Ruptures répétitives et difficulté d'affiliation
- Manque de prise en charge généraliste
- Manque de coordination/cohérence entre les différents services
- Politique sécuritaire
- Manque de moyens dans les institutions

2.2. Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?

De notre analyse, découlent **trois hypothèses**, ainsi qu'une question principale.

Hypothèse 1 : Le concept de jeunes dits incasables n'existerait que parce que le système crée des cases. Ce ne sont pas les jeunes qui sont incasables, mais les institutions qui ne seraient pas adaptées à leurs besoins. De ce fait, il y a lieu d'essayer de rendre ces institutions adaptées aux besoins de ces jeunes et de leur permettre d'être accompagnés.

Hypothèse 2 : Considérer ces jeunes comme incasables les enfermerait dans une étiquette qui ne les aiderait pas à être reconnus autrement. Cette catégorie « incasable » induit un stigmate, que les jeunes devront porter, ainsi que la construction de réponses auxquelles les jeunes devront à tout prix s'adapter. Il serait donc essentiel de replacer le jeune au centre des dispositifs et prendre davantage en compte sa parole pour réquisitionner le cadre des institutions.

Hypothèse 3 : La mise en place de réseaux autour du jeune est un outil qui permettrait au jeune de se stabiliser. Il est nécessaire de faire preuve d'une grande souplesse dans le cadre au niveau global (au sein de l'institution, mais aussi entre les institutions et donc entre les secteurs) pour s'adapter à l'instabilité des jeunes, mise en parallèle avec les obligations pratiques pour maintenir le jeune dans le système (exemple : pour travailler avec un jeune en adaptant le cadre d'un projet, il faut que ce jeune tienne dans le projet).

Question de recherche en découlant : Quelles sont les interventions à créer/adapter/privilégier autour de ces jeunes dits incasables ?

3. AGIR

Différentes actions sont prévues afin de mieux comprendre le phénomène et de vérifier nos hypothèses. Nous partirons de notre travail de terrain et du parcours des jeunes rencontrés à travers les actions du CEMO.

Nous avons élaboré deux types d'actions :

1. Récolte de données via les acteurs de terrain à 3 niveaux :
 - Confrontation de nos hypothèses à différents intervenants d'autres services que le nôtre (Dune, Casmmu, Abaka, Diogène, Point Jaune et Samu Social) à travers une grille d'entretien semi-directif ;
 - Confrontation de nos hypothèses à travers les échanges du groupe de travail intersectoriel « Jeunes en errance » ;
 - Auto-analyse de nos pratiques à travers nos accompagnements au sein du projet KAP de jeunes catégorisés de la sorte.
2. Confrontation de notre hypothèse à travers différents focus groupes organisés dans le cadre du groupe de travail « Jeune en errance ». Le CEMO s'associe à la récolte de la parole des jeunes en situation d'errance dans différents lieux (SOS Jeunes, Abaka, le CEMO, @home 18-24, et Solidarité). Le processus est coordonné par une chercheuse, Bénédicte De Muylde, et une animatrice avec lesquelles nous avons collaboré. Lors de cette récolte de données, elles ont eu une discussion ouverte avec les jeunes autour de ce dont ils auraient eu besoin durant le parcours lorsqu'ils ont rencontré des difficultés.

Notre objectif est de mettre en lien l'analyse des interviews des différents acteurs de terrain (acteurs de terrain intersectoriel, groupe de travail « Jeunes en errance » et KAP) et l'avis des jeunes via les focus groupes.

Méthode d'analyse :

Les jeunes dits « incasables »											
ACTIONS		Dune	Casmmu	Abaka	Diogène	Samu social	Point Jaune	GT « Jeunes en errance »	CEMO – Projet KAP	Public :	↕ <i>Analyses transversales</i>
THEMATIQUES	Catégorisation									Parole des jeunes (Focus groupes et interviews individuelles)	
	Stigmatisation										
	Actions/Interventions										
↳ <i>Analyses verticales</i>											

Nous avons élaboré une grille nécessaire à notre analyse pour nous permettre de ne pas nous écarter de notre objectif et de notre matériau.

Notre analyse est qualitative et utilise une grille pour traiter les informations, c'est-à-dire le contenu des entretiens, celui des réflexions et actions émises par le groupe de travail « Jeunes en errance », nos constats de terrain, ainsi que la récolte de données sur la parole des jeunes au travers des focus groupes et des interviews individuelles réalisées dans le cadre du groupe de travail « Jeunes en errance ». De cette manière, nous opérons des liens à quatre échelles, en prenant en compte le point de vue institutionnel, celui des travailleurs de terrain, nos constats de terrain, ainsi que le point de vue des jeunes.

Ainsi, deux types d'analyses sont exploités.

Le premier, que nous nommons « analyses verticales », concerne le contenu de chaque rencontre et permet de repérer les grandes idées qui peuvent en ressortir, à partir des thématiques que nous avons élaborées préalablement, mais aussi à partir de ce que chaque action apporte de nouveau et de complémentaire à notre recherche. Ce premier type d'analyse s'applique aux actions réalisées avec les acteurs de terrain.

Le second, que nous nommons « analyses transversales », vise à apprécier et à confronter les thématiques communes aux différentes actions. Ces analyses se situent donc au niveau de l'ensemble des entretiens menés et concernent les comparaisons, les convergences et les divergences pouvant être mises en évidence entre les analyses verticales précédemment réalisées. Cette comparaison sera « synchronique », c'est-à-dire que l'analyse consistera en une comparaison des discours de chaque professionnel rencontré et interviewé sur un même thème et dans la même temporalité.

A cela, s'ajoute l'analyse des données récoltées sur la parole du public. Ceci nous permettra d'établir un travail d'analyse et de décision sur notre recherche au sein de ce diagnostic social.

Guide d'entretien

Introduction	<p><i>Présentation du travailleur et du service brièvement</i></p> <p><i>Présentation du travail des acteurs avec le public (les jeunes)</i></p>
Thématique 1 : Catégorisation	<p><i>Limites des cadres institutionnels qui sont « excluant » par rapport aux jeunes. Phénomène global ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que vous arrivez à travailler avec tous les publics, toutes les problématiques ? - Quelles problématiques rendent difficile le travail avec ces jeunes ? - Votre cadre de travail permet-il de travailler avec tous les jeunes ? - Avez-vous une marge d'adaptation de votre cadre pour travailler avec ces jeunes ?
Thématique 2 : Stigmatisation	<p><i>Catégories qui ont une influence sur leur manière d'être en société. Quels effets concrets cela a-t-il sur le jeune et sur sa « non-intégration » ? Plus centré sur le jeune : comment le jeune voit ce stigmaté et qu'est-ce qu'il en pense.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pouvez-vous nous donner un exemple de situation très compliquée au départ qui a bien fonctionné ? - Qu'est-ce qui a fait que cela a bien fonctionné ? - Quand un jeune est catégorisé négativement (« terroriste », « fou », « tox' », etc.) comment surmonter cela pour travailler avec ce jeune ? Comment travailler avec les stigmates dont les jeunes sont porteurs ? - Comment travaillez-vous la place du jeune et son intégration dans la société malgré son stigmaté ? - Quelles sont vos actions au niveau sociétal (politique) par rapport aux problématiques de ces jeunes ?
Thématique 3 : Actions	<ul style="list-style-type: none"> - Comment l'équipe adapte-t-elle ses interventions lorsqu'un jeune est perçu comme hors cadre ? - Vers quoi les réorientez-vous quand cela ne fonctionne pas ? - Estimez-vous qu'il y ait suffisamment de services adéquats pour ces jeunes ?
Conclusion	<ul style="list-style-type: none"> - De manière plus générale, qu'est-ce qu'il faudrait changer dans les institutions existantes et dans leurs valeurs pour accompagner au mieux ces jeunes ?

4. EVALUER L'ACTION

Dans ce point, nous présenterons le travail d'analyses précédemment cité. Deux parties seront abordées. La première sera centrée sur les aspects « catégorisation » et « stigmatisation », tandis que la deuxième partie abordera l'aspect « actions », c'est-à-dire les pistes concrètes applicables au sein du service, entre services, et visera à interpeller la société et le politique.

Plan :

Partie I : Catégorisation et stigmatisation

- 1 / **Constats / Mécanismes ?**
- 2 / **Rôle de l'AMO : Prévention / Réparation ?**
- 3 / **Exemples de bonnes pratiques : Comment dépasser le fait de catégoriser ?**

Partie II : Actions

- 1 / **Catégorisation - de l'abandon de la catégorie jeunes incasables**
- 2 / **« On ne naît pas incasable, on le devient » ... la catégorisation comme acte performatif.**
- 3 / **Une prise en charge intégrée - Des réseaux interconnectés ?**
- 4 / **Vers la création de nouveaux services ?**
- 5 / **Favoriser l'émergence de la parole des jeunes – rendre visible l'invisible**
- 6 / **Et au CEMO ? Et au dispositif KAP ?**

Conclusion

Partie I : Catégorisation et stigmatisation : analyses des apports croisés

1. Mécanismes observés dans le croisement des données

- Un Accueil vraiment inconditionnel ?

Pour débiter notre analyse, nous souhaitons questionner certaines expressions valorisantes que nous avons entendues par les institutions rencontrées et que nous avons nous-mêmes employé.

Ceci concerne dans un premier temps l'appellation « accueil inconditionnel ». La plupart des services en font une règle d'or. Il s'agit, en effet, d'un aspect du travail essentiel à la rencontre du public. Sans cet accueil, un service ne pourra pas apporter son aide à un jeune et ce dernier ne sera pas entendu. Néanmoins, le terme « inconditionnel » est discutable. En effet, l'accès à une institution est pourtant conditionné et le jeune doit être dans les conditions d'accès pour pouvoir bénéficier des offres du dit service.

Chaque service a ses propres limites et ne peut travailler avec l'ensemble des jeunes. Ceux-ci doivent entrer dans les critères d'accès. Par exemple, un service tel que Dune, qui accueille des personnes consommatrices de drogues et vivant dans la précarité, ne peut les accueillir qu'à ces conditions. En revanche, il éprouve des difficultés à travailler avec les personnes ayant eu ou ayant besoin d'un « suivi psychiatrique ». Aussi, un travailleur du CASMMU a décrit une intervention auprès de jeunes dans un contexte de mandat judiciaire. Ces jeunes arrivent souvent après un passage en psychiatrie ou après avoir eu une période de décompensation. L'accueil de ces jeunes se fait donc sur base d'un diagnostic pour lequel des soins ont besoin d'être apportés par une institution psychiatrique. Le diagnostic posé entre dans une catégorie de « maladies ». Un jeune doit donc accepter d'être représenté par sa maladie pour pouvoir être accueilli par ce service.

Diogène, à l'inverse, est susceptible de travailler à la fois avec les problématiques de toxicomanie et de santé mentale et sans mandat, mais à condition que les personnes soient présentes sur l'espace public. Ceci est parfois compliqué étant donné que les jeunes ont tendance à changer d'endroit et ne sont pas forcément liés à un seul espace public.

Le Samusocial est un endroit où l'accueil est dit « bas seuil » par l'intervenante que nous avons interviewée, où toutes les personnes sans-abris et toutes les problématiques sont accueillies, mais où le travail et le lien de confiance seront différents en fonction de la « catégorie » à laquelle elles appartiennent. L'intervenante sociale rencontrée nous a évoqué différentes appellations : « les chroniques », « les psychotiques », les « toxicomanes ». Le Samu travaillerait en effet des matières différentes en fonction de la catégorie à laquelle la personne sans-abri appartient, mais ce travail sera compliqué si le « handicap » est présent. Le service pouvant accueillir un certain nombre de personnes, le travail individuel entre les intervenants et les bénéficiaires est également rendu davantage compliqué.

Certains services d'hébergement d'urgence provenant de l'Aide à la Jeunesse, comme Abaka et Point Jaune, ont tendance à parler de jeunes « en défaut d'abri » plutôt que de jeunes « sans-abris ». Le logement d'urgence est un outil pour accueillir ces jeunes et leur proposer un accompagnement individualisé et soutenant. Cet accueil peut se maintenir en journée lorsque l'hébergement d'urgence n'est pas possible. Certaines problématiques rencontrées chez les jeunes sont toutefois difficiles à travailler au sein de ces services, notamment en hébergement d'urgence et pour des questions de stabilité du groupe de jeunes accueillis. Il s'agit essentiellement des problématiques liées à la santé mentale et à la consommation de drogues. Les travailleurs de ces services ont néanmoins relevé le paradoxe de ces conditions : un jeune est exclu par le dit service à cause d'un problème pour lequel il demande justement de l'aide. Or, la consommation de substances – à défaut de parler d'emblée de « toxicomanie » – représente une des conséquences de la vie en rue pour beaucoup de jeunes.

« La consommation de drogues devient essentielle pour tenir le coup, c'est un mal nécessaire ; le mal-être psychologique fort mais dissimulé dans la plupart des cas ; le temps qui se déstructure. »⁶

Au sein de notre projet KAP, nous nous basons également sur des critères pour qu'un jeune puisse introduire sa candidature pour obtenir un logement de transit et l'accompagnement qui y est intrinsèque. Nous prenons des renseignements sur l'état de santé (physique et mentale) du jeune qui fait une demande pour le KAP, ainsi que sur son éventuelle consommation de substances illicites et nous évaluons avec lui si le modèle d'autonomie tel que le KAP le propose ne mettrait pas en danger sa propre personne et/ou celle des autres au sein des logements. Par exemple, en cas de problématique de santé mentale et/ou d'assuétudes nécessitant un suivi et une présence plus régulière dans l'accompagnement.

Il est vrai que les rapports statistiques annuels des services obligent à émettre des catégories et en sont même des justifications aux différents subsides dont ils bénéficient. L'énoncé « accueil inconditionnel » est donc incorrect étant donné que les services et les projets acceptent tous les jeunes du moment que ceux-ci rentrent dans les critères. Les jeunes sont donc catégorisés dans les services qui refusent cette catégorisation.

L'inconditionnalité n'existe donc pas. Nous faisons partie d'un secteur et d'une institution et par nature, nous catégorisons. Il est assez illusoire de vouloir être inconditionnel. Il est néanmoins essentiel de se demander comment ouvrir son cadre au maximum et de quelle manière un jeune peut être accueilli dans sa globalité.

Ce n'est pas tellement le fait de nommer la personne en disant qu'elle a un problème – par exemple, un problème d'ordre mental – qui catégorise, mais le fait de lui dire qu'elle a une problématique particulière qui fait qu'elle doit aller dans un autre service, donc une exclusion de son dispositif : c'est un geste et un fait qui met une étiquette.

- Symptôme ou problématique ?

Cette réflexion autour de l'accueil inconditionnel amène au constat que certaines « caractéristiques », voire même parfois une seule, sont isolées chez une personne et les services ont tendance à les voir comme une problématique, une limite à la prise en charge, voire comme un risque. L'identité de la personne est d'emblée morcelée et c'est un « morceau » qui prend toute la place et qui fait l'objet d'une analyse.

Au sein des services rencontrés, « l'utilisation » de ces « caractéristiques » peut être différente.

Le « problème de santé mentale » par exemple est une caractéristique évoquée à de nombreuses reprises dans les entretiens. Par exemple, Diogène et CASMMU insistent sur le fait qu'il faut reconnaître cette caractéristique qui est considérée comme un « problème » et travailler avec la personne autour de cela. Mais ces deux services ne le font pas de la même manière. Diogène pense qu'il faut reconnaître le problème et travailler avec, que ce soit dans un logement ou dans la rue. Le reconnaître en disant que cette personne est acceptée par le service renvoie au fait de lui dire que : « Ce n'est pas grave, on t'inclut chez nous, on comprend ta souffrance, on y met d'autres mots que des mots reflétant une maladie psychiatrique ». Le CASMMU fonctionne d'une autre manière. Comme il s'agit d'un service psychiatrique, la maladie est d'emblée reconnue, sans quoi une aide ne serait pas apportée. Cette caractéristique est même utilisée pour déresponsabiliser la personne et remettre la « faute » sur la maladie, de sorte à éviter l'exclusion. De cette manière, la catégorie prend un autre sens : qualifier la personne par sa maladie et donc par quelque chose qu'elle n'a pas choisi. Il y a là un paradoxe : la catégorie aide, mais stigmatisée.

Cette vision peut paraître opposée à l'idée de ne pas chercher à toujours coller des étiquettes sur les jeunes, mais, d'un autre côté, certains jeunes ont aussi besoin de répondre à la question : *qu'est ce qui ne va pas chez moi ?* Donc, en quelque sorte : reconnaître le problème psy peut exclure et donc

⁶ Extrait de la recherche de Bénédicte De Muylder (2019)

stigmatiser si cela provoque une exclusion car hors cadre. Mais le reconnaître peut aussi être un moyen de dé-stigmatiser si on accepte ce problème pour avancer.

Ces jeunes sont en permanente recherche de leur identité propre en mettant en place des processus d'affirmation de celle-ci en reflet de la société. D'une part, les jeunes vont se catégoriser parfois eux-mêmes et revendiquer une identité de marginaux. Ils vont, de cette manière, montrer une appartenance à un groupe, une identité sociale qui va parfois faire peur, repousser ou inspirer la pitié, mais exister. Dans les années 90, ce phénomène était bien courant chez les punks à chien, par exemple. D'autre part, les publics précarisés vont se mettre dans des cases eux-mêmes pour mettre une distance comme pour enfoncer un peu plus celui que l'on estime plus faible pour soi-même se sortir la tête de l'eau et surtout pour s'en éloigner un peu plus, et montrer que nous ne sommes pas pareils. Par exemple, selon Dune, les consommateurs d'héroïne par injection sont eux-mêmes vus comme inférieurs par les autres consommateurs d'héroïne.

Les jeunes que nous rencontrons sont, pour la plupart, en recherche de qui ils sont. En cherchant en permanence à les mettre dans des cases pour les aider, nous avons tendance à réduire ces jeunes à leur problématique et non considérer leurs problèmes comme le symptôme de ce qui ne va pas chez eux. Rejeter la faute sur le symptôme permettrait de déresponsabiliser le jeune et lui permettre d'avancer.

« [L'école devrait aborder] des questions sur l'humain, sur qui suis-je ? Qu'est-ce que je veux devenir ? L'aspect développement personnel est à travailler à l'école parce que c'est bâclé et y a des gens qui sortent de l'enseignement qui savent pas qui ils sont ce qu'ils veulent et qu'ils tombent en dépression... Parce que quand on est jeune on est pas encore moralement formé et du coup on est très influençable. Donc former un esprit critique et travailler la morale justement, sur l'identité il devrait y avoir des heures consacrées à ça à l'école pour permettre simplement aux jeunes d'être mieux dans leur peau... »⁷

○ Exclure ou non ?

En parallèle de ces questions vient celle de l'exclusion et de la non-exclusion. Il s'agit ici de mettre en évidence les raisons que les services avancent pour exclure ou non un jeune ayant bénéficié de l'aide de ces dits services (pourquoi, comment, quand), mais surtout de se poser la question : *qu'est-ce que le jeune en comprend ?*

Il est, d'une part, très difficile d'exclure quand on gère des logements, car, en tant qu'institution « de dernière ligne », exclure reviendrait à remettre le jeune dans la rue. Or, on se rend compte que de plus en plus de services, qui sont dans cette dernière ligne (comme les hôpitaux psychiatriques), commencent à mettre dehors et à exclure certains bénéficiaires. Les hôpitaux et autres services hyper spécialisés sont parfois dépassés et renvoient les jeunes qui ne sont plus acceptés nulle part et n'ont donc plus de solution.

« Je suis rentré à l'hôpital parce que ça allait vraiment pas, j'étais dans une période sombre. Au bout de 2 semaines on m'a dit que je devais partir parce qu'il y avait des nouveaux rentrants. J'ai osé prendre position et dire que je me sentais pas encore prêt, on m'a quand même obligé à partir. Un mois après, ça allait pas du tout ça, ça m'a fait encore plus descendre... dans le noir. J'avais plus confiance en aucun médecin ou aide à la jeunesse... La police et l'ambulance sont venues chez moi me prendre et m'emmener à l'hôpital. J'ai dû rester 2 mois alors que j'avais plus confiance et que je me

⁷ Extrait de la recherche de Bénédicte De Muylder (2019)

sentais un peu enfermé à l'hôpital, on m'a un peu abandonné... un peu forcé à un endroit où au début on voulait pas me garder et puis 2 semaines après on me force à retourner là... »⁸

Le Samu, qui est vu comme la dernière des dernières solutions, renvoie aussi pour certaines problématiques comme la toxicomanie. Règne un sentiment des travailleurs qu'il n'y a pas assez de relais quand quelqu'un est exclu du Samu. En définitive, l'exclusion est un des effets de la désaffiliation.

Pour certains services, cette exclusion est temporaire ; c'est le cas d'Abaka et Point Jaune. L'accès à un hébergement d'urgence n'est plus possible durant un délai défini, mais l'accompagnement ne s'arrête pas et se poursuit avec le jeune. L'exclusion doit avoir du sens et permettre au jeune de comprendre les limites.

A l'inverse, le CASMMU cherche à déresponsabiliser la personne et « remettre la faute » sur la maladie, afin d'éviter l'exclusion. Il y a un sens précis à la catégorie. Le service évite de remettre en cause la prise en charge, mais cherche à faire une « pause » à un moment donné (par exemple, via une hospitalisation) afin que le jeune puisse réintégrer le service « dans de meilleures conditions ». Il s'agit de gérer la crise avec des professionnels avec qui le CASMMU peut collaborer et pouvoir envisager le retour du jeune quand il est dans un état stabilisé. Ces alternatives de l'exclusion temporaire reviennent à ne pas poser un diagnostic mais de dire au jeune : « on t'exclut pour un moment, mais on continuera à travailler avec toi ». Ces manières de gérer l'exclusion peuvent permettre de travailler un comportement et de moins catégoriser.

Dans la politique de non exclusion, il y a lieu de permettre le retour et faire passer le message qu'on ne rejette pas définitivement le bénéficiaire. Lui montrer que le service est toujours présent, même s'il y a eu des difficultés à un moment donné, permet de conserver le lien et souvent de continuer de travailler avec lui.

Au KAP, le cadre du logement ne permet pas cela. Nous sommes confrontés aux difficultés d'une exclusion du logement qui ne peut pas être temporaire. Exclure peut renforcer le fonctionnement du jeune et le conforter dans le fait que c'est lui le problème.

Les services comme Abaka et Point Jaune, en laissant la porte ouverte, conservent cette possibilité de travailler avec eux, et le Housing first par le fait d'assister à la mise à la porte du jeune sans en être responsable, puis de lui trouver une autre solution reste présent aussi ; Diogène a cette possibilité de séparer les rôles lorsqu'une exclusion d'un logement a lieu : il s'agit de la décision de l'AIS, mais Diogène poursuit l'accompagnement et la recherche d'un nouveau logement.

De manière générale, les sanctions se doivent d'être les plus éducatives possibles et pas seulement punitives pour que le jeune en comprenne le sens et les raisons.

- Responsabiliser ou redonner la responsabilité ?

« Faut arrêter de croire que t'es majeur à 18 ans et que c'est là qu'il va commencer à trouver quelque chose, il est gamin, à 18 ans on est pas prêt... »⁹

Les jeunes dont nous parlons semblent être perdus, sans repères et ont pourtant une grande quantité de responsabilités à assumer dû au fait qu'ils n'ont pas toujours un réseau sur lequel s'appuyer. A la fois pour assurer leur survie, mais aussi pour répondre aux injonctions que la société va leur imposer. Ouvrir ses droits dans un CPAS, consulter un dentiste pour une rage de dent ou encore se fondre dans la masse pour ne pas effrayer les passants... tout cela impose des démarches et un comportement qui font reposer les causes de sa réussite ou de son échec sur les épaules du jeune lui-même. Or, les institutions ne sont pas exemptes de cette pression inhérente à la condition

⁸ Extrait de la recherche de Bénédicte De Muylder (2019)

⁹ Extrait de la recherche de Bénédicte De Muylder (2019)

de ces jeunes. Par exemple, les contrats mis en place par les CPAS, les PIIS (Projet Individualisé d'Intégration Sociale)¹⁰, vont responsabiliser et activer le jeune comme condition à l'octroi d'un revenu. Le message qu'on pourrait lire entre les lignes serait : « si tu ne réussis pas, c'est ta faute, et nous ne pouvons pas t'aider ».

Pour entrer dans le projet KAP, le jeune doit bénéficier d'un revenu afin de payer son loyer. Plusieurs solutions sont possibles pour que le jeune en ait un, mais, dans la majorité des cas, celui-ci est lié à l'octroi d'un RIS (Revenu d'Intégration Sociale) par un CPAS. Les démarches pour bénéficier d'un RIS sont souvent longues et parfois compliquées pour des jeunes avec des difficultés à s'organiser pour être présents à l'heure à des rendez-vous ou à réunir des documents administratifs. Qui plus est quand le jeune est mineur. Avoir accès à un RIS peut parfois s'apparenter à un véritable parcours du combattant qui fait reposer la réussite ou non de l'entrée dans le projet sur les épaules du jeune. Mais une fois cette étape terminée et le jeune rentré dans le logement, bon nombre de critères sont à respecter pour conserver son droit au revenu, et, en conséquence, son logement.

Certains services ayant l'habitude de travailler le quotidien avec ces jeunes, comme CASMMU et Point Jaune, s'accordent à dire qu'il est essentiel pour ces jeunes de normaliser le fait de tester les limites et de trouver sa propre manière d'avancer. Il ne faut pas oublier que ce ne sont « que » des adolescents, et que tout adolescent, dans sa construction et son développement, va adopter des mécanismes de test et de mise en danger (c'est l'intensité et la nature qui varient). Chaque pas en dehors du cadre ne doit donc pas être considéré comme un comportement déviant mais comme un test des limites et des frontières de ce cadre.

Dépasser le stigmate dont ces jeunes sont porteurs ne se fait pas juste en changeant d'appellation, mais par des changements objectifs et concrets de regard. En considérant, par exemple, que c'est le contexte qui fait que la personne est dans cette situation, ça n'est pas sa faute, ou encore que ce sont les conditions mises autour du jeune qui peuvent le mettre à mal et pas ce jeune lui-même, va permettre de le dé-stigmatiser. **Dans notre société, la personne est trop souvent la cause de ses difficultés plutôt que d'en être le symptôme. Dans ce cas, une vision ouverte et une capacité d'adaptation du cadre permettrait de créer un contexte favorable autour du jeune.**

En lien avec cette problématique vient la question du temps qui peut mettre une grosse pression sur les épaules des jeunes. Lorsque nous sommes dans le cadre d'un accompagnement en hébergement, d'urgence, de transit, en Service Résidentiel Général, la durée maximale d'hébergement vient régulièrement nous rattraper. Que cette « deadline » soit à court terme, comme dans l'hébergement d'urgence proposé par certaines institutions de l'AAJ ou à plus long terme dans d'autres services d'hébergement plus classiques où celle-ci est la plupart du temps liée à la majorité, l'approche du délai final vient un peu comme un couperet qui viendrait replonger le jeune dans une situation que cette même institution aurait permis de quitter. Il en est donc de la responsabilité des intervenants mais surtout du jeune de trouver une solution avant de devoir retourner dans la rue, par exemple.

« Quand il¹¹ m'a dit que je serai placée en famille d'accueil, là j'ai paniqué, j'ai refusé après il a fermé le dossier. Il a même pas cherché à trouver une autre solution ou quoi. Parce que j'ai refusé ils ont tout fermé. Moi j'aurais voulu qu'ils cherchent, qu'ils trouvent d'autres solutions, qu'ils me laissent un peu de temps pour prendre une décision mais pas en jour m'imposer ça... Quand j'ai dit que je voulais ça, le juge a pas compris, pour eux si je dis non c'est parce que j'ai pas besoin de leur aide etc. Je leur

¹⁰ Un projet individualisé d'intégration sociale (PIIS) vise à établir les étapes nécessaires et les objectifs en vue de l'insertion sociale et/ou professionnelle progressive de tout bénéficiaire du DIS, pour lequel l'emploi n'est pas (encore) possible ou souhaitable dans un premier temps.

Le PIIS le plus approprié pour une personne dépendra de sa situation personnelle spécifique, de ses aspirations et de ses possibilités en matière d'insertion sociale et/ou professionnelle.

La loi de 2016 a précisé que le PIIS doit porter "de préférence sur l'insertion professionnelle, ou, à défaut, sur l'insertion sociale". Source : <http://www.ocmw-info-cpas.be/>

¹¹ Il = le Juge de la jeunesse

dit que je voulais pas retourner dans ma famille, eux m'ont dit que j'avais pas le choix c'est pour ça que j'ai été à la rue, j'avais plus peur dans ma famille que dans la rue... »¹²

On pourrait dire que le transit met, d'une part, l'adolescent dans une position d'échec, vu la temporalité et les responsabilités données au jeune dans son logement qui vont le pousser à enfreindre les règles, car chaque projet, avec ses règles spécifiques, est contenant et restrictif. D'autre part, le transit met toute la responsabilité de l'échec ou la réussite de son projet sur ses épaules.

Ce constat vient questionner notre cadre d'intervention au KAP. D'une part, nous sommes sollicités par des institutions de l'aide à la jeunesse pour accompagner des jeunes dans leur transition vers la majorité et le passage en logement autonome, mais, d'autre part, notre cadre d'intervention et surtout la durée limitée du transit va mettre une pression importante sur les épaules du jeune, surtout une fois passés les 6 mois et la recherche de logement automatiquement activée. Nous nous efforçons de faire preuve de souplesse dans notre cadre, mais, pour ce qui est de la durée, nous sommes limités par la loi à un bail court terme de 18 mois maximum.

Pour en finir avec cette question, nous nous rendons compte que la temporalité est complètement différente pour les jeunes. Ils sont dans la survie et l'immédiateté et sont bien souvent dans de grandes difficultés quand il s'agit de se projeter dans le futur ou de se tenir à des rendez-vous. Les grandes institutions (SAJ, CPAS, etc.) ont une temporalité différente qui fait que leur chemin et celui des jeunes ne se croisent pas. Il est donc très compliqué, voire impossible, pour ces jeunes de suivre une procédure de candidature ou de répondre à des rendez-vous réguliers, même si ceux-ci conditionnent leur revenu ou leur lieu de vie.

« Dès que t'as un rendez-vous tu dois ramener tous les papiers et c'est pas mal de papiers, je leur ai dit : 'mais j'ai besoin d'aide pour ramener ces papiers', ils m'ont dit 'non tu peux pas avoir d'aide... va voir au SAMU' »¹³.

○ Des jeunes invisibles ?

Tout d'abord, a été mis en évidence le besoin d'avoir accès aux jeunes pour établir un accompagnement. En outre, le facteur « sans-abrisme » ou « défaut d'abri » est essentiel pour offrir une aide aux personnes dans la majorité des services rencontrés.

Pour exemple, Diogène travaille avec ces personnes, à condition qu'elles soient présentes sur l'espace public. Ce service ne parvient donc pas à toucher les jeunes qui ne s'y trouvent pas ou qui ne sont pas visibles. L'invisibilité de certains jeunes rend le travail difficile. Diogène parle du phénomène de « couch surfing », c'est-à-dire que la plupart des jeunes ne s'associeraient pas au « public SDF », mais feraient davantage appel au réseau, squatteraient à gauche et à droite, ne seraient pas sur l'espace public et n'iraient pas dans des services spécialisés.

La majorité des jeunes ne se trouvent pas spécialement sur les terrains investis par les institutions. Une partie d'entre eux seraient invisibles. Ils ne se reconnaissent pas dans les catégories utilisées, en tant que « sans-abris », « toxicomane », « malade », etc. et vont continuer à jouer sur les apparences ; ils vont avoir du mal à aller chercher de l'aide dans les services spécialisés. Cela est donc difficile de travailler sur les problèmes spécifiques à la situation du jeune. L'ensemble des institutions rencontrées s'accordent pour dire qu'il est très difficile de travailler avec ces jeunes car ils rejettent le stigmate et sont donc beaucoup moins facilement identifiables avec les outils et les radars habituels.

¹² Extrait de la recherche de Bénédicte De Muylder (2019)

¹³ Extrait de la recherche de Bénédicte De Muylder (2019)

« Quand t'es dans la rue ça craint, t'as la honte, mais c'est pas pour les autres, c'est pour toi-même que c'est la honte. »¹⁴

« J'ai des potes ils savaient pas que j'étais à la rue quand j'étais à la rue et ils le savent toujours pas et je vais pas crier sur tous les toits : "je suis à la rue, j'ai nulle part où dormir" parce que c'est un truc à moi. J'ai pas envie que tout le monde sache que je suis à la rue non plus, c'est enfin quand mes potes me voient j'ai pas l'air d'être à la rue et pourtant je le suis. Ouai c'est un peu la honte quand même. »¹⁵

Plusieurs hypothèses sont à mettre en lien avec le livre « la disqualification sociale » de Serge Paugam¹⁶. D'une part, cette stigmatisation de la pauvreté relèverait de l'étiquetage des pauvres par les institutions d'assistance sociale qui officialiseraient leur existence et leurs expériences aux yeux de la société. D'autre part, les concernés finissent, petit à petit, par intérioriser ce statut dans leur construction identitaire. Un statut, ce sont des attributs que nous avons et qui nous positionnent dans la société. Selon Paugam, le fait de dépendre ou non d'institutions spécialisées pour s'en sortir détermine en partie le statut social.

L'auteur explique qu'il y a une multitude de détails qui font que quand un individu accepte l'assistance, il doit accepter qu'un « pouvoir » s'exerce sur lui et laisse des traces.

Pour bénéficier de l'assistance, il faut, en fait, être « le bon assisté » et intérioriser certaines choses que l'on n'aurait pas acceptées avant. Il y a des attentes spécifiques à l'égard de la personne qui fait la demande et celle-ci va s'y conformer. Ceci va montrer une forme de jeu pervers : pour bénéficier de l'assistance, il faut coller au profil du bon assisté.

Mais comment les jeunes vivent cette demande d'aide auprès des services ? De quelle manière peuvent-ils se réapproprier des attributs qui les stigmatisent pour en faire quelque chose qui peut être positif et constructif ? Quels sont les effets de cette éventuelle intériorisation de ce statut dont parle Paugam ?

Une certaine partie de jeunes mineurs exprime également des difficultés à faire confiance aux services de l'aide à la jeunesse, tel que le SPJ. Ils n'osent pas toujours parler de leur parcours, de peur d'être stigmatisés.

« Pendant l'entretien par exemple, ils regardent un peu le profil, ils posent des questions sur ta vie, ta situation, ils se demandent aussi si on va les écouter ou... Ils ont peur de prendre des risques, par exemple si je dis « j'ai été dans un centre avant et je me suis fait viré... » Alors ils vont te coller une étiquette sur la tête « irrattrapable » ... C'est plus un travail d'usine qu'individuel. Ils collent une étiquette ; ouai ça c'est le SPJ pourtant c'est eux qui mènent la danse ? »¹⁷

Selon nos analyses, les jeunes auraient davantage tendance à se tourner vers des services moins stigmatisant qui ne les reverraient pas à leur propre stigmat. L'idéal serait de replacer le jeune dans une institution qui lui convient pour lui permettre de dépasser son stigmat (entrer en institution spécialisée et travailler spécifiquement son stigmat comme en psychiatrie ou en toxicomanie, par exemple).

Il y a un sentiment que les institutions qui devraient travailler avec ces jeunes leur ferment la porte et les stigmatisent en se « rejetant la balle ». L'interpellation politique ou sociétale (comme les médias)

¹⁴ Extrait de la recherche de Bénédicte De Muylder (2019)

¹⁵ Extrait de la recherche de Bénédicte De Muylder (2019)

¹⁶ Paugam, S. (1991). La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté. Paris : PUF.

¹⁷ Extrait de la recherche de Bénédicte De Muylder (2019)

renforce les jeunes dans le stigmate et donc ils ne veulent pas participer. Car soit cela les renvoie à leur histoire et donc leurs problèmes, soit cela les montre comme des « bêtes de foire ». Pour l'opinion publique et les politiques, l'image du SDF ne correspond pas à celle des jeunes en errance qui eux sont invisibles. C'est d'autant plus compliqué de travailler sur ce sujet au niveau sociétal et politique.

On confond souvent la nouveauté d'un phénomène avec sa visibilité. Un phénomène peut exister depuis longtemps, mais émerger au moment où on a opérationnalisé sa catégorie.

- Une activation parfois pesante ?

De plus, la proactivité des travailleurs peut être effrayante pour ces jeunes. L'approche plus généraliste, voire non-mandatée¹⁸, permet de mieux toucher les jeunes, car ils se sentent stigmatisés dans les secteurs pour adultes. Un travail trop en profondeur ou spécialisé les ferait fuir. L'aspect non jugeant, la possibilité d'allers-retours, l'aide non contrainte, l'anonymat, etc. semblent être des éléments de réponse à apporter à cette problématique. Le regard que l'intervenant social va avoir directement est très important car il peut directement véhiculer un sentiment de jugement (stigmatisant). La question du secret professionnel et des dossiers partagés pour plus d'efficacité pose question. Le fait d'avoir des infos sur le passé du jeune risque de favoriser la catégorisation. Même dans le réseau, cette approche peut être nocive pour le jeune. Un constat est partagé par beaucoup : si on pousse la porte du service plus spécialisé avec l'utilisateur, cela fonctionne beaucoup mieux, ce qui pousse à une logique d'accompagnement (ou d'assistantat ?).

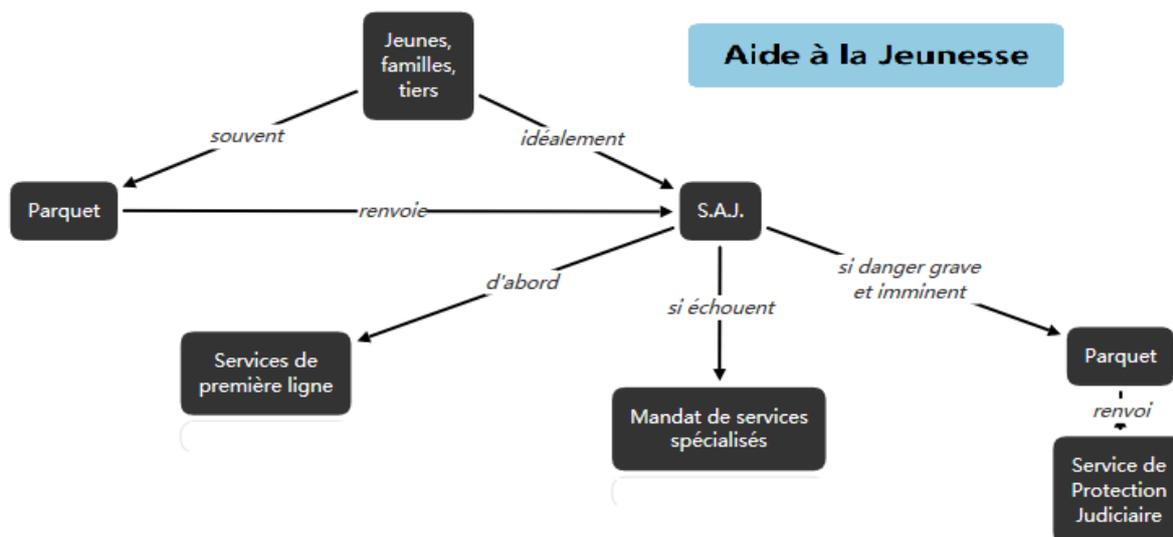
Les institutions non-mandatées comme celles rencontrées se mettent régulièrement en opposition au système plus classique de l'AAJ. L'anonymat et la reconnaissance des compétences des jeunes et des familles sont des valeurs mises en avant régulièrement et qui, selon eux, semblent ne pas correspondre aux services de l'AAJ.

2. Rôle de l'AMO : Prévention / Réparation ?

- Le fonctionnement de l'AAJ

Les différents constats formulés par le biais de ce diagnostic viennent interroger de manière plus globale le fonctionnement des institutions et particulièrement le secteur de l'Aide à la Jeunesse. Ce secteur est en effet découpé, selon le nouveau code mis en place par le ministre Madrane, en trois parties : La prévention (Services de première ligne non mandatés), l'aide (SAJ) et la protection (SPJ) de la jeunesse. La prévention vient donc apporter l'aide aux jeunes et leur famille en amont des services mandatés du SAJ et/ou du SPJ (voir schéma suivant).

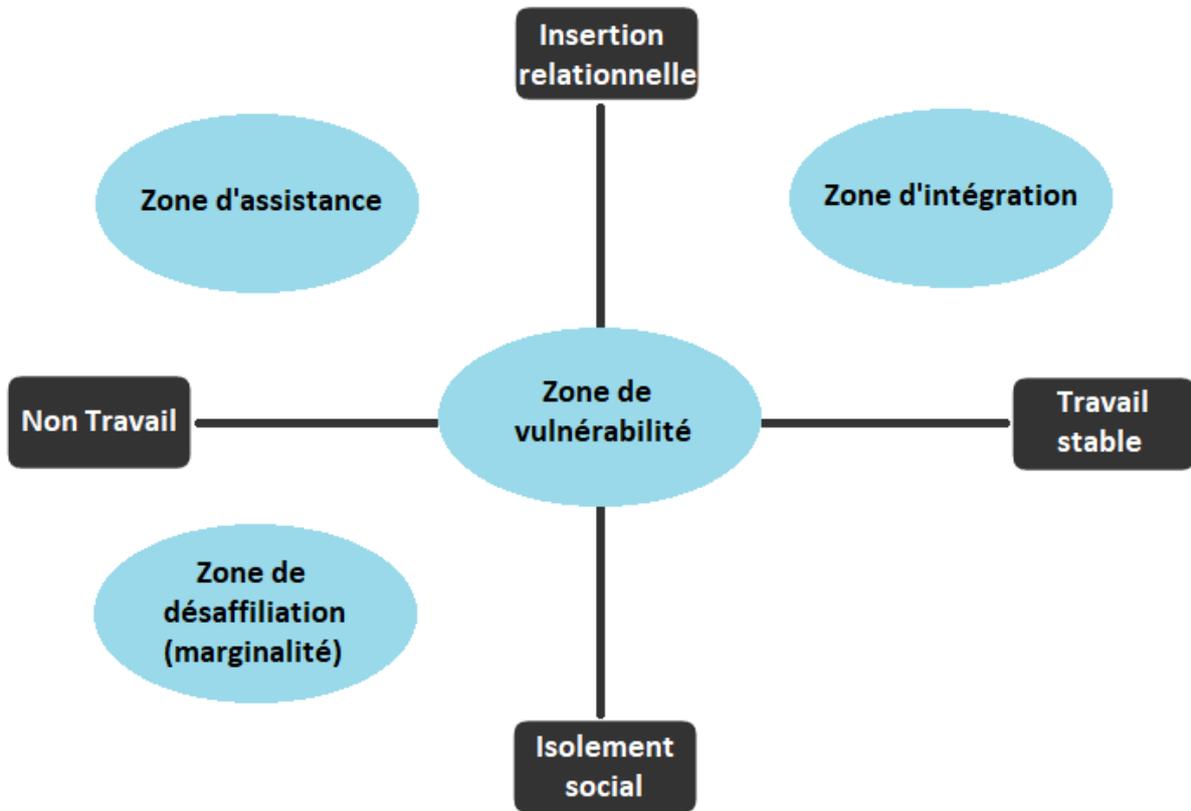
¹⁸ La recherche de Bénédicte De Muylder a mis en avant la position des AMO et l'importance pour les jeunes de se déposer dans un contexte non-mandaté et soumis au secret professionnel.



○ L'approche de la désaffiliation, selon Castel

Evoquons brièvement la réflexion de Robert Castel concernant la désaffiliation. Castel montre que le travail, outre le fait d'être un moyen de gagner sa vie, joue un rôle important d'intégration, d'affiliation à des classes sociales et de reconnaissance des individus à des catégories et qu'à l'inverse, le non-travail peut devenir bien plus que le simple fait de se retrouver au chômage, mais aussi celui de ne plus savoir dans quelle catégorie se classer. Mais le processus de désaffiliation ne se résume pas à la seule question de l'identité professionnelle. Il interpelle aussi l'identité sociale, c'est-à-dire la manière dont les personnes sont perçues par leur groupe social et comment ils se reconnaissent dans ce groupe social. L'hypothèse de Robert Castel est que l'intégration d'une personne se situe au confluent d'une intégration par le travail et d'une insertion relationnelle forte. Il construit deux axes, un qui correspond au niveau d'intégration par le travail et qui commence de l'emploi stable, puis emploi précaire, pour atteindre l'expulsion définitive de l'emploi, et l'autre qui mesure l'intensité des liens sociaux, allant de l'insertion relationnelle forte à l'isolement total, en passant par une fragilité relationnelle. Ces différentes connexions donnent des zones différentes et il en distingue quatre : *La zone d'intégration, la zone de vulnérabilité, la zone d'assistance et la zone de désaffiliation.*

La zone d'intégration comprend les personnes qui possèdent une stabilité au niveau de l'emploi et une capacité à mobiliser des relations sociales fortes. *La zone de vulnérabilité* est composée des individus qui vivent une précarité de l'emploi non passagère et/ou une certaine forme de fragilité relationnelle. *La zone d'assistance* correspond aux personnes exclues du travail mais à qui on autorise momentanément ou définitivement de ne pas travailler (personnes handicapées, personnes seules avec un enfant en bas âge, retraités etc...) et pour lesquels il existe des dispositifs d'assistance et qui ont des relations sociales plus ou moins fortes. Puis la *zone de désaffiliation* qui associe l'exclusion du travail, alors que la personne est considérée comme apte à travailler, à l'isolement social. Bien entendu, les frontières sont poreuses, et ce qui nous intéresse, c'est la manière et les causes qui font que des individus passent d'une zone à l'autre.



En utilisant ce schéma, on pourrait définir le rôle des institutions non mandatées de la prévention comme tel : « empêcher leur public, se trouvant dans la zone de vulnérabilité, de glisser dans la zone de désaffiliation ».

Or, nous avons pu voir précédemment que les services d'accueil d'urgence de ces jeunes dits incasables sont bien souvent des services non-mandatés relevant, dans le cadre de l'AAJ, de la prévention. On constate donc que ces services viennent, dans le sens inverse à « la normale », récupérer ces situations car l'aide et la protection n'ont pas pu la « réparer ». Dans notre cas, la prévention vient donc reprendre la situation pour palier au fait que la réparation a échoué. On peut donc se poser plusieurs questions : *qu'est ce qui fait que la prévention avec ces jeunes ne marche pas ? Pourquoi la réparation a-t-elle échoué ? Et comment faire pour sortir ces jeunes de ce statut de marginaux dans lequel ils sont tombés ?*

- Un début de réponse ?

En lien avec ce raisonnement, les intervenants d'Abaka, Point jaune ou encore Diogène confirment que le fait de se retrouver en rue ne se fait pas du jour au lendemain. Ils voient régulièrement des jeunes passés par l'AAJ qui se retrouvent en rue. Une explication pourrait être que l'aide à la jeunesse fonctionne avec pour idée principale de protéger le jeune : ne pas le lâcher facilement, éviter l'exclusion, le mettre dans des institutions adéquates, dans des cases. Ce fonctionnement est efficace pour un grand nombre de jeunes, mais, pour une petite partie d'entre eux, elle va encore plus les stigmatiser en créant une errance institutionnelle liée aux multiples problématiques de leur situation jusqu'à arriver à l'âge de majorité et/ou d'être contraints de mettre fin à l'aide. Ces jeunes se retrouvent alors confrontés aux difficultés évoquées précédemment, liées au sans-abrisme et au secteur adulte.

« Faut faire des hébergements jusque 21 ans parce que quand j'ai eu 18 ans et que je pouvais plus aller dans des centres comme SOS Jeunes et Abaka j'étais un peu perdu. Avant j'étais dans la rue, je pouvais aller à SOS et à partir d'un moment on te dit « tu peux plus du tout venir ». Ok je comprends

que tu peux plus venir une semaine mais juste une nuit, si jamais t'es vraiment dans la galère avoir une chambre d'urgence ça aurait été cool. Là c'est trop en mode 'tac' t'as 18 ans c'est ton anniversaire, boum c'est fini... tu viens plus maintenant c'est fini. »¹⁹

Le secteur du sans-abrisme, lui, va moins s'attacher à l'histoire de la personne et peu à la cause de la rupture car ils sont dans un besoin urgent et vital de répondre aux besoins primaires de la personne. Ils vont plutôt ouvrir des places pour « caser » ces jeunes et leur éviter de finir en rue. Des institutions comme le SAMU social ont le sentiment de ne faire que du pansement et d'essayer de ne pas faire empirer la situation, tout en activant les personnes vers des services qui, eux, vont leur permettre d'aller vers l'avenir. Ces institutions sont un reflet des difficultés de la société tout en étant également dans la catégorisation de ces personnes. L'une des difficultés que nous pouvons soulever par rapport à ce type d'institutions est que pour pouvoir être aidé par ces institutions il faut avant tout avoir « accepté » sa condition de sans-abri. Et donc entrer pleinement dans tous les stigmates qui y sont associés.

En tant que service AMO, notre rôle est d'accompagner les jeunes pour qu'ils ne tombent pas dans la zone de désaffiliation, mais qu'ils sortent de la zone de vulnérabilité. Les jeunes que nous côtoyons ne sont pas des jeunes vraiment désaffiliés selon le sens de Castel. Ils sont tous intégrés et en lien avec des institutions et notre rôle est de maintenir le lien avec eux et d'éviter que ces jeunes soient complètement désaffiliés.

3. Exemples de bonnes pratiques : Comment dépasser le fait de catégoriser ?

Nous l'avons vu, l'un des enjeux du travail avec ces jeunes est donc de trouver les moyens et d'aider les jeunes à dépasser cette stigmatisation.

Dans le secteur du sans-abrisme, par exemple, certaines pratiques comme le « Housing first »²⁰ ont permis de prendre beaucoup de hauteur quant à ce phénomène. Cet outil permet de dépasser cette question de stigmatisation à travers un fonctionnement concret. La vie en rue est souvent associée à des problématiques multiples complexes et imbriquées (liens sociaux, santé, maintien des droits...), et même si on peut se demander si le sans-abrisme est la cause ou la conséquence de ces difficultés, la question n'est pas là. En effet, la singularité et la fragilité de chaque situation font que la réponse est très complexe à trouver. Cependant, ce qui est sûr, c'est que l'absence de logement aggrave ces problématiques. Le Housing first vient donc apporter une sécurité matérielle et fournit les conditions minimales permettant tout d'abord de se poser et de se reposer sans devoir se préoccuper du lieu où dormir la nuit suivante. Il devient ensuite doucement possible de se consacrer aux autres domaines de la vie, ce qui n'était pas envisageable en vivant (ou survivant) en rue. Dans ce type d'accueil, on travaille sur le long terme, on n'exclut pas, et si on perd son logement à un moment donné, on peut en retrouver un autre. Cette logique permet de travailler différemment et de dépasser toute sorte de préjugés qui amènerait le jeune à se mettre en difficultés au niveau de son logement avant même d'y être entré et surtout ne pas bloquer dans le temps en responsabilisant le jeune avec cette épée de Damoclès de la perte du logement.

Pratiquer la sublimation : Si on prend l'exemple de la toxicomanie, cette pratique peut avoir un effet très positif chez certaines personnes très dépendantes. Voici un exemple concret : une personne qui serait dans une situation précaire avec une forte consommation d'héroïne entre dans un schéma quotidien assez classique qui le maintient dans cette précarité : chercher de l'argent pour se procurer de l'héroïne, consommer et profiter de ce moment de déconnexion avec la réalité, puis rechercher à nouveau de l'argent pour se procurer de la drogue. Ce fonctionnement ne permet à aucun moment à la personne de s'activer pour chercher un emploi ou un logement, car les temps où elle est « clean », elle les passe à chercher de l'argent, d'autant plus que les pratiques pour se procurer de l'héroïne

¹⁹ Extrait de la recherche de Bénédicte De Muylder (2019)

²⁰ Plus d'informations sur : <http://www.housingfirstbelgium.be/>

sont la plupart du temps illégales, voire dangereuses pour la personne. L'idée est donc de ne pas considérer que le problème de cette personne est de consommer de l'héroïne, ce qui est socialement inacceptable, mais de considérer que c'est le temps que la personne passe à chercher cette héroïne qui est problématique. En lui fournissant de la « bonne héroïne », on lui donne alors le temps de chercher autre chose de socialement plus acceptable.

Mais outre ces pratiques plus rares et pas toujours en conformité avec la loi, la rencontre avec les différents acteurs rencontrés permet de dégager une ligne de conduite qui serait appropriée à l'accompagnement de ces jeunes. L'accompagnement de ces jeunes passe d'abord par une rencontre et un climat de confiance instauré entre l'intervenant et le jeune. Les travailleurs et les institutions doivent s'efforcer en permanence de voir le jeune comme un jeune citoyen avant de le voir comme un jeune avec des problèmes. Entamer un travail de long terme, basé sur un travail relationnel souple, flexible et surtout non-jugeant permet de travailler avec lui et de dépasser le stigmate, aux yeux du professionnel comme du jeune.

Un point de vigilance toutefois est que la lutte pour dépasser les stigmates de ces jeunes passe parfois par la stigmatisation d'un autre public. Dans une institution de dernière ligne accompagnant des sans-abris comme le SAMU social par exemple, le service a parfois le sentiment de renforcer la stigmatisation des plus vieux et plus abimés (qui ont déjà accepté ce statut de sans-abri) en travaillant pour que les plus jeunes ne les fréquentent pas trop. La travailleuse interrogée soulève donc que l'institution, par son cadre et son fonctionnement, apparaît parfois stigmatisante et catégorisante, alors que les travailleurs, eux, sont dans le non-jugement et tentent de faire stigmatiser le moins possible. Cela peut donner l'impression que l'institution est stigmatisante et peut même être violente pour les personnes accueillies, mais que les travailleurs essayent de faire « tant bien que mal » en ayant une approche plus humaine, selon les moyens à leur disposition et la marge de manœuvre dont ils disposent.

De plus, les entretiens ont montré qu'il faut, la plupart du temps, « jouer avec le cadre ». L'assouplir ou étendre ses limites pour permettre, à un moment donné, au jeune, de rester dans l'institution et de continuer le travail. L'adaptation est donc une clé du travail avec ce type de public, quitte parfois à permettre d'être un peu borderline (socialement inacceptable) pour avancer vers quelque chose de socialement acceptable. Il est cependant primordial que chaque institution fixe ses propres règles pour que les travailleurs puissent accueillir dans un cadre bienveillant et en conformité avec leurs propres limites.

Partie II : Les actions

1. La catégorisation – de l'abandon de la catégorie « jeunes incasables »

Différents auteurs soulignent l'intérêt d'une analyse de nos actions à partir de la question de la catégorisation. Par exemple, selon Martinello et Simon²¹, « dans les nombreux marqueurs susceptibles de fixer "l'emblématique identitaire", les catégories de classement mobilisées par les acteurs sociaux et politiques pour se définir et appréhender les autres (...) forment un objet d'étude particulièrement signifiant » (2005: 3). Des catégories de représentation sont créées à différents niveaux (politiques, administratifs, scientifiques...). Elles ne sont pas immanentes et font « l'objet d'un travail d'élaboration conflictuelle, où les capacités d'intervention sont inégalement réparties entre catégorisant et catégorisés » (Martinello et Simon, 2005 : 2). Que ce soit via des catégories administratives ou dans les « dimensions cognitives et pratiques » par lesquelles les individus sont perçus, ce travail de classement et d'ordonnement est important. Il contribue « à la formation des identités collectives et à l'encadrement dans des étiquettes sociales correspondant à des rôles et positions institués » (Ibid.).

²¹ Martinello, M. & Simon, P. (2005). Les enjeux de la catégorisation. Rapports de domination et luttes autour de la représentation dans les sociétés post-migratoires. In *Revue Européenne des Migrations Internationales*. Vol. 21, n°2 : *Catégorisation et classification, enjeux de pouvoir*. Retrieved from <https://journals.openedition.org/remi/2484>

On peut aisément transférer ces enjeux au terrain que nous avons étudié. L'identité se construit effectivement à plusieurs niveaux (individuel, collectif, institutionnel,). Aussi, de nombreuses instances participent à cette catégorisation. Leurs pouvoirs d'assignation sont variables, ils se traduisent par une mise en forme plus ou moins contraignante et aboutie des identités collectives. A l'intersection entre les politiques et les populations, le travail des associations participent à la création des marqueurs et points de repère qui concernent les publics rencontrés. Influentes, elles laisseront une empreinte tant sur la manière de résoudre les questions posées par cette population que sur le « vivre ensemble ». Il y a donc une responsabilité des acteurs dans l'éventuelle « *propagation des stéréotypes forgés par le sens commun ou la validation des catégories* » (Martinello et Simon, 2005 : 4) et, par conséquent, dans la manière dont on va traiter le public catégorisé.

Cela nous amène vers un point d'attention : la manière dont on nommera ces jeunes leur fixera certains attributs et aura une influence sur la construction de leur identité. Ces questions s'imposent à nous : Quelle catégorie utiliser ? Comment faire pour que cette dernière n'enferme pas les jeunes dans un « non-être » ? Est-ce qu'il est pertinent d'utiliser les catégories « jeunes incasables » ? S'il y a un sens de l'utiliser, représente-t-elle une partie plus ou moins des jeunes à défaut d'abris ? Quelles actions cela suggère ? La réponse à ces questions n'est pas simple. Outre le fait que l'on pourrait lire « jeunes incasables » comme une catégorie aux effets stigmatisants et enfermants, son utilisation doit être faite avec énormément de prudence.

A la relecture des attributs donnés à cette population dans les différents textes scientifiques utilisés²², elle ne concernerait en effet qu'une minorité de jeunes²³. L'utiliser pour catégoriser l'ensemble des jeunes en défaut d'abris – comme cela peut être réalisé par moment par certains acteurs – nous semble donc inexact et pernicieux. En effet, une analyse fine des parcours et situations de jeunes parfois catégorisés de la sorte met en avant des réalités et une pluralité de parcours, que cette dénomination ne laisse pas apparaître. La majorité des jeunes rencontrés, même les plus abimés, ont des liens d'insertion plus ou moins fort avec la société, et de manière dynamique, sont ancrés dans de nombreux réseaux de solidarité, qu'ils soient informels ou formels. Cela leur est nécessaire pour survivre au quotidien dans le milieu hostile de la rue. Ils sont éloignés d'une situation d'anomie, à laquelle la catégorie pourrait faire croire. En mouvement, ils évoluent sur les axes de l'insertion et de l'intégration, comme précédemment cités lorsque nous avons repris les théories de Robert Castel.

Toutefois nous constatons également que, pour certains de ces jeunes, les liens qu'ils ont avec les différentes instances de socialisation, que ce soit l'école, la famille ou les secteurs associatifs tels que les nôtres, sont très fragiles et dans certains cas, peu existants²⁴. Ces jeunes « à la limite » ont « décroché » des institutions, tels que les CPAS ou les services d'aide et de protection de la jeunesse. Le fait d'avancer sur un des axes, peut parfois les mettre en défaut par rapport à l'autre²⁵. Sur le fil, il y a donc un risque que ces jeunes se désaffilient²⁶.

Des services tels que les nôtres sont en devoir de prévention. Nous souhaitons donc, dans ce travail, aborder une approche différente. Nous partons du principe que ce n'est pas le jeune qui n'est pas capable de s'adapter aux accompagnements et aux solutions proposées, mais que ce sont les institutions et le système social qui créent des cases, qui impliquent une réponse inadaptée aux besoins de ces jeunes.

²² Cependant, malgré une grande hétérogénéité dans ces situations, certaines caractéristiques communes les traversent : besoins spécifiques complexes qui relèvent de plusieurs modes de prise en charge, difficulté de définir qui ils sont et ce qu'ils recherchent, parcours faits de rupture et d'errance institutionnelle, violence structurelle et institutionnelle vécue, violence répétée de la part du jeune envers lui-même, l'environnement, les biens ou les personnes qui l'entourent, sentiment de mise en échec de toutes les configurations d'aide. (Barreyre, J.-Y. & Fiacre, P., 2009).

²³ Il est clair qu'une partie des jeunes aura besoin de soins plus particuliers, qu'ils trouveront dans des institutions hospitalières.

²⁴ Certains jeunes nous expliqueront s'adresser au service seulement à partir du moment où ils ne trouvent plus de ressources dans leur réseau naturel.

²⁵ Parfois, les jeunes sont partagés entre leur respect entre leurs pairs et l'attente des institutions (les parents d'un côté et l'école de l'autre). Parfois, c'est trop compliqué de garder les deux ensemble, et les gamins vont lâcher les deux cordes et aller vers une troisième corde – délinquance, groupe de pairs, etc.

²⁶ Les catégoriser comme incasables a au moins pour vertu de souligner la nécessité que les institutions évoluent.

2. « On ne naît pas incasable, on le devient » : la catégorisation comme acte performatif

« Pour savoir quelles étaient véritablement leurs opinions, je devais plutôt prendre garde à ce qu'ils pratiquaient plutôt qu'à ce qu'ils disaient » Descartes - discours de la méthode.

Une majorité des acteurs de terrain rencontrés montre une sensibilité importante par rapport à cette question de la catégorisation. Le langage est une réduction du réel, et, par nature, a un effet de catégorisation. Dans bien des cas, lorsque nous aborderons le parcours de ces jeunes, leurs réalités, les mots seront pesés afin de rendre compte de la manière la plus respectueuse possibles de la réalité et l'altérité de chaque individu.

Bien souvent, ces travailleurs sociaux, critiques, mettront à distance les catégories produites. Aussi, la plupart de ceux-ci partageront toutefois ce constat : l'augmentation de la précarité et des troubles de santé mentale qui y sont liés, ainsi que la difficulté de leur institution à travailler avec une partie de son public cible sont une réalité. Malgré leur envie d'accompagner, certains estiment que leur cadre peut être inadapté et excluant vis-à-vis de la frange la plus fragile de son public. Manque de moyens et d'outils, difficulté de mélanger des populations aux besoins hétérogènes, manque de formation par rapport aux troubles de santé mentale, manque de temps, prédominance des « chiffres » et d'une « logique de résultat », lourdeur administrative, conditionnement de l'aide, seront souvent évoqués par les services pour justifier cet état de fait. Démarches kafkaïennes à effectuer, pressions liées aux démarches d'activation, exclusion de certains projets dont les institutions de dernières lignes, manque d'alternative à l'institution, accompagnement inadapté et manque de soutien, de leur côté, les griefs des jeunes à l'égard des institutions se répondront en miroir à ceux des travailleurs rencontrés. Aussi, certains nous signifieront s'être senti stigmatisés lors d'actes concrets posés par certaines institutions dans différentes phases de leur parcours.

Nous aborderons donc ici la catégorisation comme un *acte performatif*. Cela impliquera de porter un regard aux actions concrètes posées par les institutions, avec comme porte d'entrée la question des violences institutionnelles²⁷. En 2017, le Conseil d'arrondissement de l'aide à la jeunesse de Marche-En-Famenne avait mis en place une démarche évaluative autour des violences institutionnelles que ce secteur pouvait générer²⁸. La recherche mettait en avant nombre de micro-violences, souvent invisibles, qui s'exercent au quotidien et qui « *échappent le plus souvent aux regards comme aux sanctions* ». Plusieurs jeunes ont témoigné avoir mal vécu certains placements. De leurs points de vue, ils n'étaient pas bien préparés et se sont retrouvés dans des institutions qui ne répondaient pas à leurs besoins et aspirations. Ils vivront parfois ces épisodes comme des punitions.

Dans certains cas, ce phénomène aura pour conséquence une errance institutionnelle et *in fine*, la construction d'incasables. Les services d'aide à la jeunesse qui, il est vrai, manquent parfois de moyens, doivent pouvoir jouer à fond leur carte de soutien aux jeunes et à leur famille et éviter au maximum les situations de rupture. Ils doivent s'intégrer à une politique de lutte contre la pauvreté et s'adapter aux besoins d'une jeunesse qui évolue et a besoin de nouvelles réponses²⁹. Certains jeunes nous signifieront avoir vécu des phénomènes similaires dans les services pour adultes. Plusieurs services rencontrés reconnaîtront ne pas avoir de moyens suffisants pour accompagner le public le plus « difficile » et sans le vouloir mettre de côté les plus fragiles. La violence institutionnelle subie par les jeunes est bien souvent un reflet de celle directement subie par les travailleurs de ces mêmes institutions.

²⁷ Blairon, J. & Fastrès, J. (2017). Les violences institutionnelles en aide à la jeunesse du point des bénéficiaires. In *Intermag*. Retrieved from <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2017m05n1.pdf>

²⁸ Fastrès, J. (2017). Les violences institutionnelles en aide à la jeunesse du point de vue des professionnels. In *Intermag*. Retrieved from <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2017m05n2.pdf>

²⁹ Les protagonistes de notre enquête ont proposé une série de suggestions d'actions que nous ne développerons pas spécifiquement dans ce diagnostic (maintien du jeune en ans si nécessaire, politique de non exclusion, développement des time-out et séjour de rupture, favoriser la prise en charge de certains jeunes dans des projets pour adultes si cela est pertinent, multiplication des structures de semi autonomie au sein des institutions, protocoles d'accord entre différents secteurs, augmentation des moyens et réorganisations des SAJ/SPJ, création d'un parcours ou d'une boîte à outils autour de l'autonomie pour les jeunes en institution...).

3. Une prise en charge intégrée - Des réseaux interconnectés ?

Selon certaines études menées en France³⁰, une part importante des personnes en défaut d'abris adultes sont « passées » par les services de l'aide à la jeunesse. Elles ont souvent vécu de multiples ruptures et le passage de l'adolescence à l'âge adulte semblerait être une période nodale dans leur récit autobiographique. Il y a donc un intérêt important à se soucier, outre la manière dont ces jeunes sont pris en charge par les services, de la manière dont les transitions se passent. Nous nous intéresserons ici, de manière plus spécifique, à la question de la transition vers l'âge adulte. Comment fluidifier ces parcours et éviter les ruptures et « l'errance institutionnelle », et plus particulièrement avec les jeunes les plus abimés ?

Ces jeunes dits incasables ne trouvent plus leur place dans les services proposés par l'aide à la jeunesse et, s'ils sont mineurs, auront parfois des difficultés pour avoir accès à des services pour adultes, qui, il est vrai, ne sont pas toujours adaptés à leurs besoins. Nous l'évoquions précédemment : il est primordial, que ce soit dans les secteurs « jeunesse » ou les secteurs « adultes », que l'on prenne mieux en compte les besoins de ces jeunes. Toutefois, pour rendre cette transition plus douce, il est également important que les services et les secteurs puissent travailler avec souplesse et de manière plus intégrée autour de ce passage difficile. Cela implique de dépasser son cadre d'intervention classique.

Ici, nous réfléchissons d'un autre point de vue : Comment adapter avec souplesse son cadre et ses conditions d'accès et construire des ponts entre services et secteurs afin d'éviter au maximum les ruptures ? Cette question suggère une collaboration et des liens plus importants entre les secteurs qui travaillent avec les jeunes, qu'ils soient mineurs ou majeurs. Des plateformes, telles que celle qui rassemble à Bruxelles les acteurs de l'aide à la jeunesse et les CPAS, sont intéressantes et devraient être renforcées. Des démarches similaires pourraient exister avec d'autres secteurs, tel que la santé mentale, la psychiatrie et/ou le secteur du sans-abrisme. Nous plaidons d'ailleurs pour que ces protocoles d'accord aient un caractère plus contraignant, cela permettrait d'y mobiliser plus activement les secteurs et de dépasser le carnet de bonnes intentions.

De manière plus globale, il nous paraîtrait également intéressant de mettre en place, à Bruxelles, une dynamique proche de celle développée dans le projet « *A way home* »³¹. Ce mouvement, lancé au Canada et testé actuellement en Europe, permet la constitution et la promotion d'une coalition locale intersectorielle autour d'une problématique. Ce modèle rassemble de multiples acteurs (services, décideurs politiques, chercheurs, experts du vécu...) à la dimension d'une communauté urbaine et permet de lutter contre le sans-abrisme des jeunes de manière coordonnée et mesurable.

4. Vers la création de nouveaux services ?

Nous faisons donc ici le lien avec une des questions qui a régulièrement été abordée par les institutions rencontrées au long de cette enquête. Faut-il créer un service spécialisé, à l'intersection de ces secteurs, qui répondrait de manière spécifique aux besoins de ces jeunes fragilisés ? Nous sommes très partagés sur ce sujet, par conséquent, il appellera à une réponse nuancée. Rudi Roose, professeur à la faculté de Psychologie et de Sciences Pédagogiques à l'université de Gand, utilisera, lors d'une conférence³², une image qui pousse à la réflexion. Régulièrement, lorsqu'une maison vient à manquer de place, son propriétaire pensera à l'agrandir en construisant une annexe. Dans bien des cas, toutefois, cette extension n'est pas spécialement utile et une réorganisation de son espace intérieur et de son utilisation éviterait ces travaux coûteux.

³⁰ Selon le rapport sur le mal logement 2019 réalisé par la fondation Abbé, 26 % des personnes sans domicile nées en France seraient d'anciens « enfants placés », alors que ce public ne représente que 2 à 3 % de la population générale. Ce rapport souligne notamment la problématique des sorties d'institutions, qui sont souvent des « sorties sèches » (sans solution de relogement) et peuvent conduire les jeunes « aux portes de la rue ». Retrieved from <https://www.fondation-abbe-pierre.fr/nos-actions/comprendre-et-interpeller/24e-rapport-sur-letat-du-mal-logement-en-france-2019>

³¹ Retrieved from <https://www.awayhome.eu>

³² « *Enfants sans abris quels citoyens demain ?* » Journée d'étude organisée dans le cadre de la Semaine bruxelloise de l'aide aux personnes sans-abris – 28 novembre 2019 – Maison des associations internationales à Bruxelles.

Utilisons cette image : il ne nous semble pas qu'il soit spécialement nécessaire « d'enfermer » les jeunes dans une annexe, qui aurait la forme d'une nouvelle institution spécialisée. En effet, à côté d'un besoin de soin, un besoin de liberté et d'expérimentation est intimement lié à cette phase de construction et de l'adolescence. Nos jeunes sont en rejet de projet trop stigmatisant où ils se frotteraient de près à la figure du « *malade mental* » ou du « *sans abri* ». Les solutions doivent être au maximum ouvertes sur l'extérieur et déstigmatisantes.

Toutefois, nous avons également remarqué que la création de nouveaux services innovants, portée collectivement par les acteurs d'un secteur, peut avoir du sens. Un modèle tel que celui du *Housing first*, a par exemple permis des changements importants dans l'approche développée pour mettre fin au sans-abrisme à Bruxelles. Outre le fait d'apporter une réponse pertinente à un problème concret et d'offrir une réponse au public le plus précarisé, elle a été synonyme d'une nouvelle approche. Elle aura également une influence dans les autres secteurs, dont le nôtre.

Revenons à notre image. Il ne leur manque donc pas spécialement « une case » et il ne nous semble pas spécialement nécessaire de construire en urgence une « nouvelle annexe ». Par contre, des changements dans l'aménagement de la maison sont plus que nécessaires. Par exemple, comme nous l'avons évoqué dans les parties précédentes, la période entourant le passage à la majorité doit être envisagée comme un *continuum*.

Une meilleure articulation des acteurs de terrain et une multiplication des réels points d'appuis pour ces jeunes, à travers le renforcement, l'adaptation des services existants et le soutien ciblé à quelques modèles innovants permettraient d'éviter bien des ruptures. Faisons un pas plus loin... Chez ces jeunes, qu'ils soient mineurs ou majeurs, d'énormes besoins existent en termes de logement, d'accès aux soins de santé, de revenus, etc. L'accès aux droits de base doit être réaffirmé. Le rôle des Centres Publics d'Action Sociale nous paraît primordial et devrait être renforcé. Les institutions de soins, tels que les hôpitaux, doivent également pouvoir exercer leurs missions. Elles sont parfois le dernier filet pour ces jeunes, elles doivent pouvoir répondre aux demandes de l'ensemble du public. Un accueil bas seuil y est plus que nécessaire. Des réflexions sur le non recours aux droits doivent y être menées.

5. Favoriser l'émergence de la parole des jeunes – rendre visible l'invisible

La question de la catégorisation et de la représentation constitue clairement un enjeu pour les sciences sociales, car « *elle entre explicitement dans le registre du politique, en ce sens que les catégories produites par les chercheurs sont en prise avec la doxa politique* » (Martinello et Simon, 2005 : 3). Les enjeux soulevés dans ce travail sont également essentiels pour les scientifiques qui « *doivent construire des outils analytiques permettant de traiter du registre des identités, sans tomber dans la généralisation* » (Martinello et Simon, 2005).

Ce travail nous l'a montré, peu de littérature existe sur cette question de la catégorisation. Elle est pourtant une bonne porte d'entrée pour comprendre les phénomènes qui nous occupent. Au-delà de cette question spécifique, sur le territoire de la fédération Wallonie-Bruxelles, peu de données chiffrées existent sur la problématique des jeunes en défaut d'abris. Quand elles existent, elles ne nous semblent pas refléter avec finesse la problématique qui nous occupe.

A titre d'exemple, les derniers chiffres du dénombrement des sans-abris à Bruxelles³³ semblent ne pas prendre en compte une partie des jeunes que nous rencontrons à travers notre dispositif KAP. En effet, une partie non négligeable des jeunes qui passent notre porte ne vont pas vers les services d'aide et d'accueil classique et sont bien souvent peu visible dans les espaces publics. Ils se construisent souvent dans les interstices, avec pour soutien principal leur réseau de pairs, et n'iront vers les services qu'en dernier recours, lorsque leurs ressources sont épuisées. Le découpage et les

³³ Quittelier, B. & Bertrand, F. (2018). Dénombrement des personnes sans-abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale. *Cinquième édition*. Retrieved from <https://www.lastrada.brussels/portail/fr/etudes-et-analyses/denombrement/393-cinquieme-edition-du-denombrement-des-personnes-sans-abri-et-mal-logees-en-rbc>

catégories définies³⁴ ne permettent pas toujours une vision totalement juste de la problématique. Les chiffres et les statistiques sont des outils intéressants pour orienter les politiques publiques et développer des dispositifs permettant de mettre fin à l'itinérance chez les jeunes et les moins jeunes. Toutefois, ceux-ci doivent être complétés par des éléments d'analyses qualitatives afin de permettre la construction de réponses plus pertinentes au regard des réalités et des besoins des publics³⁵. A ce titre, il est important de récolter différentes données, dont des savoirs expérientiels, afin de co-construire des réponses pertinentes. En contact direct avec le public concerné, nous avons tous un rôle à jouer sur cet aspect.

A l'instar de ce qui se réalise dans le secteur de l'aide à la jeunesse et plus particulièrement dans les centres d'Action en Milieu Ouvert, il nous paraît important de pouvoir aménager, pour tout intervenant de terrain, un temps permettant de travailler de manière dynamique et collective autour des observations et constats réalisés. En complémentarité au travail de terrain, l'existence de centres de recherche³⁶, réunissant les acteurs intéressés à faire diminuer les inégalités sociales et favoriser l'accès aux droits de base nous paraîtrait pertinent.

6. Et au CEMO ? Et au dispositif KAP ?

Ce diagnostic social a été réalisé sur une période de trois ans. Au fur et à mesure de ses différentes étapes, nous avons pu développer un nouveau regard sur le phénomène étudié. Dans notre travail d'accompagnement des jeunes en autonomie, à travers le dispositif KAP, nous avons pu tester et intégrer dans nos pratiques de nouvelles options pédagogiques que l'analyse suscitait. Par effet domino, il touchera toutefois de manière plus large d'autres dimensions du travail de l'AMO. Il appelle une intégration plus forte entre nos différents projets, mais aussi dans le travail effectué avec nos partenaires d'autres secteurs. Nous développerons ici quelques pistes concrètes que le processus suggère. Elles nous guideront dans nos actions futures.

- Le travail en réseau

Le CEMO, service généraliste, travaille avec un public qui a, par définition, du mal à « entrer dans une case ». Le KAP est un projet « trait d'union » qui se veut ouvert aux jeunes en transition, entre l'adolescence et l'âge adulte. Une réponse pertinente aux besoins de ces jeunes impliquera nécessairement un travail en réseau. Développer ce réseau permet également de renforcer les ressources et points d'accroche auxquels les jeunes pourront faire appel durant leur prise d'autonomie. Que ce soit avec les secteurs des CPAS, de l'aide à la jeunesse, du logement, de la santé mentale, ils seront maintenus et renforcés dans les années qui viennent.

Concrètement :

- Nous réaffirmons donc les liens forts à développer avec les secteurs cités.
- Nous continuerons, avec nos moyens, à nous investir dans différents groupes intersectoriels, que ce soit le groupe intersectoriel « Jeunes en errance », la plateforme CPAS/Aide à la jeunesse, les interventions de la Ligue bruxelloise francophone de santé mentale.
- Nous envisagerons la mise en place d'un forum associatif rassemblant ces différents acteurs afin de voir comment envisager des approches plus complémentaires et intégrées.
- Nous maintiendrons et développerons les liens avec les différents CPAS et les différents acteurs associatifs bruxellois.

³⁴ Qui sont basées sur l'intéressante grille Ethos mise en place par la FEANTSA. Une grille similaire, plus spécifique au public jeune, sera bientôt utilisable.

³⁵ Par exemple, des approches plus spécifiques seraient nécessaires pour des publics plus ciblés, tels que les jeunes femmes sortant de la prostitution, victimes de violence ou les jeunes LGTBQI+.

³⁶ Un centre tel que le Crémis, à Montréal, effectue ce travail – Retrieved from <https://www.cremis.ca/>

- Nous porterons une réflexion sur la mise en place de « stages » croisés entre travailleurs de différents secteurs.
 - Adaptabilité - Mieux accueillir le vécu et la réalité des jeunes

A l'instar de ce qui a été réalisé cette dernière année, nous continuerons d'adapter nos outils et notre cadre de travail afin que celui-ci soit le plus adapté possible aux réalités des jeunes les plus désaffiliés. Cela doit évidemment se penser au regard des moyens que nous possédons et des grandes options pédagogiques du projet (pas de présence 24 heures sur 24, par exemple). Effectivement, même si notre projet est adéquat pour une part très importante des jeunes en manque d'abris, celui-ci garde certaines limites. L'accueil de jeunes ayant des médications lourdes et des problèmes de psychiatrie reste compliqué.

Concrètement :

- Nous continuerons à développer un accueil (avec un grand A), le plus bas seuil possible afin de pouvoir accueillir la demande de tous les jeunes au sein du CEMO, tout en sachant que « l'accueil inconditionnel » n'existe pas.
- Nous réaffirmerons l'importance du processus de la procédure de candidature au KAP. Ses effets secondaires sont importants (raccrochage à un réseau, informations et obtentions de certains droits dont le revenu, liens avec d'autres projets, etc.) même si, in fine, le jeune n'obtient pas une place dans notre dispositif.
- Nous réfléchirons, avec d'autres acteurs, à la manière dont on peut collaborer et au développement d'autres modèles, afin que chaque jeune puisse trouver sa place.
- Nous continuerons à nous former autour des questions de santé mentale.
- Nous continuerons à accueillir et aller chercher la parole des jeunes, dont les plus désaffiliés, afin de mieux comprendre leurs réalités et besoins.

- « Outreaching » – Aller vers les jeunes en risque de défaut d'abris

Ce travail a souligné la manière dont certaines jeunes se sentaient stigmatisés par les institutions et devenaient invisibles. Les services, tels que les nôtres, doivent réfléchir à la manière d'informer et donner plus facilement accès aux droits de base à l'ensemble du public concerné. Nos actions se développeront donc dans différents espaces, afin de réaliser pleinement notre mission de prévention.

Concrètement :

- Nous réfléchirons au lien entre le dispositif KAP, avec les autres projets du CEMO, dont les projets Hors les murs (travail de rue) et Amorce (animation en milieu scolaire).
- De manière plus large, nous envisagerons des liens plus étroits avec d'autres services de travailleurs de rue de notre territoire d'action (Diogène, Dynamo, équipe communale de travailleurs de rue, etc.).
- Nous continuerons à développer des modules d'information à destination des jeunes et des institutions de l'aide à la jeunesse, sur la question des difficultés liées au passage à la majorité.

CONCLUSION

Les données qui ressortent de ce diagnostic social nous permettent de mettre à distance la catégorie « *jeunes incasables* ». En effet, les caractéristiques de la grande majorité des jeunes en manque d'abris rencontrés par les services bruxellois, très hétérogènes, ne recouvrent pas spécialement les attributs liés à cette dernière. Il est donc peu pertinent de l'utiliser de manière englobante. Cet écrit met également en avant que les « effets collatéraux » liés à l'utilisation de cette catégorie peuvent être importants. Cette expression, construite par des « groupes garants des normes sociales », amène en effet à penser les jeunes de manière négative. Stigmatisante, elle pourrait également amener à imaginer des modes de prise en charge ne répondant pas aux réalités de ce public et ne nous apparaissant pas comme émancipateurs. Nous mettons toutefois en avant une de ses vertus : elle a l'avantage de souligner que notre système d'aide, tel qu'il est organisé, ne répond pas ou pas suffisamment, aux besoins de certains jeunes.

Par ailleurs, ce travail nous a fait réfléchir aux multiples terminologies dont ces jeunes sont également l'objet. « Jeunes en errance », « cas limites », « jeunes en désérance », « jeunes en défaut d'accompagnement », « jeunes en défaut d'abris », « adolescents difficiles », « jeunes désaffiliés » sont en effet utilisés tour à tour pour évoquer ce public de manière englobante. Selon Lapierre et Huot, « *les catégories constituent une forme de connaissance : en découpant le réel, elles fournissent une façon d'appréhender celui-ci* »³⁷. L'utilisation de catégories à travers des activités mentales, que ce soit la cognition ou le « jeu du langage », est un fait et a plusieurs fonctions. Plus que d'abandonner les catégories utilisées, cette réflexion nous invite donc à les déconstruire et à les utiliser avec prudence et à bon escient. Cette question des catégories nous apparaît comme une bonne porte d'entrée pour analyser les interactions que les dispositifs ont avec ces jeunes. Elle aurait d'ailleurs le mérite d'être discutée, entre acteurs et de manière multisectorielle, en y intégrant d'une manière ou d'une autre le public catégorisé. Elle amènera à réinterpréter la manière dont on envisage de façon dynamique les interactions que nous avons avec les jeunes et les rapports entre populations. Ce travail sera entamé en 2020, au sein de notre institution. Nous envisageons, en effet, de créer un moment de rencontre intersectorielle en y intégrant les jeunes, afin de mieux comprendre leurs réalités, de favoriser le travail plus transversal et à mieux prévenir les risques de désaffiliation.

« *Il (leur) manque une case ? A la rencontre des jeunes « dits incasables » et des services qui les accompagnent* » ; la question choisie comme titre pour ce diagnostic n'est pas anodine. Ce travail part de notre pratique professionnelle, mais questionne un contexte plus global. Il nous permettra de faire des hypothèses sur ce qui se « joue » à l'arrière-plan. « *On ne naît pas incasable, on le devient...* » aurait également pu également illustrer cette réflexion. En effet, l'apparition de ce terme dans nos secteurs souligne l'évolution de la philosophie et du cadre de travail des institutions et l'influence qu'elle aura sur nos interactions avec le public.

Deux éléments importants, intimement liés, nous semblent ressortir de cette analyse et caractériser le contexte de l'action sociale belge et bruxelloise. Premièrement, les conditions liées à l'accès à certains services et certaines aides sociales sont de plus en plus contraignantes, et, deuxièmement, certains services censés être ouverts à tous n'ont plus les moyens d'accueillir correctement les différents publics. Les glissements opérés de notre état social et l'inadéquation des moyens mis à

³⁷ Lapierre & Huot, cité par Descendre, Y. (2020).

disposition de nos institutions pour qu'elles atteignent leurs objectifs ressortent. Les conséquences sont qu'une partie des jeunes, sans doute les plus fragiles, seront d'autant plus à risque de désaffiliation. Plus que de créer des services spécifiques pour les accueillir et de vouloir à tout prix et de manière illusoire les mettre dans une case, ces quelques lignes inviteront plutôt à réaffirmer certains droits (droits à un logement, droits à un revenu, etc.), à adapter et renforcer les services qui leur sont destinés, à multiplier les collaborations entre secteurs et à renforcer les aspects préventifs. La multiplication des points d'accroche pour ces jeunes nous semble la meilleure manière de mettre fin à leur « incasabilité ».

Nous profitons également de cette conclusion pour souligner quelques limites à notre travail dans le cadre de ce diagnostic social. Au vu des moyens que nous avons pu mettre en place pour sa réalisation, nous avons dû être sélectif et n'avons pas pu aller à la rencontre de l'ensemble des services qui sont partie prenante de cette question. Les services mandatés de l'Aide à la jeunesse, ainsi que les CPAS, qui sont des acteurs importants, n'y sont, par exemple, que peu représentés. Il serait intéressant, en prolongation à cet écrit, de pouvoir leur donner la parole. Ce diagnostic social mériterait donc d'être affiné et croisé avec d'autres travaux de recherche.

Nous finirons sur une note positive. Nos incursions sur ce terrain nous ont permis de rencontrer des acteurs qui réfléchissent et résistent. Mise en place de dispositifs moins stigmatisants, construction de réseaux interconnectés, réaffirmation de certains droits... De nombreuses envies et propositions ont émané des travailleurs et des jeunes rencontrés. Leurs réflexions sont porteuses d'espoir, cohérentes et peuvent être à la base de nouveaux projets. Espérons que leur parole et leurs propositions puissent être écoutées et étendues, qu'elles ne soient pas trop vite catégorisées comme inadaptées ou enfermées dans la case des « bonnes intentions ».

BIBLIOGRAPHIE

- Blairon, J. & Fastrès, J. (2017). Les violences institutionnelles en aide à la jeunesse du point de vue des bénéficiaires. In *Intermag*. Retrieved from <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2017m05n1.pdf>
- Barreyre, J.-Y. & Fiacre, P. (6/2009). Parcours et situations de vie des jeunes dits « incasables ». Une dimension nécessaire à la cohérence des interventions. *Revue Informations sociales*, 156, 80-90.
- Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant (2018). 15. On n'en veut pas ! *Rapport annuel 2017-2018*, 66-71.
- Descendre, Y. (2020). *L'implication des travailleurs sociaux bruxellois de l'aide à la jeunesse dans la carrière déviante des jeunes dits en errance* [mémoire FOPES en travail].
- Desquesnes, G., Proïa-Lelouey, N. & Drieu, D. (2012). Sujets dits incasables, d'une trajectoire individuelle à une trajectoire institutionnelle. *Revue Diversité-VEI*, 167, 102-110.
- Fastrès, J. (2017). Les violences institutionnelles en aide à la jeunesse du point de vue des professionnels. In *Intermag*. Retrieved from <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2017m05n2.pdf>
- Fastrès, J. & Servais, E. (2012). Des Jeunes Désaffiliés ? In *Carnets, Conférence de Robert Castel. La désaffiliation, un concept pertinent pour les politiques jeunesse ? N°8*. Retrieved from https://www.intermag.be/images/stories/pdf_carnets/carnet_Castel.pdf
- Fondation Abbé Pierre (2019). *24^e rapport sur l'état du mal logement en France*. Retrieved from <https://www.fondation-abbe-pierre.fr/nos-actions/comprendre-et-interpeller/24e-rapport-sur-letat-du-mal-logement-en-france-2019>
- Martinello, M. & Simon, P. (2005). Les enjeux de la catégorisation. Rapports de domination et luttes autour de la représentation dans les sociétés post-migratoires. In *Revue Européenne des Migrations Internationales. Vol. 21, n°2 : Catégorisation et classification, enjeux de pouvoir*. Retrieved from <https://journals.openedition.org/remi/2484>
- Paugam, S. (1991). *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*. Paris : PUF.
- Quittelier, B. & Bertrand, F. (2018). *Dénombrement des personnes sans-abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale. Cinquième édition*. Retrieved from <https://www.lastrada.brussels/portail/fr/etudes-et-analyses/denombrement/393-cinquieme-edition-du-denombrement-des-personnes-sans-abri-et-mal-logees-en-rbc>

SYNTHESE

Il (leur) manque une case ?

A la rencontre des jeunes « dits incasables » et des services qui les accompagnent

Au sein du CEMO, et plus spécifiquement par le biais du projet KAP (Kot Autonome Provisoire), nous observons certains jeunes en situation d'errance qui ont du mal à trouver leur place dans les dispositifs sociaux existants qui estiment que ces jeunes ne sont pas dans les conditions leur permettant de travailler avec eux. Ces jeunes sont vus comme « hors cadre » et sont poussés à se construire dans les marges, à devenir « désaffiliés ».

Ces jeunes, dans les espace politiques et médiatiques, ont à plusieurs reprises été catégorisés comme « incasables ». Ce terme nous a paru réducteur et ne semble pas les représenter. Nous avons donc choisi de nous intéresser davantage à ce phénomène au travers de ce diagnostic social, de le questionner, de l'analyser et de remettre en question certaines de nos pratiques.

A la lecture des situations des jeunes rencontrés, nous avons émis plusieurs hypothèses que nous souhaitons vérifier. Tout d'abord, le concept de jeunes dits incasables n'existerait que parce que le système crée des cases. Ce ne serait pas les jeunes qui sont incasables, mais les institutions qui ne seraient pas adaptées à leurs besoins. Ensuite, considérer ces jeunes comme incasables les enfermerait dans une étiquette qui ne les aiderait pas à être reconnus autrement. Cette catégorie « incasable » induit un stigmat, que les jeunes devront porter, ainsi que la construction de réponses auxquelles les jeunes devront à tout prix s'adapter. Enfin, la mise en place de réseaux autour du jeune est un outil qui permettrait au jeune de se stabiliser. Il est nécessaire de faire preuve d'une grande souplesse dans le cadre au niveau global (au sein de l'institution, mais aussi entre les institutions et donc entre les secteurs) pour s'adapter à l'instabilité des jeunes, mise en parallèle avec les obligations pratiques pour maintenir le jeune dans le système. Dans notre société, la personne est trop souvent la cause de ses difficultés plutôt que d'en être le symptôme. Une vision ouverte et une capacité d'adaptation du cadre permettrait de créer un contexte favorable autour du jeune. De ce fait, quelles sont les interventions à créer/adapter/privilégier autour de ces jeunes dits incasables ?

Le CEMO a fait appel à différentes sources de données – internes et externes – pour travailler cette problématique : observations de nos pratiques quotidiennes, recueil de la parole des jeunes, rencontres avec des partenaires, implication dans des groupes de travail intersectoriels, recherche littéraire... L'analyse des données a été rendue possible par un croisement de ces différents « points de vue ».

Les données qui ressortent de ce diagnostic social nous permettent de préciser la catégorie « jeunes incasables » et d'éviter d'en faire une généralité. En effet, les caractéristiques de la grande majorité des jeunes en manque d'abris rencontrés par les services bruxellois, très hétérogènes, ne recouvrent pas spécialement les attributs liés à cette dernière. Il est donc peu pertinent de l'utiliser de manière englobante.

En tant que service AMO, notre rôle est de faire de la prévention et d'accompagner les jeunes pour qu'ils ne tombent pas dans « la zone de "désaffiliation" », mais qu'ils sortent de la « zone de "vulnérabilité" ». Les jeunes que nous côtoyons ne sont pas des jeunes vraiment désaffiliés selon le sens de Castel. Ils sont tous intégrés et en lien avec des institutions et notre rôle est de maintenir le lien avec eux et d'éviter que ces jeunes soient complètement désaffiliés.

De ce fait, comment adapter avec souplesse son cadre et ses conditions d'accès et construire des ponts entre services et secteurs afin d'éviter au maximum les ruptures ? Cette question suggère une collaboration et des liens plus importants entre les secteurs qui travaillent avec les jeunes, qu'ils soient mineurs ou majeurs. Parmi d'autres exemples, des plateformes, telles que celle qui rassemble à Bruxelles les acteurs de l'aide à la jeunesse et les CPAS, sont intéressantes et devraient être renforcées. Des démarches similaires pourraient exister avec d'autres secteurs, tel que la santé mentale, la psychiatrie et/ou le secteur du sans-abrisme. Nous plaçons d'ailleurs pour que ces protocoles d'accord aient un caractère plus contraignant, cela permettrait d'y mobiliser plus activement les secteurs et de dépasser le carnet de bonnes intentions.

Cet écrit met également en avant que les « effets collatéraux » liés à l'utilisation de cette catégorie peuvent être importants. Cette expression, construite par des « groupes garants des normes sociales », amène en effet à penser les jeunes de manière négative. Stigmatisante, elle pourrait également amener à imaginer des modes de prise en charge ne répondant pas aux réalités de ce public et ne nous apparaissant pas comme émancipateurs. Nous mettons toutefois en avant une de ses vertus : elle a l'avantage de souligner que notre système d'aide, tel qu'il est organisé, ne répond pas aux besoins de certains jeunes.

Une meilleure articulation des acteurs de terrain et une multiplication des réels points d'appuis pour ces jeunes, à travers le renforcement, l'adaptation des services existants et le soutien ciblé à quelques modèles innovants permettraient d'éviter bien des ruptures. L'accès aux droits de base doit être réaffirmé. Le rôle des Centres Public d'Action Sociale nous paraît primordial et devrait être renforcé. Les institutions de soins, tels que les hôpitaux, doivent également pouvoir exercer leurs missions. Elles sont parfois le dernier filet pour ces jeunes, elles doivent pouvoir répondre aux demandes de l'ensemble du public. Un accueil bas seuil y est plus que nécessaire. Des réflexions sur le non recours aux droits doivent y être menées.

Le CEMO, service généraliste, travaille régulièrement avec un public qui n'entre pas facilement dans une « case ». Le KAP est un projet « trait d'union » qui se veut ouvert aux jeunes en transition, entre l'adolescence et l'âge adulte. Une réponse pertinente aux besoins de ces jeunes impliquera nécessairement un travail en réseau.

Par ricochet, ce travail nous fera, par ailleurs, réfléchir aux multiples terminologies dont ces jeunes sont également l'objet. « Jeunes en errance », « cas limites », « jeunes en désérance », « jeunes en défaut d'accompagnement », « jeunes à défaut d'abris », « adolescents difficiles », « jeunes désaffiliés » sont en effet utilisés tour à tour pour évoquer ce public de manière englobante. Selon Lapierre et Huot, « les catégories constituent une forme de connaissance : en découpant le réel, elles fournissent une façon d'appréhender celui-ci »³⁸. L'utilisation de catégories à travers des activités mentales, que ce soit la cognition ou le « jeu du langage », est un fait et a plusieurs fonctions. Plus que d'abandonner les catégories utilisées, cette réflexion nous invite donc à les déconstruire et à les utiliser avec prudence et à bon escient. Cette question des catégories nous apparaît comme une bonne porte d'entrée pour analyser les interactions que les dispositifs ont avec ces jeunes. Elle aurait d'ailleurs le mérite d'être discutée, entre acteurs et de manière multisectorielle, en y intégrant d'une manière ou d'une autre le public catégorisé. Elle amènera à réinterpréter la manière dont on envisage de manière dynamique les interactions que nous avons avec les jeunes et les rapports entre populations. Ce travail sera entamé en 2020, au sein de notre institution. Nous envisageons, en effet, de créer un moment de rencontre intersectorielle en y intégrant les jeunes, afin de mieux comprendre leurs réalités, de favoriser le travail plus transversal et à mieux prévenir les risques de désaffiliation.

« Il (leur) manque une case ? A la rencontre des services qui travaillent avec les jeunes dits incasables », la question choisie comme titre pour ce diagnostic n'est pas anodine. Ce travail part de

³⁸ Lapierre & Huot, cité par Descendre, Y. (2020).

« notre terrain », mais questionne un contexte plus global. Il nous permettra de faire des hypothèses sur ce qui se « joue » à l'arrière-plan. « On ne naît pas incasable, on le devient... » aurait également pu également illustrer cette réflexion. En effet, l'apparition de ce terme dans nos secteurs souligne l'évolution de la philosophie et du cadre de travail des institutions et l'influence qu'elle aura sur nos interactions avec le public.

Deux éléments importants, intimement liés, nous semblent ressortir de cette analyse et caractériser le contexte de l'action sociale belge et bruxelloise. Premièrement, les conditions liées à l'accès à certains services et certaines aides sociales sont de plus en plus contraignantes, et, deuxièmement, certains services censés être ouverts à tous n'ont plus les moyens d'accueillir correctement les différents publics. Les glissements opérés de notre état social et l'inadéquation des moyens mis à disposition de nos institutions pour qu'elles atteignent leurs objectifs ressortent. Les conséquences sont qu'une partie des jeunes, sans doute les plus fragiles, seront d'autant plus à risque de désaffiliation. Plus que de créer des services spécifiques pour les accueillir et de vouloir à tout prix et de manière illusoire les mettre dans une case, ces quelques lignes inviteront plutôt à réaffirmer certains droits (droits à un logement, droits à un revenu, etc.), à adapter et renforcer les services qui leur sont destinés, à multiplier les collaborations entre secteurs et à renforcer les aspects préventifs. La multiplication des points d'accroche pour ces jeunes nous semble la meilleure manière de mettre fin à leur « incasabilité ».

Grace à ce travail, nous avons pu faire émerger et décrire différents mécanismes à l'œuvre dans les institutions qui accueillent ces jeunes. Nous avons pu faire émerger les effets collatéraux du fonctionnement des institutions qui amènent à la stigmatisation de ces jeunes, les limites de l'organisation du « social », ainsi que certaines des actions mises en place par les acteurs pour dépasser les effets négatifs de la catégorisation. Sur base de cette analyse, nous avons pu faire un retour plus concret vers notre terrain et nos actions et en dégager différentes recommandations autour de la manière de répondre de manière pertinente à cette problématique. De nombreuses envies et propositions ont émané des travailleurs et des jeunes rencontrés. Leurs réflexions sont porteuses d'espoir, cohérentes et peuvent être à la base de nouveaux projets. Espérons que leur parole et leurs propositions puissent être écoutées et étendues et qu'elles ne soient pas trop vite catégorisées comme inadaptées ou enfermées dans la case des « bonnes intentions ».

II. « Papa où t'es ? Quand la « monoresponsabilité » parentale se banalise »

1. INTRODUCTION

2. CONSTATS

- 2.1. Des pères invisibles
- 2.2. Une monoparentalité constante
- 2.3. Un sentiment de solitude et d'épuisement des mères
- 2.4. Des automatismes professionnels ancrés

3. UN PROCESSUS EVOLUTIF

- 3.1. Un long cheminement
- 3.2. Définition de la parentalité

4. LE TEMPS DE PENSER L'ACTION

- 4.1. Des idées qui fusent ...
- 4.2. L'élaboration de nouveaux champs d'action
 - a. Une multiplicité d'actions possibles
 - b. Des choix ciblés et précisés : Trois actions clés

- **Action 1 : La Création d'un Groupe de Papas**
- **Action 2 : La création d'animations spécifiques sur la thématique des stéréotypes de genre**
- **Action 3 : La Création d'un groupe de parents/Comité de parents/Voix des parents**

5. LA TRANSVERSALITE DE L'ACTION

- 5.1. Le réajustement de nos réflexes professionnels
- 5.2. La parentalité au cœur des missions des services d'Action en Milieu Ouvert.
- 5.3. La pertinence des actions
 - a. Le soutien à la parentalité, ce nouveau prérequis à l'épanouissement des enfants
 - b. Ces jeunes qui nous inspirent : micro-trottoir
- 5.4. Vérification de la faisabilité politique de l'action

6. CONCLUSION

1. INTRODUCTION

Comment devient-on parent dans la société occidentale d'aujourd'hui ? Comment arrive-t-on à se construire une identité de mère ou de père, dans une société qui, parfois, trop vite, stigmatise ou juge la qualité et les compétences des parents ?

Cette pression latente de devoir assurer à chaque instant dans l'exercice de sa parentalité entraîne une culpabilisation et une grande vulnérabilité. Cette fragilité induit à son tour un manque de confiance en soi des parents qui ont de peur de « mal faire » ou de ne pas correspondre à l'image du « bon parent » véhiculée dans notre quotidien.

La société pousse de plus en plus les gens à être performants et l'apprentissage de la parentalité n'échappe pas à ce travers. Dans ce contexte, il peut être difficile pour une mère ou pour un père, de s'y retrouver. La volonté de se voir reconnu dans ses compétences et validé en tant que parent vient trop souvent se heurter aux attentes et stéréotypes sociétaux.

Notre société a beaucoup évolué mais reste encore imprégnée de siècles de distribution des rôles cloisonnés : la femme reste à la maison et veille au bien-être de sa famille tandis que l'homme part travailler et ramène l'argent.

Plus récemment, grâce à l'évolution de la société, mais également à l'émergence de mouvements féministes, la parole des femmes a pu être de plus en plus entendue. Différents mouvements ont permis de dénoncer les discriminations auxquelles les femmes étaient confrontées au quotidien, notamment dans les difficultés qu'elles rencontrent à élever, bien trop souvent seule, leurs enfants.

Ces langues déliées nous donnent l'impression que le sentiment de fatalité dans l'organisation des familles est moins présent qu'il y a quelques décennies voire même quelques années. Aujourd'hui, les mères osent crier leur souffrance et leur épuisement à assumer parfois seules, le rôle et les missions des deux parents, et ce, même si elles sont en couple. Et elles semblent le faire dans une volonté de rééquilibrer la dynamique familiale, pour plus d'harmonie. Mais qu'en est-il des autres femmes, celles que l'on n'entend pas ? Et ces pères, où sont-ils ? Qu'en pensent-ils ?

Nous entendons parfois que les pères ne sont pas ou plus là. Bien entendu, dans bon nombre de familles, les pères sont absents physiquement (séparation, décès, etc.) mais nous entendons souvent les mêmes plaintes de mères en couple où l'absence du père se situe, à un niveau plus symbolique, en laissant aux mères le poids de l'éducation de leurs enfants pour les accompagner et les aider à s'élever et à devenir des bons citoyens actifs et respectables. Pourtant, il est évident que cette pression ne peut reposer sur les épaules d'une seule personne.

C'est sur base de ces constats, que nous avons choisi de nous pencher sur ces pères présents, mais peu présents à la fois.

En tant que service d'aide de première ligne dont le travail est le soutien et l'accompagnement des jeunes, il nous semblait essentiel de considérer, avec plus d'attention, la place de ce père souvent évoqué, souvent critiqué, mais pas toujours mobilisé.

Comment aider ces pères et ces familles à trouver une place qui convient à chacun tout en laissant de l'espace au développement des compétences de chacun dans leur différence mais aussi dans leur complémentarité en dehors de toute compétition ?

Comment permettre à ces hommes et ces femmes d'accéder à un nouvel équilibre et de mieux investir leur parentalité en harmonie, tout en outillant leurs enfants afin qu'ils puissent grandir en toute sérénité ?

C'est sur toutes ces questions que nous avons décidé de nous pencher dans ce diagnostic social, en espérant pouvoir y apporter des réponses et des pistes d'action pour le futur.

1. CONSTATS

Notre réflexion a démarré il y a plus ou moins trois ans. Nous pouvions, déjà à l'époque, observer une absence importante des pères dans la dynamique familiale des jeunes que nous accompagnions. Bien que parfois empreint de fatalisme, ce constat souvent amer ne laissait, en tout cas, aucun membre de l'équipe indifférent. Nous étions, en effet, tous et toutes fort interpellés.

Cette absence, réelle ou symbolique, se généralisait dans tous les aspects de notre travail quotidien. Elle pouvait s'observer tant au niveau des suivis individuels que dans notre travail collectif et communautaire. Face à une telle généralisation, nous ne pouvions plus rester passifs et nous avons donc décidé de nous pencher sur le sujet. Pour ce faire, nous avons rassemblé nos observations en quatre grands constats.

Ensuite, afin de pouvoir les objectiver et de prendre conscience de l'ampleur –ou non- de la thématique par le prisme de l'accompagnement psychosocial de l'aide à la jeunesse, nous avons décidé d'interroger plusieurs autres AMO³⁹ afin de sonder le secteur. Trois AMO ont accepté de répondre à nos questions. Le questionnaire (cfr Annexe 1) leur a été envoyé par mail. Les trois AMO concernées sont l'AMO Samarcande à Etterbeek, l'AMO Itinéraires, nos voisins saint-gillois et l'AMO Comète, située sur 1000 Bruxelles.

Enfin, après avoir sondé le secteur, nous avons souhaité donner la parole aux parents que nous accompagnons au CEMO. Nous avons réalisé sept entretiens semi directifs suivant un questionnaire (cfr Annexe 2). Durant ces entretiens, nous avons questionné l'organisation à la maison et le sentiment de satisfaction que cela provoquait chez les parents. Nous avons interrogé 5 pères et 2 mères qui avaient tous la particularité d'être en couple, d'avoir au minimum un enfant et de vivre sous le même toit.

Au départ, nous ne voulions interroger qu'un seul membre par couple parental mais un des papas que nous devions rencontrer est venu accompagné de sa femme car ils voulaient tous les deux participer. Nous les avons donc interrogés séparément. Tous les autres participants n'avaient aucun lien entre eux.

2.1. Des pères invisibles

C'est évidemment à partir de cette absence des pères, déjà évoquée dans notre introduction et très présente dans notre travail quotidien, que notre réflexion a débuté. Trop souvent, le père manquait à l'appel dans la constellation familiale (séparation, décès, père resté dans le pays d'origine, choix de ne pas vivre sa paternité et de l'assumer, ...). Même dans les familles dans lesquelles les pères étaient là, nous ne les voyions que très peu, voire pas du tout.

En confrontant ce premier constat au secteur, nous nous sommes rendu compte que nous n'étions pas les seuls à faire ces observations dans le secteur des AMO. En effet, les travailleurs nous ont confirmé, eux aussi, être beaucoup plus sollicités par les femmes. Peu de pères semblent franchir les portes des services.

Cependant, depuis trois ans, date à laquelle les premières ébauches de réflexion sur cette thématique ont émergé, certains d'entre nous commençaient à avoir l'impression de voir de plus en plus de papas. Pour expliquer ce phénomène, nous avons émis l'hypothèse que, peut-être, la société

³⁹ Action en Milieu Ouvert : service non mandaté de l'Aide à La Jeunesse

avait légèrement évolué. Pourtant, les autres AMO interrogées⁴⁰ n'ont pas pu confirmer nos impressions. Pour elles, il n'y avait pas plus de pères auprès des jeunes qu'auparavant.

L'autre hypothèse pourrait être alors que les pères se montrent plus sur l'espace public ou durant les moments de loisirs de leurs enfants. Ces nouvelles impressions coïncidaient justement avec la naissance de notre projet HLM⁴¹, projet spécifique caractérisé par un travail et une présence sur l'espace public.

Mais, finalement, cette paternité plus effacée est-elle un phénomène réellement problématique ? Ce rôle de père-elle n'est-il pas inscrit de cette manière dans la dynamique familiale depuis la nuit des temps ? Pourquoi vouloir à tout prix que les choses changent ?

Dans le cadre de leur mémoire de maîtrise en service social (Saint-Denis-Patry en France, 2002), des étudiants ont parcouru l'histoire de la paternité. Leur article⁴² nous apprend que de « *l'Antiquité à la période industrielle, le père avait toute autorité sur la famille et sur ses enfants. Au cours des siècles, il perd graduellement de cette influence. Urbanisation, industrialisation et luttes de pouvoir aidant, il est moins présent dans la sphère privée, cet espace dont on a peu parlé, mais qui est tout aussi politique que personnel. (.../...) L'historique de la paternité nous éclaire sur l'origine des lois, des traditions, des croyances qui ont marqué l'évolution du rôle des pères.* ».

Dans leur article, ils distinguent également le fait d'être géniteur et le fait d'être père sur le plan légal. On peut donc parler pour beaucoup d'auteurs de deux types de paternités : la **paternité biologique** et la **paternité légale** (Delumeau et Roche, 1190).

Un autre élément majeur tel que le droit de garde des enfants, nous aide également à comprendre comment les pères ont finalement été petit à petit désinvestis de leur rôle parental par la société sans pour autant qu'ils en soient demandeurs ou responsables.

En effet, « *selon Dubeau, Clément et Chamberland (2005), en 1988, les mères obtenaient dans 76 % des cas la garde des enfants, comparativement à 68 % en 1995; la situation semble cependant évoluer rapidement, car nous notons qu'en 2002, 50 % des mères obtenaient la garde unique. Lorsque les pères en font la demande, c'est généralement pour une garde partagée et, s'ils obtiennent la garde exclusive, c'est habituellement parce que la mère est jugée inapte (Ferland, 2004).* »

Cependant, le fait de trouver certaines ébauches d'explications dans l'histoire ne change rien au fait que cette absence puisse être source d'inquiétude pour l'avenir de nos jeunes.

En effet, l'absence ou la non-implication des pères nous montre, selon plusieurs études, qu'elle peut être la cause de certaines difficultés rencontrées dans le développement psychique des enfants. Bien sûr, ceci est à analyser avec un regard critique et une certaine distance.

Selon Dulac, ces conséquences s'illustreraient de trois manières : des **problèmes identitaires** (manque de confiance en soi, difficultés à surmonter les obstacles, manque d'autonomie, difficulté de prendre sa place...), des **problèmes d'ordre affectifs** (problèmes psychologique, faible estime de soi, symptômes dépressifs, difficultés d'exprimer ses émotions...) et **des problèmes d'adaptations** (échecs scolaires, problèmes relationnels, violence, difficulté de gérer la colère, délinquance...) (Dulac, 2005).

⁴⁰ Voir Annexe 1

⁴¹ Hors Les Murs : projet du CEMO depuis 2016

⁴² <https://www.erudit.org/fr/revues/ref/2010-v16-n1-ref3890/044441ar/>

Dans la culture musulmane, c'est plus la mère qui s'occupe des enfants et les pères ils s'occupent du travail. Moi avoir seulement ma mère, ça m'a suffi. Il n'y a pas eu d'impact sur mon éducation. »

Oumar (19 ans)

Plusieurs études ont également démontré que lorsque les pères étaient présents et impliqués, des conséquences positives pouvaient se faire ressentir : un **meilleur développement social et intellectuel**, une **socialisation** plus réussie (Allard, 2005), une **différenciation** et une **complémentarité** des rôles parentaux (Paquet, 2005) ou encore une **identité sexuelle moins stéréotypée** (Dubeau, 2002).

Tous ces éléments viennent nous conforter dans l'importance de réorganiser notre travail en tenant plus compte du phénomène. Nous verrons plus tard de quelle façon.

1.2. Une monoparentalité importante et synonyme de précarité

En plus d'une absence de pères remarquée, nous nous sommes rendu compte que la majorité des mamans que nous rencontrions était en situation de monoparentalité. En effet, nos statistiques révèlent que près de la moitié de notre public se compose de familles monoparentales (45,5 % en 2018, 47,4 % en 2017 et 46 % en 2016)⁴³.

A notre grand étonnement, nos partenaires des autres AMO bruxelloises interrogées⁴⁴ n'ont par contre ici, pas fait les mêmes constats que nous : leur public est majoritairement composé de familles biparentales (entre 70 et 80% contre un peu plus de 30% chez nous).

Mais ces chiffres représentent-ils correctement la réalité des familles belges et, plus particulièrement, des familles saint-gilloises ?

Nous savons qu'en Belgique, comme nous l'apprend le baromètre des parents du Ligueur 2018, 79% des familles sont biparentales alors que 21% sont monoparentales. Ces chiffres collent d'assez près aux chiffres donnés par nos partenaires d'AMO. Parmi les parents en couple, 80% vivent avec les parents de leurs enfants et 20% en famille recomposée.

Nous verrons plus tard que les mères et pères que nous interrogerons seront tous issus de couple dont le conjoint est le parent de leurs enfants.

Penchons-nous maintenant de plus près sur les parents que nous côtoyons le plus : les parents saint-gillois. En effet, notre travail touche principalement les habitants saint-gillois ou d'autres communes limitrophes dans une logique de travail de proximité. Il nous paraissait donc pertinent de pouvoir vérifier si la réalité des familles en Belgique était la même qu'à Saint-Gilles.

En 2019, selon le monitoring des quartiers de l'ISBA, 11 % des ménages saint-gillois sont des familles monoparentales et 23,6 % sont des familles biparentales.

Il est sans doute important de noter que notre double casquette de service AMO et de service jeunesse du CPAS⁴⁵ nous fait rencontrer un public particulièrement précaire d'un point de vue financier et, nous le savons, la monoparentalité est une des causes de la précarité.

⁴³ Chiffres issus des statistiques de nos rapports d'activités annuels

⁴⁴ Cfr Annexe 1

⁴⁵ Centre Public D'Action Sociale

Le baromètre des parents 2018 de la Ligue Des Familles indique, en effet, que les familles monoparentales sont en bien plus grand risque de précarité. Elles sont 29% avec moins de 1500 euros/ mois contre 11% des familles biparentales. Elles sont également 31% à appartenir au niveau socio-économique le moins élevés contre 9% pour les autres familles.

En outre, l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (ISBA) ainsi que l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale confirment tous les deux qu'un phénomène de grande différenciation entre le haut et le bas du territoire existe à Saint-Gilles. Cela se vérifie tant au niveau de la qualité du logement, qu'au niveau du taux de chômage, de revenus ou de loyers. Alors que beaucoup de couples avec enfants vivent dans le bas de Saint-Gilles, beaucoup de personnes seules vivent dans le haut de la commune.

D'un point de vue socio-économique, la commune se situe dans le croissant pauvre de Bruxelles. Près d'un quart des enfants saint-gillois naissent dans un ménage ne disposant pas d'un salaire. La précarité d'une partie de la population est donc citée comme un enjeu crucial.

Une fois de plus, c'est avec cette population plus précaire que nous travaillons. En effet, bien que nous soyons situés plutôt dans le haut de Saint-Gilles, le public avec lequel nous intervenons vit, pour la plupart, dans la partie basse de la commune.

Malgré toutes ces informations, nous avons pu constater que dans les **familles biparentales**, les mères se plaignaient finalement tout autant de l'absence de leur conjoint dans l'éducation des enfants et dans la logistique familiale que dans les familles monoparentales et plus précaires. Ce phénomène a bien entendu retenu toute notre attention pour la suite.

2.3. Un sentiment de solitude et d'épuisement des mères

Malgré une monoparentalité et une précarité croissante des familles, nous nous rendions donc lentement compte que la solitude physique n'était pas la seule responsable de l'épuisement si souvent exprimé par les mères. Nous observions également, dans les familles biparentales, une réelle souffrance qui émanait de ces situations où les mères et les enfants payaient les conséquences d'une absence paternelle au quotidien (« burn out parental », enfants et jeunes en perte de repères...).

Nous sommes donc devenus les témoins d'un **sentiment global de plainte** de la part des mères, en lien avec cette absence réelle ou symbolique du père dans la famille. Ces plaintes sont souvent ressorties lors d'entretiens individuels avec des mères mais aussi lors de projets tels que nos Ateliers Parents⁴⁶.

« On pense toujours que les filles doivent tout faire mais ça dépend de l'éducation. Souvent les papas travaillent et les mamans sont à la maison. Mais les enfants, ils doivent prendre exemple sur les adultes alors si à la maison papa il aide pas, c'est pas bien. Ils vont reproduire ça après. »

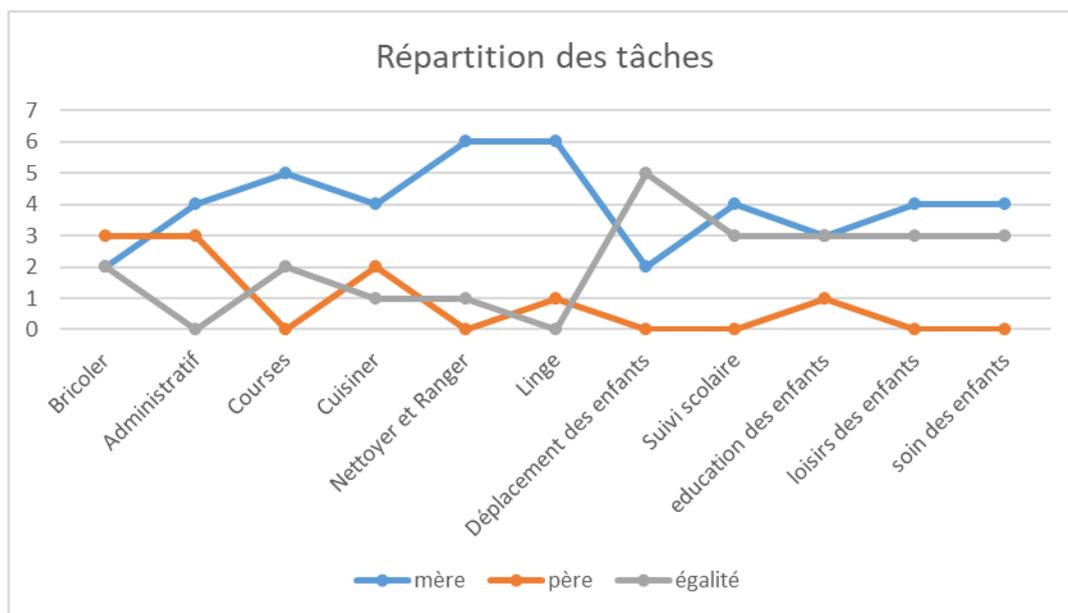
Samia (18 ans).

Les trois services AMO que nous avons interrogés⁴⁷ nous ont également confirmé que des plaintes étaient exprimées principalement de la part des mères. Ces plaintes concernaient le manque d'implication du père soit leur sentiment d'extrême fatigue. Mais les mères ne dénoncent pas directement l'absence des pères. Elles déplorent surtout de devoir tout assurer seules sans accuser leur conjoint.

⁴⁶ Projet du CEMO mis en place depuis 2014. Le projet « Ateliers Parents » met l'accent sur le soutien à la parentalité par l'échange de bonnes pratiques, par la solidarisation et par l'écoute.

⁴⁷ Cfr Annexe 1

Les parents que nous avons rencontrés⁴⁸ apportent néanmoins quelques nuances à ces observations. Voici un graphique reprenant l'ensemble des réponses données par nos parents⁴⁹ :



Source : CEMO

Etonnement, sur sept personnes interrogées, la totalité estime être **satisfaite** de la répartition des tâches actuelles.

Trois des cinq mères interrogées estiment que la répartition des tâches n'est **pas égalitaire** et que ce sont elles qui font la majorité des tâches. De plus, dans cinq des familles interrogées, la logistique familiale est gérée par les femmes. Cependant, il nous semble important de noter que même dans les couples où la répartition est équitable, les hommes prennent en charge la logistique des tâches qui leur sont désignées mais jamais la logistique globale du ménage et de la famille.

La plupart des mères expriment le fait que les hommes ne savent pas faire et que s'ils font, il y a des fortes chances que cela soit mal fait. Elles expriment également qu'elles préfèrent réaliser elle-même les tâches et gérer la logistique afin d'être sûres que cela soit bien fait. Une fois de plus, ces nuances apportent une vision différente des choses, à garder à l'esprit lors de nos réflexions.

« Ma femme est le directeur de la maison »

Mohammed (42 ans, 2 enfants)

Quatre personnes estiment que la répartition des tâches est **égalitaire**. Dans ce dernier schéma, les tâches extérieures sont plutôt prises en charge par les hommes et les tâches domestiques décrites comme « intérieures » par certaines mamans (celles qui ne demandent pas un déplacement) sont plutôt prises en charge par les femmes. Ce témoignage est d'autant plus intéressant qu'il pourrait être un élément de réponse à l'une de nos hypothèses précédentes selon laquelle les pères seraient

⁴⁸ Cfr Annexe 2

⁴⁹ Cinq mères et deux pères, en couple et vivant sous le même toit.

plus présents quand les tâches qui concernent les enfants sont moins formelles et se déroulent sur l'espace public⁵⁰.

Il est évident que ces résultats ne sont ni une analyse statistique, ni une exacte représentation de la réalité de terrain, mais ils rejoignent, en de nombreux points, les observations faites dans notre travail quotidien ainsi que les chiffres du baromètre de la Ligue des Familles. Celui-ci zoome spécifiquement sur **l'organisation familiale** en fonction du genre. Certains faits éclairants pour notre diagnostic en sont ressortis :

- ✓ Les femmes restent les principales responsables des tâches ménagères (les réponses données respectivement par les hommes et par les femmes en couple sur la répartition des tâches ménagères sont fortement différentes).
- ✓ Près de 7 parents sur 10 déclarent partager l'éducation et les loisirs des enfants.
- ✓ 4 femmes sur 10 sont satisfaites de la répartition des tâches ménagères.
- ✓ Près de 8 parents sur 10 déclarent que la charge mentale leur pèse.
- ✓ 7 parents sur 10 veulent réduire leur niveau de stress (7 femmes sur 10 estiment que cela est prioritaire contre la moitié des hommes).

Il existe donc, en Belgique, une réelle **inégalité** dans la **répartition des tâches ménagères et familiales** et celle-ci entraîne une **insatisfaction** de la part parents, tous genres confondus, même si elle s'exprime un petit peu plus du côté des femmes.

Darleen Pollet⁵¹ revient sur la BD « Fallait demander »⁵² illustrée par Emma (Clit)⁵³ à propos des situations quotidiennes qui sont à charge (psychologique) des femmes. Ces illustrations ont été largement partagées sur les réseaux sociaux et ont suscité de nombreuses réactions de femmes. Elles se reconnaissent dans ces dessins qui illustrent parfaitement le fait que, même si les hommes exécutent certaines tâches ménagères, la logistique et l'organisation générale d'une famille était généralement prise en charge par les femmes. Cette **charge mentale**, dont il est souvent question aujourd'hui, engendre généralement, en fin de compte, un sentiment d'être dépassée, de ne pas bien faire les choses, de ne pas avoir de temps pour soi ou pour passer des moments de qualité avec ses enfants.

2.4. Des automatismes professionnels ancrés

Lors des entretiens d'accompagnement individuels que nous avons le plus souvent avec les mères, nous nous sommes rendu compte que nous avons tendance à mobiliser instinctivement la mère, car c'est elle qui est présente. Que cela soit dans des démarches administratives supplémentaires ou dans la mise en place de nouveaux fonctionnements éducatifs, c'est elle, et trop souvent, seulement elle, qui est au cœur du travail.

Nous avons effectivement tendance à figer certains automatismes et du coup, à sortir les pères de l'équation familiale.

Même lorsque nous sommes sur l'espace public en présence d'un enfant, notre premier réflexe est souvent de lui demander où se trouve sa maman ou de demander à sa maman de signer les autorisations parentales de sorties.

⁵⁰ Cfr 2.1. Des pères invisibles, page 4, ¶2

⁵¹ Responsable de la cellule Accompagnement des Associations de Parents au FAPEO (Fédérations des Associations des Parents de l'Enseignement Officiel)

⁵² « Fallait demander » est maintenant édité dans le tome 2 du livre « Un autre regard » de Emma (Clit)

⁵³ Il s'agit d'un pseudonyme. Emma est une dessinatrice/illustratrice engagée qui s'exprime sur des sujets de société afin de créer une sensibilisation et une mobilisation citoyenne. <https://emmaclit.com>

D'autres AMO du réseau⁵⁴ nuancent néanmoins nos propos. Elles se disent en effet attentives à la mobilisation des deux parents mais que, dans la majorité des cas, ce sont les mères qui sont présentes. L'une d'entre elle travaille sur l'élaboration d'un projet spécifique pour mobiliser les pères alors qu'une autre rappelle que la présence des pères est parfois impossible car le jeune ne le désire tout simplement pas.

Ces nuances apportées rencontrent néanmoins les réalités rencontrées chez nous, au CEMO.

3. UN PROCESSUS EVOLUTIF

3.1. Un long cheminement

Après avoir réfléchi et cherché à objectiver nos observations, nous avons choisi de nous concentrer sur une plus petite partie de notre public : les familles biparentales où le père et la mère sont présents et ensemble en couple, mais où seul l'un des deux semble assumer le « rôle parental » et la charge qui en découle. Notre choix de cibler un public peut-être moins représentatif en nombre a également été influencé par le fait que de nombreuses recherches et actions s'étaient déjà développées au sujet des familles monoparentales.

L'équipe du CEMO ayant changé à plusieurs reprises (départs / nouveaux travailleurs), il a été compliqué de maintenir un fil rouge quant à notre thématique et de maintenir le choix de notre sujet. De plus, nous avons eu l'impression que le constat initial avait finalement quelque peu évolué, au fur et à mesure du temps. Nous observons, en effet, cette dernière année, plus de pères qui franchissaient la porte de notre service, ce qui allait à l'encontre de nos observations de départ. Malgré tout, il n'est pas impossible que ces nouvelles observations soient un effet direct ou indirect de nos constats préalables qui nous ont fait questionner davantage la place du père que dans le passé.

Comme évoqué dans le point précédent, la thématique choisie a beaucoup évolué durant cette longue période de trois ans.

Comme nous travaillons en sous-groupe, il nous paraissait évident, après avoir fait le choix de porter notre attention sur les familles biparentales, de rassembler l'ensemble de l'équipe autour de la thématique. Nous avons donc, tout au long de notre processus, rapporté l'évolution du travail à l'ensemble de nos collègues, afin d'être sûrs que la trajectoire prise convenait à tout le monde et faisait sens.

Nous avons également choisi de nous faire **accompagner** par une superviseuse de Synergie⁵⁵ afin de pouvoir nous éclairer sur la méthodologie liée au diagnostic social. Cet accompagnement nous a permis d'avoir un cadre clair et précis et de pouvoir échelonner notre travail tout en faisant des retours réguliers à l'équipe. Cela nous a également permis d'orienter notre diagnostic vers des pistes réelles et concrètes d'amélioration de notre travail quotidien afin de questionner la place des pères dans les situations psychosociales que nous accompagnons au CEMO.

Ensuite, une fois la question centrale bien cernée, plusieurs questionnements sont apparus :

Pourquoi les pères sont-ils absents de l'équation familiale ? Quels impacts cela pourrait avoir sur les enfants ? Quelle sera leur vision du modèle parental ? Quelle est la position des mères par rapport à cette absence dans la logistique éducative ? Les pères se situent-ils à « d'autres endroits » en ce qui

⁵⁴ Cfr Annexe 1

⁵⁵ Synergie est un service agréé dans le secteur de l'Aide à la jeunesse (formation, supervision, recherche) - <http://www.synergieasbl.net/>

concerne les missions éducatives générales ? Quelles positions ont les pères par rapport à la gestion de l'éducation des enfants ?

L'objectif final était, à ce moment précis de notre travail, de **remobiliser les pères dans leur rôle éducatif** et de **modifier au besoin les pratiques des travailleurs sociaux** et donc in fine, de **revaloriser les pères dans leur parentalité**. Cet objectif a bien entendu évolué et s'est affiné, au cours de notre travail de prospection.

Cette méthodologie plus « inclusive » de l'entière de l'équipe dans le processus de construction de ce diagnostic social, nous a permis, en plus des avantages évidents déjà décrits précédemment, de mettre l'accent sur de nouveaux constats plus organisationnels et institutionnels.

En effet, ce travail supervisé par Synergie, nous a donné l'envie d'harmoniser nos pratiques y compris dans la rédaction de ce diagnostic. Il nous a permis de lui redonner du sens, de nous le réapproprier et d'en (re)faire un vrai outil de travail concret que nous pourrions utiliser de manière transversale dans tous nos projets et tout au long de ces trois prochaines années. Nous projetons donc de travailler le prochain Diagnostic Social avec l'aide d'un superviseur commun aux différents sous-groupes, toujours dans un souci d'harmonisation et de plus de cohérence.

3.2. Définition de la parentalité

Avant de nous lancer dans des pistes d'actions concrètes, il nous semblait pertinent de bien comprendre le public avec lequel nous entreprenions de travailler. Nos réajustements professionnels et nos nouveaux projets allaient forcément nous amener à repenser des concepts tels que la parentalité. Il était donc indispensable de tenter de la définir.

La **parentalité** peut être définie à plusieurs niveaux. Tout d'abord d'un point de vue psychanalytique, la parentalité, c'est « *l'ensemble des réaménagements psychiques et affectifs qui permettent à des adultes de devenir parent, c'est-à-dire de répondre aux besoins de leur(s) enfant(s) à trois niveaux : le corps (les soins nourriciers), la vie affective, la vie psychique* » (Lamour et Barraco, 1998). Dans le champ de l'action politique et sociale où la parentalité est régulièrement abordée lorsqu'elle est défaillante et nécessite un soutien ou une restauration par une équipe psycho-sociale, elle désigne de façon large la *fonction d'être parent* « ce qui inclut des dimensions de responsabilités juridiques définies par la loi, des responsabilités morales telles que la socio-culture les impose et des responsabilités éducatives » (dictionnaire critique de l'action sociale, 1995). Ce champ d'analyse soulève que la parentalité est multiple car liée aux représentations individuelles et est donc complexe.

4. LE TEMPS DE PENSER L'ACTION

4.1. Des idées qui fusent ...

En croisant toutes ces nouvelles données (sources théoriques, parole du public, confrontation avec le secteur de l'AMO) comparées avec nos constats de départ, nous avons pu étayer nos réflexions et construire petit à petit, toute une série de pistes d'actions potentiellement applicables dans notre travail quotidien.

Nos pistes d'actions visent deux grands axes :

- Un axe préventif :
 - ✓ Point de vue des jeunes :
 - Lutter contre et déconstruire les stéréotypes de genre (ex. animations dans les écoles)

- Sensibiliser la –future- société civile (Ex. sensibilisation sur l’espace public via nos équipes d’éducateurs de rue)
- Créer des collaborations avec des partenaires du réseau (Ex. Ludothèque, bibliothèque, AMO voisine, ...)
- ✓ Point de vue des parents :
 - Sensibiliser les parents, et donc, la société civile (Ex. Poursuite des ateliers parents, création d’ateliers papas, ...)
 - Modification de nos automatismes de prise en charge (Ex. Aller au-delà de nos représentations pour creuser et objectiver nos craintes et l’absence potentielle d’un des deux parents).
- Un axe d’interpellation politique :
 - ✓ Poursuivre notre implication au sein de la coordination sociale, plus spécifiquement au sein du groupe genre.
 - ✓ Groupe de réflexion avec les parents/pères). Création d’un Conseil/Comité parents (thématiques au choix, débats, etc.)

4.2. L’élaboration de nouveaux champs d’action.

a. Une multiplicité d’actions possibles

Après avoir confronté à nos réflexions, nos objectifs de départ et nos axes de travail visés, nous avons pu élaborer toute une série d’actions très concrètes et réalisables dans notre pratique quotidienne. Il s’agit autant de nouveaux projets que d’améliorations de projets ou de pratiques déjà existantes. Nous avons pu en répertorier neuf :

1. La création d’un groupe de papa(s).
2. L’amélioration de nos réflexes durant nos accompagnements individuels.
3. La diversification de notre panel d’outils et de sources théoriques sur la thématique des stéréotypes de genre (ouvrages théoriques, jeux, mallettes pédagogiques, ...).
4. La poursuite de notre implication dans les groupes de la Coordination Sociale du CPAS de Saint-Gilles (notamment le groupe genre).
5. L’investissement de l’espace public sur la thématique du genre et des stéréotypes qui y sont liés en organisant par exemple, des activités papas/enfants ou en faisant des « *campagnes de sensibilisation* » sur la thématique.
6. La création d’animations spécifiques sur la thématique des stéréotypes de genre à destination des écoles (via notre Projet Amorce⁵⁶)
7. Création d’ateliers parents mixtes en ciblant des thématiques moins genrées afin d’espérer mixer un maximum le public cible, les parents.
8. La création d’un groupe ou de comité de parents

b. Des choix ciblés et précisés : Trois actions clés

⁵⁶ Projet spécifique ayant pour objectif la prévention en milieu scolaire au travers d’animations de sensibilisation ou de groupes de paroles sur des thématiques diverses (harcèlement scolaire, intelligence collective, dynamique de groupe, ...).

Ces pistes d'actions à l'état brut ont ensuite été présentées à l'ensemble de l'équipe dans le but de sélectionner celles qui nous paraissaient les plus adéquates et les plus **transversales** dans notre travail au quotidien. Il nous tenait particulièrement à cœur de pouvoir trouver des actions qui traverseraient les différents projets de notre AMO afin de rassembler tout le monde autour d'objectifs communs que nous pourrions atteindre en travaillant chacun à notre niveau, dans nos différents projets.

En plus d'objectifs concrets, cela permettrait également de conserver une harmonie au niveau du service. Il nous semblait donc essentiel que ces actions soient portées par tous.

Certains freins à la bonne réalisation de nos actions ont néanmoins été relevés. Il nous semblait intéressant de les notifier afin de ne pas les perdre de vue et d'y porter une attention particulière durant notre processus d'action.

- Crainte en voulant mobiliser plus les papas, d'être discriminant vis-à-vis d'enfants qui n'auraient pas de papa ou qui auraient deux mamans. Comment mobiliser, stimuler, ...pour toucher ce public en particulier, sans en écarter un autre ? Comment continuer à inclure tout le monde tout en gardant en tête nos objectifs de remobilisation et de revalorisation de ces pères ?
- Travailler le « comment une mère peut laisser une place au père » (même s'il fait différent, s'il fait des erreurs) dans des ateliers parents.
- Il faut que nous restions néanmoins attentifs à créer des espaces ouverts à tous pour les parents de divers milieux socio-économiques.
- Choisir de créer des lieux non-mixtes est le choix d'une discrimination positive.
- Comment avoir un impact politique ?

Ces questionnements nous ont amenés à sélectionner ensemble les trois actions principales qui seront au cœur de notre travail sur cette thématique durant les trois prochaines années.

○ **Action 1 : La Création d'un Groupe de Papas :**

Ce projet est issu d'une réflexion sur le fait que beaucoup de choses existent à destination des mamans et même lorsque les ateliers sont ouverts aux deux parents, les papas se sentent parfois seuls lorsqu'ils osent s'y impliquer. Redonner une place à ces pères dans l'éducation des enfants, tant à niveau éducatif que logistique, restera notre objectif principal. L'idée est de renforcer leur confiance en eux dans leurs compétences parentales et de voir ensemble quelle place il aimerait prendre dans leur dynamique familiale.

Concrètement, ces groupes pourraient être imaginés sur base des âges de leurs enfants : ceux en devenir, ceux de bébés, ceux d'adolescents. Mais également de groupes mixtes favorisant les échanges. Des thématiques diverses telles que la scolarité, les limites, les écrans, la communication parents-enfants, la place du père en fonction de la culture, la répartition des rôles dans le couple parental, ...pourront être abordées lors de ces moments de rencontre. En plus de cette formule « groupe de parole » des ateliers plus concrets tels que « cuisine-minute et saine pour mon enfant » pourront également prendre forme en fonction des envies et des demandes des papas.

Nous laissons la porte ouverte à toute proposition du public, le but étant que nous restions connectés à la réalité de terrain. Tout est possible, tout est encore à construire, ... Il s'agira d'un processus évolutif pour les trois prochaines années.

« Le groupe des papas, c'est une bonne idée. Moi je connais beaucoup de mecs de mon âge qui se sont pas protégés et sont devenus papas mais ils assument pas. Ils veulent encore s'amuser. C'est bien que des papas plus vieux puissent partager des conseils et expériences avec des jeunes papas. Comme ça ils pourront prendre conscience des conséquences d'être papa. »

Emilio (18 ans).

« Faut d'abord réunir les mamans, qu'elles discutent, qu'elles se sentent bien entre elles, en confiance puis demander aux papas de venir comme ça ils vont avoir plus confiance et venir aussi et être intéressé. »

Samia (18ans).

○ **Action 2 : La création d'animations spécifiques sur la thématique des stéréotypes de genre**

En lien avec nos missions de service d'Action en Milieu Ouvert et afin de placer les jeunes au centre de certaines actions, nous envisageons de proposer des ateliers de **déconstruction des stéréotypes de genre** et développement des capacités émotionnelles et relationnelles des jeunes, tout genre confondu.

En effet, depuis de très nombreuses années, des stéréotypes de genre conduisent à des **inégalités entre les hommes et les femmes** à pratiquement tous les niveaux : travail, éducation, répartition des rôles et tâches... « *l'instauration d'une société plus inclusive passe par un effort conscient de la part de la société pour changer les attitudes et accepter les différences. L'éducation joue un rôle central dans ce processus.* » (Bohan, 2015).

Dès le plus jeune âge, des différences dans l'éducation portée aux filles et aux garçons ont été analysées ; en passant des jouets qui pour les garçons visent l'inventivité, l'aventure, la mobilité alors que ceux des filles promeuvent plutôt l'intérêt porté à son physique et le soin par la séduction et la maternité (Cromer, 2005), à la littérature mettant en avant des héros masculin et des filles princesse confinées à la vie intérieure (Gilligan, 2008) mais également le langage appris par les filles traitant plus de l'émotionnel par rapport aux garçons parce que la façon de s'adresser à l'une ou à l'autre est différente (Vermunt et Richardot). Le soin devient donc, dès le plus jeune âge, une qualité féminine. Les filles sont donc plus aptes à exprimer leurs émotions mais également à comprendre les autres et faire preuve d'empathie, uniquement en raison de l'éducation reçue. Cela s'amplifie d'autant plus que la revendication à la masculinité entre en jeu et qu'il devient indispensable pour faire partie d'un groupe et ne pas subir de moqueries de se différencier des filles et des tâches, rôles et traits de caractère qui leurs ont été attribués.

○ **Action 3 : La Création d'un groupe de parents/Comité de parents :**

L'idée nous est venue suite au témoignage d'un papa qui nous a manifesté, à plusieurs reprises, son enthousiasme à être sollicité pour ce diagnostic social. Il déplorait que cela se fasse si peu et, parfois, pas du tout. Pour lui, les parents sont les meilleurs experts de ce qui se passe au quotidien pour les familles dans notre société.

Il montre un fort désir de se voir donner la parole afin d'exprimer son ressenti de père mais également les difficultés auxquelles sont confrontés les parents d'aujourd'hui.

Ce papa a été une réelle source d'inspiration pour nous et a contribué à la déconstruction de certains stéréotypes de genre par la même occasion. S'il veut être entendu, d'autres le voudront sûrement également. Et qui d'autres que des services comme les nôtres pour porter la parole de ces parents mais aussi les aider à l'exprimer d'eux-mêmes ?

En plus d'être un lieu d'échanges et de partage, ce groupe de parents prendrait donc la forme d'un vrai Comité de parents que nous pourrions inclure, s'ils le désirent, dans un processus d'interpellation politique.

Comme nous ne partons de rien, tout est encore à penser, à rêver, à créer... mais du coup, tout est possible. C'est aussi dans ce chantier que nous espérons avancer pour les trois prochaines années.

5. LA TRANSVERSALITE DE L'ACTION

5.1. L'amélioration de nos réflexes dans nos accompagnements individuels

En plus des trois actions principales citées dans le point précédent, nous aimerions porter une attention particulière au fait de mettre plus systématiquement le père au cœur de nos anamnèses lors d'entretiens psychosociaux ou même lorsqu'un parent doit-être mobilisé. Trop souvent, les papas sont mis de côté ou dévalorisés. Nous cultivons parfois la peur inconsciente que l'absence potentielle du père soit un sujet douloureux mais surtout, tabou.

Dorénavant, nous aimerions oser poser plus de questions par rapport aux deux parents et plus seulement aux mères. Nous voudrions aborder le sujet sans « *marcher sur des œufs* » par peur de blesser, choquer ou raviver une éventuelle souffrance.

Ces automatismes professionnels peuvent être modifiés ou améliorés dans plusieurs de nos pratiques. En voici plusieurs exemples :

- ✓ Au niveau des aides financières par exemple, nous pourrions être plus proactifs dans l'accompagnement des mères dans leurs démarches d'obtention de pension alimentaire et ne plus prendre ce désinvestissement paternel comme un fait établi et figé.
- ✓ Dans le projet KAP, certains studios sont réservés à une occupation par des jeunes mères avec enfant. Nous avons tendance à mettre l'accent sur l'aspect individuel de l'accompagnement et moins sur l'aspect de couple parental. Or, il est important, selon nous, de redonner une place à ce père dans sa parentalité, et ce indifféremment que les parents soient en couple ou non.
- ✓ Application au niveau administratif : Mettre à égalité les parents dans nos dossiers administratifs (coordonnées du « responsable légal » et non plus du « papa » ou de la « maman » : pour les sorties). Amener plus de neutralité dans notre approche.

5.2. La parentalité au cœur des missions des services d'Action en Milieu Ouvert.

Avant de nous lancer dans la concrétisation de ces pistes d'actions, il nous semblait important de voir comment et en quoi elles répondaient bien, en plus d'être une réponse à un besoin réel de terrain, aux principales missions de l'AMO.

Pour rappel, les **services AMO** s'inscrivent dans une **logique préventive**, c'est-à-dire qu'au lieu de se concentrer sur les manifestations des difficultés, l'AMO s'attache à découvrir le contexte de ces manifestations afin de prévenir des problématiques comparables ou de l'aggravation de telles situations (Action 1, Action 2 et Action 3).

Cette aide se réalise principalement au travers de deux axes d'intervention : l'axe individuel – pas particulièrement représenté dans les actions que nous avons ciblées en équipe cette fois-ci - et l'axe communautaire (Action 3), dans le cadre de l'application du Décret du 4 mars 1991. Des actions collectives sont également développées ponctuellement (Action 1 et Action 2).

Cette politique de prévention a pour objectif, entre autres, de donner le droit à chacun de vivre dignement, de promouvoir la réinsertion du jeune –ou de ses proches- dans la société.

En outre, les AMO travaillent dans une logique territoriale sans qu'elles soient limitées à une action communale. Les actions pré-décrites répondent à cet objectif en travaillant notamment avec les écoles saint-gilloises, mais également avec les parents de ces élèves ayant donc un lien direct ou indirect avec le territoire de Saint-Gilles dans laquelle notre AMO est ancrée.

Le dernier aspect qu'il nous semblait important de mettre en évidence, c'est le **caractère vulnérable** du public cible. En effet, Saint Gilles est connue pour être une commune qui évolue selon 2 vitesses socio-économiques. Les habitants y sont souvent soit assez précarisés, soit plutôt aisés.

Le nombre important d'écoles primaires et secondaires sur la commune, augmente encore la diversité socioculturelle des parents auxquels nous sommes confrontés.

Le CEMO, en tant qu'AMO, doit être à même de pouvoir travailler avec tous ces parents dans un souci d'équité primordial. Nous sommes convaincus que la **mixité sociale** peut avoir un effet positif sur les parents que nous côtoyons si nous parvenons à les rassembler autour de projets communs (cfr Action 3 : Création d'un Comité de parents). Des projets qui rassemblent plutôt que des projets qui divisent et stigmatisent et qui permettraient, en plus d'un véritable travail d'interpellation, un réel enrichissement mutuel, notamment au travers des échanges sur leurs différentes compétences parentales ou encore de leur vision de la parentalité. Nous croyons que dans un tel contexte, un principe de **pair-aidance** ne peut qu'être bénéfique à tous.

De plus, il est évident à nos yeux que la fragilité d'une famille, d'un jeune ou d'un parent, n'est pas uniquement déterminée par sa situation socio-économique. Cette action aurait donc pour objectif d'amener plus de solidarité face aux difficultés rencontrées dans l'éducation des enfants afin d'évoluer simultanément dans leur rôle de parent.

Nous partons du principe que le fait même de **devenir parent** entraîne une forme de vulnérabilité, qui au jour d'aujourd'hui, se fait de plus en plus difficile à surmonter de par les réalités de la société actuelle, telles que décrites dans notre introduction. Il est de notre devoir, en tant qu'AMO, de réfléchir à comment mieux accompagner, rassurer et faire synergie bienveillante autour des parents que nous côtoyons et surtout, d'agir dans ce sens.

5.3. La pertinence des actions

- a. Le soutien à la parentalité, ce nouveau prérequis à l'épanouissement des enfants

Afin de pouvoir analyser la pertinence de nos actions, il est nécessaire de réfléchir à la manière d'accompagner les parents dans leur parentalité. Nous aborderons également la nécessité de déconstruire les stéréotypes de genre dans lesquels grandissent et se construisent les jeunes.

Il existe bien un besoin d'accompagnement de la part des parents qui tendent à plus de satisfaction dans leur organisation familiale. Lorsque nous parlons d'accompagnement des parents, il s'agit en fait de ce que l'on nomme plus communément aujourd'hui, le soutien à la parentalité. Il en existe deux courants (Lambooy 2009) :

- Le courant plutôt **répressif** intervenant dans un cadre sécuritaire. Cette approche est un rappel à l'autorité parentale et implique des sanctions vis-à-vis des parents défaillants.
- Le courant plutôt **social** où une aide et du soutien sont proposées aux parents en difficultés afin de prévenir les problèmes sociaux par l'écoute et le renforcement des liens. Les préoccupations sont similaires à l'approche répressive à propos de la « *crise de la parentalité* » et de l'importance « *d'aider les parents et plus particulièrement les pères, à*

assurer leur rôle parental et notamment la fonction d'autorité qui lui est attachée » (conférence de la famille, 1998). Cependant, les modalités d'interventions sont différentes et les parents sont ici considérés comme en difficulté et pas coupables des actions de leurs enfants.

Cette dernière approche se base sur le présupposé que le rôle parental est primordial dans le développement des enfants. Cependant, elle implique que la fonction parentale est complexe et n'est pas innée ou naturelle. Elle nécessite donc **d'acquérir des compétences** multiples durant un long processus (Boisson et Verjus, 2004). Le soutien à la parentalité dans ce cadre d'intervention, prend en compte que l'enfant n'est pas la seule personne de la famille à être en souffrance lorsqu'il y a des difficultés mais reconnaît que **les parents également sont en souffrance**.

Le soutien à la parentalité prend diverses formes : groupe de paroles, groupe d'activités, conférence/débats, lieu d'écoute et de parole, lieu d'accueil parent-enfants...

« Faut d'abord réunir les mamans, qu'elles discutent, qu'elles se sentent bien entre elles, en confiance puis qu'elles demandent aux papas de venir comme ça ils vont avoir plus confiance, venir aussi et être intéressés. »

Samia (18ans).

b. Ces jeunes qui nous inspirent : micro-trottoir

Afin de donner la parole à notre public à propos de cette thématique et donc de répondre le plus adéquatement possible à cette problématique, nous avons entrepris d'interroger des jeunes du quartier que nous accompagnons au CEMO. Quatre jeunes (trois garçons et une fille) ont accepté d'avoir une discussion ouverte à propos de nos observations et des pistes d'actions que nous proposons. Nous avons également abordé avec eux l'image qu'ils se faisaient d'un possible futur où ils seraient à leur tour parents, et comment ils envisageraient l'organisation et l'éducation des enfants.

Oumar (19 ans) :

« Dans la culture musulmane, c'est plus la mère qui s'occupe des enfants et les pères ils s'occupent du travail. Moi avoir seulement ma mère, ça m'a suffi. Il n'y a pas eu d'impact sur mon éducation. »

Essaie de t'imaginer père avec une compagne dans quelques années, comment vois-tu les choses ?

« Plus tard quand je serai père, je veux partager des moments avec mes enfants. Au parc, je ne vois que des mamans, moi je veux faire des activités avec mes enfants. Et on répartira les tâches, avec ma copine on fait déjà les choses ensemble, c'est pas elle qui fait tout.

Penses-tu que réunir des pères pour discuter ensemble de leurs vécus ça pourrait les aider ?

« C'est une bonne idée. Il faut essayer parce que c'est utile mais on sait pas si ça fonctionnera. »

Emilio (18 ans) :

« C'est vrai qu'il n'y a pas beaucoup de papas ».

« Le groupe des papas, c'est une bonne idée. Moi je connais beaucoup de mecs de mon âge qui se sont pas protégés et sont devenus papas mais ils assument pas. Ils veulent encore s'amuser. C'est

bien que des papas plus vieux puissent partager des conseils et expériences avec des jeunes papas. Comme ça ils pourront prendre conscience des conséquences d'être papa. »

Et si tu t'imagines papa un jour, comment est-ce que tu vois les choses ?

« J'ai envie d'être là pour eux, envie de leur transmettre ce que mes parents m'ont transmis comme modèle parce qu'ils sont encore ensemble et pas de reproduire ce que des parents d'ami.es ont fait en les abandonnant. Ce sera égal, chacun fera des tâches. Un enfant, on le fait ensemble, on le gère ensemble ! »

Que penses-tu de faire des animations dans les écoles à propos de l'égalité des genres ?

« C'est bien, c'est important de sensibiliser aussi aux conséquences d'être parent pour que les gens se protègent, qu'ils prennent conscience de ce que ça veut dire être parent.

Beaucoup de jeunes ont encore des pensées à l'ancienne (maman à la maison et papa travaille) mais ça commence à évoluer petit à petit. En fait, ça dépend de l'éducation.

Il faut trouver des jeux pour faire comprendre et accrocher pour les animations à l'école. »

Samir (21 ans) :

« C'est normal le déséquilibre entre les mamans et les papas qui viennent vous voir parce que c'est les mamans qui s'inquiètent pour les enfants. Les mamans, elles viennent plus aux réunions parce que souvent elles parlent plus vite le français. »

« Quand j'étais petit, je connaissais tout le monde dans le quartier, mes éducateurs dans les maisons des jeunes, c'étaient les grands frères du quartier du coup j'écoutais et je respectais. Quand je sortais, je connaissais tout le monde dans le quartier. Tout le quartier s'occupait de tous les enfants du quartier. »

Et si tu t'imagines devenir papa un jour, comment est-ce que tu vois les choses ?

« Moi je veux déjà avoir une maison, une voiture, une situation puis seulement je vais me marier et ma femme sera une princesse, elle ne devra rien faire à part s'occuper des enfants. Faut faire chaque chose en son temps pour que ça se passe bien et comme ça je pourrai passer du temps avec ma famille sans devoir courir après l'argent. La femme elle a des droits comme l'homme, on ne peut pas lui donner des ordres et râler le soir si la maison est pas propre parce qu'on sait pas ce qui s'est passé la journée quand on était pas là. Le métier de la femme, c'est de s'occuper des enfants. Souvent, la femme elle veut tout faire et du coup le mari il peut rien dire mais donc y'a plus vraiment de respect et d'amour. »

Penses-tu que réaliser des animations à propos de l'égalité des sexes pourrait aider les jeunes à prendre conscience des inégalités ?

« Ça sert à rien, ça ne changera rien. »

Que penses-tu de réunir des groupes de papa pour parler de ce qu'ils vivent et de leurs difficultés ?

« C'est trop compliqué à mettre en place, les gens, ils vont pas venir parce qu'ils n'ont pas le temps ou à cause de la langue. Faut réunir les gens dans le quartier plutôt comme ça naturellement les mamans font discuter entre elles, rigoler et parler de leurs enfants. »

Samantha (18ans) :

Si tu t'imagines parent ?

« Je veux que ce soit équitable mais bien sûr c'est impossible que ce soit à 100% même si maintenant les mentalités évoluent il y a toujours des mœurs qui sont pas égales. Moi j'estime que j'ai le droit à l'égalité en tant que femme mais il faut en discuter. La mère ne doit pas tout faire. »

Que penses-tu de réunir des groupes de papa pour parler de ce qu'ils vivent et de leurs difficultés ?

« C'est une bonne idée les rencontres entre les papas pour admirer les comportements des autres parents ou s'autojuger sur ce qu'ils font. Mais c'est important aussi de rétablir le lien entre les pères et leurs enfants en faisant des activités ensemble de différents types pour plaire à tout le monde : du sport, des activités créatives ou manuelles. »

Penses-tu que réaliser des animations à propos de l'égalité des sexes pourrait aider les jeunes à prendre conscience des inégalités ?

« C'est intéressant mais chacun a son avis différent. Il y a des gens qui sont par exemple contre le sexisme donc il ne faut pas juger. Il faut écouter leurs avis, être bienveillant et le respect. Souvent la religion influence aussi sur ce thème-là. C'est important de prendre de la distance pour pas brusquer les gens ni être condescendant. Le truc c'est que chacun a sa culture, ses opinions, ses expériences.

Le mieux c'est de faire avec des petits parce qu'ils ont moins d'ego et de fierté, il y a plus de chance qu'ils acceptent de changer d'avis et d'opinions. »

Samia (18 ans) :

« On pense toujours que les filles doivent tout faire mais ça dépend de l'éducation. Souvent les papas travaillent et les mamans sont à la maison. Mais les enfants, ils doivent prendre exemple sur les adultes alors si à la maison papa il aide pas, ce n'est pas bien. Ils vont reproduire ça après. »

Si tu essayes de t'imaginer mère plus tard avec un compagnon, comment est-ce que tu vois les choses ?

« Les deux doivent équilibrer en fonction des horaires et si la maman est fatiguée c'est logique que le papa doit aider aussi. »

Que penses-tu de mettre en place des ateliers pour aborder l'égalité des sexes dans les écoles ?

Ce n'est pas une bonne idée parce que chacun a sa culture, son expérience, ses idées donc ça changera rien. Tout le monde a pas une ouverture d'esprit, faut travailler plus avec les anciens. Avec des tous petits oui peut-être. »

Que penses-tu de réunir des groupes de papa pour parler de ce qu'ils vivent et de leurs difficultés ?

« Faut d'abord réunir les mamans, qu'elles discutent, qu'elles se sentent bien entre elles, en confiance puis demander aux papas de venir comme ça ils vont avoir plus confiance et venir aussi et être intéressé. »

Les avis sont donc mitigés sur les pistes de solutions proposées, certains jeunes apportent d'autres idées ou d'autres manières de procéder pour introduire les pistes d'actions proposées. Ils nous permettent également de mettre des nuances et d'avoir leurs points de vue sur les observations qui nous avaient guidé tout au long de ce diagnostic.

Néanmoins, ils nous étonnent par l'intérêt qu'ils portent à la thématique ce qui renforce notre volonté d'avancer.

3.4. Vérification de la faisabilité politique de l'action

Bien que nous soyons convaincus tant des bienfaits que pourront avoir cette nouvelle mobilisation des pères et ces nouveaux leviers politiques que de l'effet sur le long terme des animations préventives auprès de jeunes, nous sommes également certains que cela n'est plus suffisant.

En effet, il semble trop simple de responsabiliser et d'accompagner uniquement les parents et les jeunes si nous visons un réel changement sociétal. Il est nécessaire de mobiliser les **autorités politiques** à différents niveaux. L'état doit pouvoir remettre en question le contexte socio-économique dans lequel les parents sont amenés à devenir puis être parents (Martin, 2005), et si possible, l'améliorer.

A un niveau plus **local**, nous aurons l'opportunité de participer à des groupes de la coordination sociale du CPAS qui réunit les travailleurs du secteur associatif saint-gillois autour de diverses thématiques telles que la petite enfance, la précarité, le sans-abrisme, la jeunesse, la migration, ...

Un de ces groupes centre son intérêt sur la question de l'impact du **genre** dans notre travail quotidien et sur les façons de travailler autour de cela. Nous sommes impliqués dans ce groupe depuis début 2019 et souhaitons évidemment continuer à mener ces réflexions et actions.

De plus, nous souhaiterions obtenir un soutien communal afin d'intervenir sur l'espace public et dans les écoles afin de mener des ateliers de déconstruction des stéréotypes de genre. Nous pourrions agir seuls dans notre coin, mais pour avoir plus d'impact, un travail en réseau et avec les autorités communales ne rendra nos actions que plus fortes et plus durables.

Il est évident aujourd'hui, qu'une intervention dans les écoles est indispensable. Néanmoins, si nos constats et nos pistes de travail pouvaient amener nos dirigeants politiques à se rendre compte qu'une réelle reconstruction de tout notre système éducatif serait un investissement à long terme pour une meilleure société cela nous permettrait d'agir de façon optimale.

L'intégration, par exemple, de cours d'empathie ou d'ateliers d'intelligence collective généralisés à toutes les écoles et dès les maternelles sont des choses qui nous font réellement rêver, une inscription au programme académique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le graal.

A ce sujet, rappelons d'ailleurs, que cela est déjà en phase de test dans une école Bruxelloise depuis 2019 et que cela est instauré depuis 1993 au Danemark pour tous les élèves de 6 à 16 ans une heure par semaine.

6. CONCLUSION

Depuis le début de notre travail réflexif, et tout au long de ce processus, nous avons porté une attention particulière à nous repenser en tant que travailleurs sociaux, mais également, à repenser l'Autre -ce père, cette mère, ce jeune- sous un nouvel angle afin de lui réattribuer des compétences parfois oubliées.

Nous nous sommes énormément remis en question, avons beaucoup douté. Nous ressortons néanmoins très satisfaits de cette lente évolution.

D'un point de vue institutionnel tout d'abord, nous avons le sentiment de nous être réappropriés la réalisation de ce diagnostic social. Il nous apparaît actuellement comme un réel outil de travail porteur et inspirant pour les trois prochaines années. De plus, nous avons réussi à rassembler notre équipe autour de cette vision et espérons que cela puisse se pérenniser.

Au niveau de notre travail quotidien, nous nous réjouissons que les 3 actions sur lesquelles nous avons choisi de porter une plus grande attention tendent à mobiliser la **société civile**. Pour ce faire, il est indispensable de créer des synergies avec les autres associations du quartier afin d'avoir un impact plus conséquent et de travailler à plus long terme et ce, à différents niveaux (emploi, scolarité, loisirs, formation, éducation, santé...).

Nous souhaitons également nous appuyer sur une dynamique de quartier afin de réunir des parents de tous âges afin de pouvoir continuer à faire vivre nos ateliers parents mais également à créer notre Comité de parents.

Enfin, nous espérons que ces pistes d'action(s) et interpellations trouveront un écho auprès de notre nouvelle instance de l'Aide à la Jeunesse : le **Conseil de Prévention**, ainsi qu'auprès de nombreuses AMO bruxelloises. Il nous semble en effet primordial d'unir nos forces et nos idées, afin de créer un changement plus global allant au-delà de notre travail d'AMO, en rêvant de concert à une société toujours plus porteuse, contenant et bienveillante pour nos jeunes, futurs adultes -pères et mères- de demain.

BIBLIOGRAPHIE

ALLARD (2005)

BOISSON M., VERJUS A. : « La parentalité, une action de citoyenneté. Une synthèse des travaux récents sur le lien familial et la fonction parentale (1993-2004) », Dossier d'étude CAF n°62, 2004.

BOHAN

DICTIONNAIRE CRITIQUE DE L'ACTION SOCIALE, Bayard, Paris, 1995

HOSDEY-RADOUX A., PAILLET M., SAINTES F., WOELFLE A. : « Le baromètre des parents 2018 », dossier réalisé par le service d'études et d'action politique de la Ligue des familles ; 2018.

Institut Bruxellois de Statistique d'Analyse, Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale, Institut de recherches interdisciplinaires sur Bruxelles, Université Saint-Louis : « Zoome sur les communes-édition 2016, Zoom sur Saint-Gilles », 2016.

LAMOUR M., BARRACO M. : « Souffrance autour du berceau », 1998.

LAMBOY B. : « Soutenir la parentalité : Pourquoi et comment ? Différentes approches pour un même concept », devenir vol.21, 2009.

MARTIN C. : « La parentalité en question. Perspectives sociologiques », Rapport pour le haut conseil de la population et de la famille, Rennes, 2004.

POLLET D. : « Au sein des ménages, quand faire tourner la boutique rime avec tourner en Bourrique », Analyse Fapeo 7/15, 2017.

ST-DENIS J. et ST-AMAND N. : « Les pères dans l'Histoire : un rôle en évolution ». Dossier d'étude REFLETS volume 16 n°1, 2010.

<https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2013-2-page-14.htm#no1>

<https://www.erudit.org/en/journals/ref/2010-v16-n1-ref3890/044441ar/>

<https://fr.wikipedia.org/wiki/M%C3%A8re>

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Paternit%C3%A9>

https://www.laligue.be/Files/media/evenement/2018_12_03_Barometre-2018/barometre-2018-version-coordonnee-3-nd.pdf

SYNTHESE

« Papa où t'es ? »

Quand la monoresponsabilité se banalise.

Comment devient-on parent dans la société occidentale d'aujourd'hui ? Comment arrive-t-on à se construire une identité de mère ou de père, dans une société qui parfois, trop vite, stigmatise ou juge la qualité et les compétences des parents ?

Telles sont les questions ayant fait naître chez nous, il y a trois ans, l'envie d'approfondir la question de la parentalité, ou plutôt, de l'absence paternelle, dans la réalité des jeunes que nous accompagnons.

Ce diagnostic social a donc commencé sur base d'un premier constat flagrant : la majorité du public qui franchit les portes de notre service AMO⁵⁷, sont des mères. Des mères qui expriment des plaintes et des difficultés liées à leur sentiment de solitude financière, mais aussi à cette solitude psychique (appelée plus communément à l'heure actuelle, la charge mentale) dans l'éducation de leur enfant.

Ce constat de départ, a pu ensuite être affiné par d'autres observations émanant de notre pratique quotidienne. En effet, s'il y avait plus de mamans qui fréquentaient nos services, des réflexes professionnels sollicitant plus les mères que les pères, venaient affiner nos réflexions.

Nous pouvions également observer que ces mères étaient, pour la grande majorité, en situation de monoparentalité. La littérature⁵⁸ nous ayant confirmé que la précarité était encore plus accentuée dans les familles monoparentales, il n'était pas étonnant de retrouver, chez nous, un nombre de ces familles plus représenté que dans l'ensemble des familles belges voire même, que dans d'autres AMO du secteur. En effet, notre double identité en tant, non seulement, que service non mandaté de l'aide à la Jeunesse (AMO) mais surtout en tant que Service Jeunesse du CPAS⁵⁹ de Saint-Gilles, ne pouvait que faire augmenter ce nombre de familles au sein de notre service.

Malgré un travail penché au départ sur cette thématique de la monoparentalité et des difficultés qui y sont souvent liées, nous avons pris la décision de nous concentrer sur les familles biparentales dans lesquelles les parents vivent ensemble mais où seulement l'un des deux semble assumer le « rôle parental » au sens large, et la charge qui en découle. En effet, les difficultés rencontrées par les mères qui venaient nous voir ne semblaient pas être moins lourdes à porter dans les familles biparentales, contrairement à ce qu'on aurait pu penser. Peut-être même au contraire. Le célèbre adage « *mieux vaut être seul que mal accompagné* » venait faire écho en nous et nous a donc poussé à interroger et à aller creuser, là où l'on ne nous attendait pas.

A ce moment de notre processus, notre objectif s'est précisé. Plutôt que de nous centrer sur ces mères seules, nous avons vu naître la volonté de prendre le problème d'un autre point de vue. Remobiliser et soutenir ces pères physiquement présents mais symboliquement absents de la logistique familiale, est devenu notre objectif central.

⁵⁷ Action en Milieu Ouvert

⁵⁸ Baromètre des parents 2018 de la Ligue des Familles

⁵⁹ Centre Public d'Action Sociale

Peut-être se sentaient-ils prisonniers de leur désinvestissement parental et éducatif ? Peut-être étaient-ils preneurs d'un soutien afin de reprendre leur place dans la systémique familiale ? Peut-être était-il temps qu'ils soient, enfin, revalorisés dans leur rôle de père et de « coéquipier parental » ?

Ce sont ces questionnements que nous avons décidé de sonder auprès de notre public, de la littérature et de partenaires du réseau, afin de proposer des pistes d'actions concrètes et pertinentes pour les trois années à venir.

Pour ce faire, après avoir étayé nos propos grâce à la littérature, nous avons donc interrogé trois autres AMO bruxelloises⁶⁰ afin d'objectiver nos constats et de vérifier leur pertinence. Ceux-ci rejoignaient beaucoup les nôtres et, quand ce n'était pas le cas, des hypothèses d'explications émergeaient rapidement. Ce qui est certain, c'est qu'ils sont venus confirmer la pertinence de nous lancer dans l'élaboration de pistes d'action(s) concrètes dans cette voie.

Il nous semblait également important de partir d'une réelle demande de terrain et non plus de nos représentations de celles-ci. Nous avons donc donné l'opportunité aux parents de s'exprimer sur ce qu'ils vivaient au quotidien. Cinq mères et deux pères ont été interrogés au sujet de la répartition des rôles familiaux et des tâches éducatives. Nous voulions leur permettre également d'exprimer les difficultés qu'ils et elles rencontraient.

Ces entretiens ont confirmé nos impressions et les statistiques bruxelloises : les femmes sont les plus nombreuses à porter la logistique globale de la famille et des tâches ménagères.

Un élément important à évoquer est que certaines mères expriment une plainte par rapport à la répartition mais que cela n'est pas forcément dirigé vers leur conjoint. Selon elles, leurs maris ne seraient de toute façon pas capables de gérer la majorité des tâches qu'elles portent. Elles préfèrent donc, pour certaines, faire les choses elles-mêmes pour être sûres que cela soit fait correctement.

C'est sur toutes ces bases que nous avons pu approfondir notre réflexion avec la collaboration de l'ensemble de l'équipe des travailleurs du CEMO et l'aval de notre institution.

Trois pistes d'action ont pu donc voir le jour. Celles-ci ont également été exposées à des jeunes âgés entre 18 et 21 ans et rencontrés lors du travail social de rue, afin de nous enrichir de l'avis de ceux qui formeront la société de demain.

- **Action 1 : La Création d'un Groupe de Papas** dont l'objectif à court terme sera de remettre les papas en confiance dans leur parentalité, de leur permettre de partager leurs expériences, d'échanger, mais aussi de proposer des ateliers à thèmes plus pratico-pratique afin de proposer des outils concrets (partage des tâches, comment éduquer les enfants...). Ces groupes de papas pourraient également être animés, voire co-animés par les participants eux-mêmes. Il s'agit d'un nouveau projet, tout est à créer où tout est donc possible.
- **Action 2 : La création d'animations spécifiques sur la thématique des stéréotypes de genre** dont l'objectif à moyen terme est de développer l'intelligence émotionnelle et la faculté d'empathie des enfants afin, à plus long terme, d'en faire des adultes épanouis et des parents socialement adaptés à la société actuelle dans le respect et l'écoute de leurs besoins et des besoins spécifiques de leurs enfants.
- **Action 3 : La Création d'un groupe de parents/Comité de parents** dont l'objectif à court terme est, ici aussi, d'offrir un espace d'échange plus engagé dans les changements

⁶⁰ L'AMO Samarcande à Etterbeek, l'AMO Itinéraires, à Saint-Gilles et l'AMO Comète à 1000 Bruxelles

sociétaux. A plus long terme, ce groupe pourrait être porteur d'interpellations politiques partant directement des parents eux-mêmes donc, du terrain.

Ces pistes d'action concrètes nous inspirent et sont une source de motivation mais aussi, une prise de conscience de l'importance de notre rôle, en tant qu'AMO, dans l'évolution de notre société qui, nous l'espérons, ne pourra en ressortir que meilleure.

Les remises en question permanente de nos pratiques mais aussi, de notre institution, nous aident à avancer et nous croyons fermement que ce n'est qu'en nous repensant en tant que travailleurs sociaux et en nous réajustant que nous pourrions tendre vers nos objectifs.

Mais cela ne sera possible qu'à condition d'une part, de se soutenir mutuellement entre acteurs du secteur, et d'autre part, de recevoir un réel soutien du monde politique.

Il nous semble en effet primordial d'unir nos forces et nos idées, afin de créer un changement plus global allant au-delà de notre travail d'AMO, en nous mobilisant de concert à une société toujours plus porteuse, contenante et bienveillante pour nos jeunes, futurs adultes -pères et mères- de demain.

Identité de l'AMO : CEMO AMO
86 rue de Parme à 1060 Saint-Gilles
Matricule de l'AMO : i0786
Personne de contact : Olivier Gatti, directeur
olivier.gatti@cemoasbl.be ; 02/533.05.60 ou 0477/89.32.18
Arrondissement : Bruxelles.
Zone d'action du service : Saint-Gilles essentiellement